



BULLETIN OFFICIEL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bulletin officiel n° 32 du 5 septembre 2013

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Bourses d'enseignement supérieur

Plafonds de ressources - année universitaire 2013-2014
arrêté du 6-8-2013 - J.O. du 17-8-2013 (NOR : ESRS1318823A)

Bourses d'enseignement supérieur

Taux - année universitaire 2013-2014
arrêté du 6-8-2013 - J.O. du 17-8-2013 (NOR : ESRS1318817A)

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée pour la session 2014
arrêté du 7-8-2013 (NOR : ESRS1300256A)

Certificat de capacité d'orthophoniste

Régime des études
décret n° 2013-798 du 30-8-2013 - J.O. du 1-9-2013 (NOR : ESRS1317552D)

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Chimiste » définition et conditions de délivrance : modifications
arrêté du 9-7-2013 - J.O. du 13-8-2013 (NOR : ESRS1316144A)

BTS

« Contrôle industriel et régulation automatique » définition et conditions de délivrance : modification
arrêté du 9-7-2013 - J.O. du 30-7-2013 (NOR : ESRS1316157A)

Écoles d'ingénieurs

Nombre maximum de places mises aux concours au titre de l'année 2013
arrêté du 12-7-2013 (NOR : ESRS1317380A)

Classes préparatoires aux grandes écoles

Horaire hebdomadaire et durée hebdomadaire des interrogations orales des classes préparatoires scientifiques de première et seconde année de la voie technologie et biologie : modification
arrêté du 15-7-2013 - J.O. du 8-8-2013 (NOR : ESRS1317119A)

Classes préparatoires aux grandes écoles

Organisation générale des études et les horaires des classes préparatoires scientifiques, accessibles aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou d'une dispense
arrêté du 15-7-2013 - J.O. du 8-8-2013 (NOR : ESRS1317117A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique
arrêté du 25-7-2013 (NOR : ESRR1300245A)

Délégation de signature

Centre national d'études spatiales
arrêté du 15-4-2013 (NOR : ESRR1300222A)

Jurys de concours

Composition des commissions d'avancement au grade de directeur de recherche de 1ère classe de l'Institut national de la recherche agronomique
arrêté du 6-8-2013 (NOR : ESRH1300254A)

Jurys de concours

Composition des jurys de concours de chargé de recherche de 1ère classe de l'Institut national de la recherche agronomique
arrêté du 6-8-2013 (NOR : ESRH1300253A)

Jurys de concours

Composition des jurys de concours de directeur de recherche de 2ème classe de l'Institut national de la recherche agronomique
arrêté du 6-8-2013 (NOR : ESRH1300255A)

Nomination

Directeur des études de l'École des hautes études en santé publique
arrêté du 18-7-2013 (NOR : AFSZ1238364A)

Nomination

Directeur général de l'École supérieure d'électricité

arrêté du 28-8-2013 (NOR : ESRS1300266A)

Nominations

Personnalités extérieures au conseil d'administration de l'Institut de physique du globe de Paris
arrêté du 7-8-2013 (NOR : ESRS1300252A)

Titres et diplômes

Diplôme d'archiviste paléographe conféré à des élèves de l'École nationale des chartes au titre de l'année 2013
arrêté du 7-8-2013 (NOR : ESRS1300258A)

Titres et diplômes

Diplôme de conservateur des bibliothèques conféré à des élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
arrêté du 7-8-2013 (NOR : ESRS1300259A)

Titres et diplômes

Liste des enseignants admis au diplôme d'État de psychologie scolaire - session 2012
arrêté du 29-7-2013 (NOR : ESRS1300240A)

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie
arrêté du 22-7-2013 (NOR : ESRR1300223A)

Informations générales

Avis de recrutement

Deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe
avis du 20-8-2013 - J.O. du 20-8-2013 (NOR : MENI1313859V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis du 26-7-2013 (NOR : ESRS1300234V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de génie industriel de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis du 26-7-2013 (NOR : ESRS1300236V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis du 26-7-2013 (NOR : ESRS1300233V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis du 26-7-2013 (NOR : ESRS1300232V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis du 26-7-2013 (NOR : ESRS1300235V)

Enseignement supérieur et recherche

Bourses d'enseignement supérieur

Plafonds de ressources - année universitaire 2013-2014

NOR : ESRS1318823A

arrêté du 6-8-2013 - J.O. du 17-8-2013

ESR - DGESIP-C2

Vu code de l'éducation, et notamment articles L.443-4, L.821-1 et L.821-2 ; ensemble loi n°2012-1509 du 29-12-2012 de finances pour 2013 et décret n°2012-1553 du 29-12-2012 ; décret du 9-1-1925 (titre II) ; décret n° 47-2404 du 29-12-1947 ; décret n° 51-445 du 16-4-1951 ; décret n° 84-13 du 5-1-1984 ; décret n° 87-155 du 5-3-1987 modifié ; décret n° 88-1012 du 28-10-1988 ; décret n° 2008-974 du 18-9-2008 ; arrêté du 12-4-1990

Article 1 - Les plafonds de ressources relatifs à l'attribution des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2013-2014, applicables à compter du 1er septembre 2013, sont fixés conformément au tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 2 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 6 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Pour le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget
et par délégation,

Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget
Le sous-directeur,
Vincent Moreau

Annexe

Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Barème des ressources en euros

Année universitaire 2013-2014

Points de	Échelon 0	Échelon 0 bis	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7
-----------	-----------	---------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

charge									
0	33 100	26 500	22 500	18 190	16 070	13 990	11 950	7 540	250
1	36 760	29 000	25 000	20 210	17 850	15 540	13 280	8 370	500
2	40 450	31 500	27 500	22 230	19 640	17 100	14 600	9 220	750
3	44 120	34 000	30 000	24 250	21 430	18 640	15 920	10 050	1 000
4	47 800	36 500	32 500	26 270	23 210	20 200	17 250	10 880	1 250
5	51 480	39 000	35 010	28 300	25 000	21 760	18 580	11 730	1 500
6	55 150	41 500	37 510	30 320	26 770	23 310	19 910	12 570	1 750
7	58 830	44 000	40 010	32 340	28 560	24 860	21 240	13 410	2 000
8	62 510	46 500	42 510	34 360	30 350	26 420	22 560	14 240	2 250
9	66 180	49 000	45 000	36 380	32 130	27 970	23 890	15 080	2 500
10	69 860	51 500	47 510	38 400	33 920	29 520	25 220	15 910	2 750
11	73 540	54 000	50 010	40 410	35 710	31 090	26 540	16 750	3 000
12	77 210	56 500	52 500	42 430	37 490	32 630	27 870	17 590	3 250
13	80 890	59 000	55 000	44 450	39 280	34 180	29 200	18 420	3 500
14	84 560	61 500	57 520	46 480	41 050	35 750	30 530	19 270	3 750
15	88 250	64 000	60 010	48 500	42 840	37 300	31 860	20 110	4 000
16	91 920	66 500	62 510	50 520	44 630	38 840	33 190	20 940	4 250
17	95 610	69 000	65 010	52 540	46 410	40 400	34 510	21 780	4 500

Enseignement supérieur et recherche

Bourses d'enseignement supérieur

Taux - année universitaire 2013-2014

NOR : ESRS1318817A

arrêté du 6-8-2013 - J.O. du 17-8-2013

ESR - DGESIP-C2

Vu code de l'éducation, et notamment articles L.443-4, L.821-1 et L.821-2 ; ensemble loi n°2012-1509 du 29-12-2012 de finances pour 2013 et décret n°2012-1553 du 29-12-2012 ; décret du 9-1-1925 (titre II) ; décret n° 47-2404 du 29-12-1947 ; décret n° 51-445 du 16-4-1951 relatif au paiement des bourses d'enseignement supérieur ; décret n° 84-13 du 5-1-1984 ; décret n° 87-155 du 5-3-1987 modifié ; décret n° 88-1012 du 28-10-1988 ; décret n° 2008-974 du 18-9-2008 ; arrêté du 12-4-1990

Article 1 - Les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2013-2014 sont fixés à compter du 1er septembre 2013 ainsi qu'il suit :

Année universitaire 2013-2014		
Bourses sur critères sociaux		
Type de bourses	Taux annuel sur 10 mois (en euros)	Taux pour les étudiants bénéficiant du maintien de la bourse pendant les grandes vacances universitaires (en euros)
Échelon 0	Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale selon les conditions du décret du 5 janvier 1984 susvisé	
Échelon 0 bis	1 000 €	1200 €
Échelon 1	1 653 €	1 984 €
Échelon 2	2 490 €	2 988 €
Échelon 3	3 190 €	3 828 €
Échelon 4	3 889 €	4 667 €
Échelon 5	4 465 €	5 358 €
Échelon 6	4 735 €	5 682 €

Échelon 7	5 500 €	6 600 €

Article 2 - Le taux annuel de la bourse de mérite est fixé ainsi qu'il suit :

Taux annuel : 6 102 euros.

Article 3 - Le taux annuel de l'aide au mérite attribuée aux étudiants boursiers est fixé ainsi qu'il suit :

Taux annuel : 1 800 euros.

Article 4 - Le taux mensuel de l'aide à la mobilité internationale attribuée aux étudiants boursiers est fixé ainsi qu'il suit :

Taux mensuel : 400 euros.

Article 5 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 6 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Pour le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget
et par délégation,

Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur,
Vincent Moreau

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée pour la session 2014

NOR : ESRS1300256A
arrêté du 7-8-2013
ESR - DGESIP

Par arrêté de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 août 2013, les programmes des épreuves écrites d'admissibilité prévues à l'article 21 de l'arrêté du 25 juillet 2008 sont :

Section A

Histoire médiévale : Structures ecclésiastiques et pratiques religieuses, de la Gaule à la France (IV^{ème} - XV^{ème} siècle).

Histoire moderne : Les campagnes en France, du début du XVI^{ème} siècle à 1815.

Section B

Histoire médiévale : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X^{ème} siècle à la fin du règne de Louis XI.

Histoire moderne : Les campagnes en France, du début du XVI^{ème} siècle à 1815.

Histoire contemporaine : Les Etats-Unis d'Amérique, de Lincoln à Truman : politique et société.

Histoire des arts : La couleur dans l'art, du Moyen-Age à nos jours.

Géographie : Les mondes du froid.

Version grecque et version latine : Expériences et représentations de l'espace.

Les programmes des épreuves orales d'admission prévues à l'article 22 de l'arrêté du 25 juillet 2008 susvisé sont :

Section A

Histoire médiévale : De la Gaule du IV^{ème} siècle à la France de la fin du XV^{ème} siècle.

Histoire moderne : La France, du XVI^{ème} siècle à 1815.

Histoire contemporaine : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

Section B

Histoire médiévale : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X^{ème} siècle à la fin du règne de Louis XI.

Histoire moderne : Les campagnes en France, du début du XVI^{ème} siècle à 1815.

Histoire contemporaine : Les Etats-Unis d'Amérique, de Lincoln à Truman : politique et société ; La France de 1939 à 1995.

Histoire des arts : La couleur dans l'art, du Moyen-Age à nos jours.

Géographie : Les mondes du froid.

Enseignement supérieur et recherche

Certificat de capacité d'orthophoniste

Régime des études

NOR : ESRS1317552D

décret n° 2013-798 du 30-8-2013 - J.O. du 1-9-2013

ESR - DGESIP A/MFS

Vu code de la santé publique, notamment chapitre I du titre IV du livre III quatrième partie ; code de l'éducation, notamment livre VI ; loi de finances n° 51-598 du 24-5-1951, notamment article 48 ; décret n° 84-932 du 17-10-1984 modifié ; décret n° 2002-481 du 8-4-2002 ; décret n° 2002-482 du 8-4-2002 ; avis du Cneser du 17-6-2013 ; avis du Haut conseil des professions paramédicales du 5-7-2013

Titre I - Organisation de la formation en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

Chapitre I - Dispositions générales

Article 1 - Les études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

1° Le premier cycle, défini au chapitre II du présent décret, comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.

2° Le deuxième cycle, défini au chapitre III du présent décret, comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Article 2 - Les universités sont habilitées à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La formation dispensée fait l'objet d'une évaluation périodique en vue du renouvellement de l'habilitation à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste.

Article 3 - Les candidats à une inscription en vue du certificat de capacité d'orthophoniste justifient :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale ;
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Article 4 - Le nombre d'étudiants admis en première année d'études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Pour être autorisés à suivre la formation en vue du certificat de capacité d'orthophoniste, les candidats satisfont à des épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste, définies à l'annexe 4 du présent décret.

L'inscription à ces épreuves est soumise à l'acquittement de droits dont le montant est fixé par un arrêté

conjoint du ministre en charge du budget et du ministre en charge de l'enseignement supérieur.

Les étudiants admis, produisent, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste, conformément à l'article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux.

Article 5 - Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Chapitre II - Premier cycle des études d'orthophonie

Article 6 - La formation a pour objectifs :

1° L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;

2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;

3° L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

La non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire.

La participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place.

L'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés et/ou de problèmes de santé.

Article 7 - La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 180 crédits européens correspondant au premier cycle.

Chapitre III - Deuxième cycle des études d'orthophonie

Article 8 - Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études d'orthophonie les étudiants qui ont acquis les 180 crédits européens correspondant au premier cycle.

Article 9 - La formation a pour objectifs :

1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthophoniste complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent ;

2° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;

3° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;

4° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthophoniste avec le

patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluriprofessionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Ces compétences sont détaillées dans l'annexe 2 du présent décret.

L'enseignement comprend :

1° Un tronc commun ;

2 ° Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de l'orthophonie ;

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances favorisant une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche ;

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum dans une structure de recherche.

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que l'orthophonie.

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Des parcours types peuvent être proposés par la composante assurant la formation en orthophonie.

Article 10 - Au cours du dernier semestre, les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie sur proposition de l'équipe pédagogique. En fonction de leur projet professionnel, ce mémoire est soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche dans le cadre du parcours recherche, dans ce cas le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur, un chercheur ou un orthophoniste titulaire d'un doctorat.

Les objectifs de ce mémoire et l'encadrement prévu pour sa réalisation sont précisés à l'annexe 6 du présent décret.

Article 11 - Les membres du jury du mémoire sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de la composante assurant la formation en orthophonie, après avis de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation :

- un orthophoniste de l'équipe pédagogique ;

- le directeur du mémoire ;

- un expert du domaine concerné.

Article 12 - Un certificat de compétences cliniques est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises lors du second cycle.

Article 13 - La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages et la soutenance du mémoire permettent l'acquisition des 120 crédits européens correspondant au deuxième cycle.

Article 14 - Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

Chapitre IV - Dispositions communes aux deux cycles d'études

Article 15 - Les enseignements en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de

stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1° Un enseignement de langue vivante étrangère ;

2° Un enseignement conforme aux référentiels nationaux des certificats informatiques et internet de l'enseignement supérieur : C2i® niveau 1 et C2i® niveau 2 « métiers de la santé » ;

3° Une formation aux gestes et soins d'urgence.

Article 16 - L'organisation des enseignements est définie par les instances de l'université après avis de la composante assurant la formation.

Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux différentes approches de simulation ; elle est dispensée sur site ou en partie à distance.

Article 17 - Le contenu des enseignements de la formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste, ainsi que les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent sont développés dans le référentiel de formation prévu à l'annexe 3 du présent décret.

Article 18 - La composante assurant la formation en orthophonie élabore un projet pédagogique et veille à l'articulation entre les enseignements théoriques, pratiques et les stages en vue de l'acquisition des compétences professionnelles décrites à l'annexe 2 du présent décret.

Article 19 - Sans préjudice des dispositions relatives au stage pratique des étudiants en orthophonie auprès d'un orthophoniste prévues aux articles D. 4341-6 à D. 4341-10 du code de la santé publique, les stages prévus au cours de la formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste, ainsi que leur contenu, sont précisés dans le référentiel de formation et dans le cahier des charges des stages prévus respectivement aux annexes 3 et 5 du présent décret.

Article 20 - Un carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

Article 21 - Les stages font l'objet d'une convention entre le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie et le responsable de la structure accueillant le stagiaire. Ces conventions précisent les modalités d'organisation, d'encadrement et de déroulement des stages, ainsi que les conditions de réparation et d'assurance des éventuels dommages causés par le stagiaire ou subis par lui durant le stage.

Article 22 - Les étudiants en orthophonie sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et sont informés de leurs obligations de présence par le responsable de celle-ci.

Article 23 - La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Article 24 - Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 16 du présent décret, notamment en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement. Les modalités de contrôle des connaissances permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et des compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier qui, dans la mesure du possible est privilégié, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dans le respect du délai fixé à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, les établissements publient l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites, orales, pratiques et cliniques. Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Article 25 - Après accord du responsable pédagogique et sous réserve d'une cohérence pédagogique avec le déroulement de la formation, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de trois semestres au cours des dix semestres de formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste. La période d'études, validée par l'établissement étranger, permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Article 26 - En application de l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, des dispenses partielles de scolarité, de stages ou d'épreuves peuvent être accordées aux personnes admises à poursuivre des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste et justifiant de titres ou de diplômes reconnus par le ministre chargé de l'éducation ou le ministre chargé de la santé les autorisant à enseigner aux enfants atteints de déficience auditive.

Ces dispenses peuvent porter sur les enseignements suivants, détaillés dans l'annexe 3 :

L'unité d'enseignement 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement ;

L'unité d'enseignement 1.3 Sciences de l'éducation ;

L'unité d'enseignement 2.3 Étude de l'audition ;

L'unité d'enseignement 6.1 Stage en milieu scolaire.

Article 27 - Des dispositifs d'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants sont mis en place dans chaque établissement habilité à dispenser cette formation.

Ces dispositifs contribuent, au dialogue entre l'équipe pédagogique et les étudiants, à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d'enseignement afin de favoriser l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et d'améliorer la qualité de la formation.

Les résultats de ces évaluations font l'objet d'un échange entre les étudiants et l'équipe pédagogique.

Titre II - Dispositions transitoires et finales

Article 28 - Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
- obtenu le certificat de compétences cliniques ;
- et soutenu leur mémoire avec succès.

La délivrance du certificat de capacité d'orthophoniste est accompagnée de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Article 29 - Les dispositions du présent décret sont applicables aux étudiants autorisés à s'inscrire en première année des études conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste à compter de l'année universitaire 2013-2014.

Elles se substituent à celles de l'arrêté modifié du 16 mai 1986 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste lors de l'année universitaire 2013-2014 en ce qui concerne la première année des études en orthophonie, lors de l'année universitaire 2014-2015 en ce qui concerne la deuxième année, lors de l'année universitaire 2015-2016 en ce qui concerne la troisième année, et lors de l'année universitaire 2016-2017 en ce qui concerne la quatrième année.

L'arrêté modifié du 16 mai 1986 est abrogé à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Les dispositions des articles D. 4341-11 et D. 4341-12 du code de la santé publique sont abrogées à compter de l'année universitaire 2013-2014.

Article 30 - Les candidats autorisés à s'inscrire en première année des études d'orthophonie au titre de l'année 2013-2014 passent les épreuves de sélection établies conformément à l'annexe I de l'arrêté modifié du 16 mai 1986 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Article 31 - À titre transitoire, les étudiants qui redoublent ou qui ont interrompu une formation suivie selon le programme défini par l'arrêté modifié du 16 mai 1986 voient leur situation examinée par l'équipe pédagogique. Celle-ci propose au directeur de la composante assurant la formation en orthophonie des modalités d'intégration de ces étudiants dans le régime d'études fixé par le présent décret.

Article 32 - La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des affaires sociales et de la santé sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 août 2013

Jean-Marc Ayrault
Par le Premier ministre :

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Geneviève Fioraso

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Marisol Touraine

Annexe 1

↳ *Référentiel d'activités*

Annexe 2

↳ *Référentiel de compétences*

Annexe 3

↳ *Référentiel de formation*

Annexe 4

↳ *Évaluation des aptitudes en vue du certificat de capacité d'orthophonie*

Annexe 5

↳ *Cahier des charges des stages en orthophonie*

Annexe 6

↳ *Cahier des charges du mémoire en orthophonie*

Annexe 1
Certificat de capacité d'orthophoniste - Référentiel d'activités

Définition de l'orthophonie

L'orthophonie est une profession de santé relevant de la famille des métiers de soins.

Elle consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles :

- du langage oral et écrit et de la communication,
- des fonctions oro-myo-faciales,
- des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique,

Elle consiste également à :

- à maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives,
- et à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.

L'orthophonie s'attache aux dimensions plurielles du concept de langage, comme moyen d'expression, d'interaction et d'accès à la symbolisation dans toutes ses dimensions, notamment :

- dimensions linguistiques : préverbales, articulatoires, phonologiques, prosodiques, lexico-sémantiques, morphosyntaxiques, mais aussi habiletés discursives et pragmatiques, notamment dans la distinction énoncé/énonciation, ...
- dimensions cognitives dépendantes des fonctions mnésiques, des fonctions exécutives, du raisonnement, des ressources attentionnelles et des cognitions sociales,
- dimensions psycho-affectives : le langage comme organisateur de la pensée et du psychisme,
- dimensions sociales : le langage comme vecteur de la socialisation et repère d'identité culturelle.

L'orthophonie s'intéresse également à toutes les altérations de la sphère oro-faciale sur les plans moteur, sensitif et physiologique, ce qui recouvre les altérations de phonèmes, les dysfonctions linguales, les troubles des modes respiratoires, la dysphagie, les troubles observés dans les paralysies faciales et les dysfonctionnements de l'appareil manducateur.

Rappel de la législation et de la réglementation existante - extraits

Sur le plan législatif et réglementaire

« Est considérée comme exerçant la profession d'orthophoniste toute personne qui, non médecin, exécute habituellement des actes de rééducation constituant un traitement des anomalies de nature pathologique, de la voix, de la parole et du langage oral ou écrit, hors la présence du médecin.

Les orthophonistes ne peuvent pratiquer leur art que sur ordonnance médicale ».

Article L4341-1 du code de la santé publique

« Pour exercer, l'orthophoniste doit être titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste ».

Arrêté du 28 juin 2002

« Nul ne peut exercer la profession d'orthophoniste s'il n'est muni du certificat de capacité d'orthophoniste établi par le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la santé publique et de la population ou de l'un des diplômes et attestations d'étude d'orthophonie établis par le ministre de l'éducation nationale antérieurement à la création dudit certificat (art. L 4341-3 CSP) »

Loi N° 64-699 du 10 juillet 1964

« Dans l'exercice de son activité, l'orthophoniste prend en compte les dimensions psychologique, sociale, économique et culturelle de chaque patient à tout âge de sa vie »

« L'orthophonie consiste :

Art. 1 :

- à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression.
- à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions »

Art. 2. - Dans le cadre de la prescription médicale, l'orthophoniste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins. Le compte rendu de ce bilan est communiqué au médecin prescripteur accompagné de toute information en possession de l'orthophoniste et de tout avis susceptible d'être utile au médecin pour l'établissement du diagnostic médical, pour l'éclairer sur l'aspect technique de la rééducation envisagée et lui permettre l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et de son évolution.

Art. 4. - La rééducation orthophonique est accompagnée, en tant que de besoin, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.

L'orthophoniste peut proposer des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organiser ou y participer. Il peut participer à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et éventuellement d'autres professionnels, la lutte contre l'illettrisme ou la recherche dans le domaine de l'orthophonie.

Décret 2002-721 du 2 mai 2002

Définition du métier

L'orthophoniste est un professionnel de santé de premier recours.

Il intervient auprès de personnes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, et des autres activités cognitives, et des fonctions oro-myo-faciales. Il exerce avec autonomie la conduite et l'établissement de son diagnostic orthophonique et la prise de décision quant aux soins orthophoniques à mettre en œuvre.

Dans sa fonction de soin, il intervient dans le cadre d'un projet thérapeutique personnalisé au travers :

- du bilan et du diagnostic des troubles du patient,
- de la prise en charge de ces troubles dans l'objectif d'acquisitions, d'apprentissages, d'optimisation, de restauration, et de maintien des fonctions et habiletés de langage et des autres activités cognitives, de communication et des fonctions oro-myo-faciales.
- de la réalisation d'actes/gestes techniques dévolus à sa compétence et liés à sa fonction et à son expertise diagnostique et rééducative
- de la mise en œuvre, si nécessaire, de gestes de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur

Son intervention contribue notamment au développement et au maintien de l'autonomie, à la qualité de vie du patient et au rétablissement de son rapport confiant à la langue.

L'orthophoniste dispense des soins à des patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis, sans distinction de sexe, d'âge, de culture, de niveau socioculturel ou de type de pathologie.

Dans sa mission de professionnel de santé, il intervient également auprès des patients, de leurs aidants, des professionnels de la santé ou de l'éducation et du public dans le cadre d'activités de prévention et de dépistage, d'activités d'éducation thérapeutique du patient, d'activités d'expertise et de conseil, et de coordination des soins.

De par la nature de sa fonction et de sa mission, il doit avoir une expertise approfondie de la langue du pays dans lequel il exerce.

Activités

- 1 - Réalisation du bilan et de l'évaluation nécessaires à l'établissement du diagnostic orthophonique et du projet thérapeutique
- 2 - Prise en charge individuelle ou en groupe du patient en orthophonie.
- 3 - Prévention et dépistage des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales.
- 4 - Education thérapeutique des patients et de leur entourage.
- 5 - Expertise et conseil dans le domaine de l'orthophonie.
- 6 - Organisation et coordination des soins.
- 7 - Gestion des ressources.
- 8 - Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles
- 9 - Recherche et études en orthophonie.
- 10 - Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

Activités détaillées ¹

1 - Réalisation du bilan et de l'évaluation nécessaires à l'établissement du diagnostic orthophonique et du projet thérapeutique

● Principales opérations constitutives de l'activité

Prise de contact

- Première prise de contact directe ou téléphonique émanant du patient et/ou de son représentant et/ou du médecin.
- Recueil de la plainte du patient ou de son représentant.
- Recueil d'informations sur les motifs de l'indication du bilan orthophonique.
- Prise de rendez-vous avec le patient.
- Recueil des données personnelles du patient.
- Recueil des premiers éléments nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation orthophonique.
- Information au patient ou à son représentant quant aux pièces administratives à fournir.
- Information au patient ou à son représentant quant aux documents médicaux nécessaires à l'investigation.

Préparation de la première séance d'évaluation.

- Réalisation d'un dossier personnalisé
- Intégration du dossier orthophonique dans le dossier médical personnel.
- Recherche des outils d'évaluation nécessaires au bilan en fonction de la demande
- Préparation du matériel nécessaire à l'évaluation.
- Prise d'informations dans la littérature médicale et/ou scientifique à partir de l'indication d'évaluation.
- Aménagement de l'espace du bureau en fonction des caractéristiques du patient.

Accueil du patient et/ou de son entourage

- Accueil du patient et de son entourage.
- Présentation réciproque de l'orthophoniste du patient et de ses accompagnants.
- Ecoute du patient et recueil d'informations sur sa demande
- Information du patient et/ ou de son entourage sur les modalités du bilan orthophonique.
- Information du patient et de son entourage sur les documents nécessaires à la réalisation du diagnostic orthophonique en fonction des éléments d'informations identifiés au cours de l'entretien.

¹ Les activités décrites sont celles qui sont le plus souvent réalisées, elles ne sont pas exhaustives, elles correspondent à l'état de la réflexion au jour de leur production et peuvent se voir modifier selon les modalités ou les lieux d'exercice, des connaissances ou des informations nouvelles, voire des organisations différentes.

- Information du patient quant à ses droits vis-à-vis des soins proposés et à ses droits de prise en charge.

Recueil d'informations concernant la nature de la demande du patient et sa situation

- Recueil d'informations approfondies sur la plainte et sur le parcours de soins du patient.
- Recueil des documents nécessaires à l'intervention en orthophonie.
- Recueil des données administratives du patient.
- Recueil des résultats des examens médicaux et paramédicaux.

Entretien avec le patient, ses aidants et/ou son entourage familial, social et professionnel permettant de construire l'anamnèse

- Recueil des éléments d'anamnèse concernant le patient
- Recueil d'informations sur le patient, ses difficultés, son niveau de connaissance ou le niveau de connaissance de son entourage sur ses difficultés et sur sa manière de s'y adapter.
- Recueil d'informations sur la personnalité, la culture, les langues et les habitudes de vie du patient.
- Recueil d'informations sur les suivis, les traitements, les examens
- Recueil d'informations sur l'environnement du patient
- Recueil d'information sur les différents intervenants auprès du patient, aides et adaptations dont il bénéficie ...

- Recueil d'informations sur les activités du patient.
- Recueil d'informations sur les centres d'intérêt du patient (culturels, artistiques, ...)
- Recueil d'informations sur les répercussions éventuelles des troubles sur le patient et son entourage.
- Recueil d'informations sur les éventuels signes de douleur et/ou de souffrance.
- Recueil d'informations sur les éventuels signes de maltraitance.
- Recueil d'informations sur les attentes et la position du patient vis-à-vis de la démarche et l'intervention en orthophonie.

Recueil d'informations auprès des professionnels de santé

- Recueil d'informations sur les examens effectués et les diagnostics posés.
- Recueil d'informations sur les différentes prises en charge du patient et leurs modalités.
- Recueil d'informations sur les traitements déjà effectués, ceux en cours et ceux indiqués.

Observation des indices relevant des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales.

- Observation du comportement et de l'attitude du patient et/ou de son entourage.
- Observation de la motricité globale du patient.
- Observation de la morphologie du patient.
- Observation de l'environnement du patient (visites, questionnaires, ...)
- Observation des interactions entre le patient et son environnement et/ou son entourage.
- Observation des interactions du patient avec l'orthophoniste
- Observation du patient quant à son adaptation au contexte du bilan
- Observation du comportement cognitif du patient lors du bilan
- Observation du patient en situation de tâches au cours des épreuves de l'évaluation

Utilisation d'outils d'observation clinique et/ou d'épreuves standardisées permettant d'évaluer les fonctions du langage, de la communication, des fonctions cognitives et oro-myo-faciales.

- Utilisation de matériel spécifiquement adapté (grilles, questionnaires, tests standardisés, enregistrements vidéo et audio, ...)
- Enregistrement des résultats des épreuves standardisées.
- Enregistrement audio et/ou vidéo des épreuves administrées.
- Lecture des résultats recueillis lors de la passation des épreuves.
- Ecoute et visionnage des enregistrements audio et/ou vidéo des épreuves.
- Transcription des corpus.
- Cotation des corpus ou des résultats des épreuves standardisées.
- Calcul des résultats.
- Réalisation d'un examen anatomique et fonctionnel.
- Nettoyage et asepsie du matériel.

Réalisation du diagnostic orthophonique

- ✎ Formulation permanente des hypothèses en cours de test dans une démarche hypothético-déductive
- ✎ Adaptation de la passation en fonction des hypothèses formulées
- ✎ Report des résultats des observations cliniques et des cotations obtenues sur les cahiers de passation et les grilles d'évaluation.
- ✎ Comparaison entre les résultats obtenus et ceux constituant l'étalonnage des épreuves auprès des sujets tout-venants
- ✎ Relevé des compétences du patient et de ses difficultés / troubles
- ✎ Recherche de l'étiologie de ses difficultés et troubles
- ✎ Prise en compte des impacts de la situation de bilan.
- ✎ Formalisation du diagnostic orthophonique et explicitation auprès du patient et / ou de son entourage.
- ✎ Demande d'examens complémentaires
- ✎ Formulation d'une réponse à la demande de pronostic, réajustable dans le temps
- ✎ Formulation d'un projet de soins.

Formalisation du projet thérapeutique en orthophonie

- Rédaction du compte rendu écrit du bilan orthophonique :
 - o Transcription des éléments nécessaires à l'établissement du diagnostic orthophonique et/ou à sa compréhension ;
 - o Transcription des observations des indices-et analyse des troubles du langage, de la communication, des fonctions cognitives et des fonctions oro-myo-faciales ;
 - o Transcription quantitative des résultats obtenus aux épreuves ;
 - o Transcription qualitative des données recueillies dans le cadre de l'entretien
 - o Transcription qualitative des résultats obtenus aux épreuves ;
 - o Transcription des données étiologiques ;
 - o Transcription du diagnostic orthophonique avec son interprétation ;
 - o Transcription du projet thérapeutique ;
 - o Transcription du nombre de séances proposées ;
 - o Indications des examens complémentaires proposés.
 - o Transcription du libellé de l'évaluation inscrit à la nomenclature ;
 - o Cotation écrite de la pathologie et de son libellé à la nomenclature ;
- Intégration de ces données dans le dossier de soins orthophonique informatisé.

Entretien avec le patient et/ou son entourage sur le projet thérapeutique en orthophonie

- Présentation des résultats obtenus, du diagnostic et du projet d'intervention en orthophonie.
- Explication au patient et/ou à son entourage du diagnostic posé, de l'état pathologique ou non mis en évidence par l'évaluation en référence au fonctionnement d'un individu dépourvu de la pathologie identifiée.
- Explication du rôle thérapeutique de l'orthophoniste.
- Description des modalités d'intervention.
- Information du patient et/ou de son entourage sur les modalités administratives de mise en œuvre de l'intervention en orthophonie.
- Information du patient sur le coût de l'intervention en orthophonie et la prise en charge par les caisses d'assurance maladie et d'assurance maladie complémentaire.
- Présentation du fonctionnement du cabinet ou du service.
- Information sur les différents intervenants et leurs rôles respectifs.
- Information sur la prise en charge pluridisciplinaire.
- Recherche de l'adhésion du patient à la démarche de soins et mise en place d'une alliance thérapeutique avec le patient.

● *Types de situations significatives*

● *Résultats attendus*

● *Méthodes, outils, ressources utilisés*

2 – Prise en charge individuelle ou en groupe du patient en orthophonie

● *Principales opérations constitutives de l'activité*

Préparation de l'intervention orthophonique

- ✎ Réalisation d'un dossier individuel personnalisé.
- ✎ Intégration du dossier orthophonique dans le dossier médical personnel.
- Lecture des comptes rendus des séances précédentes.
- Prises de contact et recueil d'informations auprès des autres professionnels de santé.
- Recherche et adaptation des supports d'intervention.
- Réalisation d'un planning de soins et d'un échéancier des objectifs.
- Préparation du matériel nécessaire aux séances.
- Mise au point de matériels, de supports, de modalités d'intervention spécifiques.
- Préparation des aménagements nécessaires à l'accueil du patient et à sa prise en charge.
- Rédaction de notes d'évolution.
- Rédaction de comptes-rendus d'intervention.

Réalisation de l'intervention orthophonique auprès du/des patients

- Rencontre du patient et de son entourage
- Entretien avec le patient sur les outils, méthodes, appareillages envisageables.
- Réalisation de séances de rééducation, d'adaptation, réadaptation, d'intervention précoce et de maintien dans le domaine de l'orthophonie, individuelles ou de groupe avec ou sans support informatique.
- Fabrication ou adaptation avec le patient et utilisation de matériels et de supports spécifiques.
- Formation du patient aux gestes techniques et à l'utilisation des outils existants pour palier ou compenser son handicap.
- Suivi de l'observance par le patient du traitement orthophonique et de la réalisation des examens complémentaires.
- Recueil des résultats des examens complémentaires.
- Suivi du patient : entretien auprès du patient, ses aidants, son entourage.
- Observation en situation individuelle ou collective des effets thérapeutiques sur le patient et sur ses interactions avec son environnement.
- Transmission des informations et des recommandations au patient.

Réalisation de l'intervention orthophonique auprès des aidants et/ou de l'entourage

- ✎ Préparation des aménagements nécessaires à l'accueil de l'entourage et/ou des aidants.
- Accueil de l'entourage et/ou des aidants naturels
- Formation de l'entourage et/ou des aidants naturels en vue de l'utilisation écologique de moyens de communication adaptés au patient et à ses troubles.
- Formation de l'entourage aux gestes techniques liés au patient et à ses troubles.
- Formation de l'entourage à des techniques et des actions favorisant la communication avec le patient.
- Fabrication ou adaptation d'outils de soins et de supports spécifiques avec l'entourage.
- Fabrication de supports d'information et de recommandations aux aidants et/ou à l'entourage.
- Transmission d'informations et de recommandations aux aidants et/ou à l'entourage, notamment les professionnels intervenant auprès du patient

Réalisation d'actions favorisant l'adaptation du patient à son environnement

- ✎ Information sur les aides matérielles et financières.
- ✎ Orientation vers une personne et /ou une structure ressource.
- Réalisation de documents accompagnant les demandes de compensation, d'aides matérielles et financières.
- Accompagnement en milieu scolaire adapté ou ordinaire.
- Accompagnement en milieu professionnel.
- Mise en situation et entraînement à l'utilisation d'outils spécifiques.
- Formalisation de projets d'insertion, de réinsertion, de projets socioprofessionnels et scolaires en fonction du degré du handicap du patient et de ses projets personnels y compris en lien avec d'autres professionnels.
- Liaisons permanentes avec les intervenants du milieu d'insertion scolaire, professionnel, institutionnel ou social du patient dans le respect du secret professionnel.
- Interventions en réunions interprofessionnelles et restitutions aux autres membres de l'équipe.

● **Types de situations significatives**

● **Résultats attendus**

● **Méthodes, outils, ressources utilisés**

3 – Prévention et dépistage des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales

● **Principales opérations constitutives de l'activité**

Réalisation d'actions de prévention primaire et secondaire dans un cadre individuel ou collectif

- ↗ Réalisation d'actions de recherche concernant les milieux, les situations, les populations, les pathologies ou les populations à risque en lien avec les structures et ressources existantes
- ↗ Formalisation et diffusion de programmes d'intervention en prévention secondaire.
- ↗ Information et/ou sensibilisation sur les fonctions et sur les troubles du langage, de la communication et sur les fonctions oro-myo-faciales ainsi que sur les signes d'alerte, dans un souci de promotion de la santé publique.
- ↗ Formation de publics ciblés au repérage des signes d'alerte et à l'utilisation des outils de repérage.
- ↗ Information du public sur le champ de compétences de l'orthophoniste et sur les conditions d'accès aux soins en orthophonie.
- ↗ Préparation logistique d'actions d'information, de sensibilisation et de communication en lien avec le champ de compétences de l'orthophonie.
- ↗ Interventions dans les manifestations en lien avec le champ de compétences de l'orthophonie.
- ↗ Formalisation de propositions d'actions de prévention en direction de partenaires institutionnels respectant un cahier des charges ou dans le cadre de démarches en lien avec les politiques de santé publique.
- ↗ Fabrication et diffusion d'outils et de supports d'intervention et d'outils et de supports permettant de repérer les signes d'alerte dans différents contextes.
- ↗ Réalisation et/ou recherche d'outils de dépistage.
- ↗ Réalisation d'actions de dépistage.
- ↗ Formulation de recommandations pour favoriser le développement et/ ou le maintien de la communication.
- ↗ Formulation de recommandations afin d'éviter l'apparition ou de freiner le développement de troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales.
- ↗ Présentation et diffusion de documents et/ou de matériel.

Réalisation d'actions de prévention tertiaire dans le contexte du soin ou de l'éducation thérapeutique

- ↗ Mise en place d'actions de suivi thérapeutique.
- ↗ Formulation et présentation de recommandations et de conseils en vue de réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez une personne ou une population.
- ↗ Recueil, réalisation et diffusion de supports et d'outils d'information et de conseil en vue de réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez une personne ou une population.

Conduite d'actions de promotion de l'intégration des personnes présentant des troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales

- ↗ Mise en place de partenariats avec les structures institutionnelles.
- ↗ Veille réglementaire et constitution de bases de données réglementaires et législatives.
- ↗ Information du public sur la législation en vigueur en matière d'intégration des personnes présentant un handicap lié à une altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, un polyhandicap ou un trouble de santé invalidant.

● **Types de situations significatives**

● **Résultats attendus**

● **Méthodes, outils, ressources utilisés**

4- Éducation thérapeutique des patients et de leur entourage

Préparation des actions d'éducation thérapeutique

- Information du patient sur la possibilité de bénéficier d'une action d'éducation thérapeutique et sur ses modalités de prise en charge.
- Recueil d'informations permettant de réaliser ou d'actualiser le diagnostic éducatif du patient.
- Recueil d'informations sur les savoirs, les savoir-faire, le ressenti et le projet de vie du patient.
- Recueil d'informations sur la perception par le patient de ses ressources et de facteurs défavorables.
- Recueil d'informations sur les facteurs limitant et facilitant l'acquisition ou le maintien des compétences d'auto-soin et leur utilisation dans la vie quotidienne, la mise en œuvre de son projet et l'acquisition de la mobilisation des compétences d'adaptation.
- Formulation avec le patient des compétences à acquérir au regard de son projet et de la stratégie thérapeutique.
- Définition et formalisation d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique en lien avec le patient et les autres professionnels de santé intervenant auprès de lui.
- Rédaction d'un programme d'activités d'éducation thérapeutique.

Mise en œuvre des actions d'éducation thérapeutique dans un cadre individuel ou collectif

- Sensibilisation, information du patient et de son entourage à la pathologie et ses troubles.
- Sensibilisation, information et formation du patient et de son entourage à des protocoles et/ou à des conduites à tenir et/ou de la mise en place de moyens afin de ralentir la progression de la maladie et/ou de prévenir les complications.
- Réalisation de séances collectives ou individuelles d'éducation thérapeutique pour l'acquisition des compétences d'auto-soins et d'adaptation.
- Réalisation de séances individuelles d'évaluation des compétences acquises, des changements chez le patient et du déroulement du programme d'éducation thérapeutique.
- Réalisation d'entretiens motivationnels
- Réajustement du projet d'éducation thérapeutique

Coordination autour du patient, des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de la maladie chronique

- Suivi du programme personnalisé d'éducation thérapeutique en lien avec les autres professionnels de santé intervenant auprès du patient.

5 - Expertise et conseil dans le domaine de l'orthophonie

Conseil dans le domaine de l'orthophonie

- Conseil auprès des partenaires dans le cadre d'actions entreprises à leur initiative dans le domaine de l'orthophonie.
- Conseil auprès de différentes instances sur les décisions à prendre quant aux dossiers d'attribution des ressources pour les patients atteints de troubles de communication, du langage ou des fonctions oro-myo-faciales.
- Conseil auprès de différentes instances quant à l'instruction de dossiers dépendant de leur compétence concernant les patients atteints de troubles de communication, du langage ou des fonctions oro-myo-faciales.
- Conseil auprès des autres professionnels dans le cadre de l'insertion et/ou de la réinsertion professionnelle.
- Conseil au sein des structures institutionnelles et/ou des instances décisionnaires.

Expertise dans le domaine de l'orthophonie

- Réalisation de rapports d'expertise à partir de l'analyse de dossiers et bilans orthophoniques sur les capacités des patients à effectuer certaines activités ou pour permettre l'attribution d'aides adaptées.
- Réalisation de rapports d'expert et de rapports techniques à l'attention des structures institutionnelles et/ou des instances décisionnaires.

6 - Organisation et coordination des soins

● *Principales opérations constitutives de l'activité*

Gestion administrative

- ↗ Information du patient et/ou de ses aidants sur les procédures administratives relatives à une prise en charge en orthophonie.
- ↗ Enregistrement d'informations dans le dossier patient.
- ↗ Gestion et mise à jour des dossiers patients.
- ↗ Archivage des dossiers patients selon la législation en vigueur
- ↗ Télétransmission de données.
- ↗ Enregistrement informatisé des actes réalisés.
- ↗ Etablissement des documents administratifs nécessaires à la prise en charge auprès de la caisse d'assurance maladie du patient.
- ↗ Tenue de statistiques sur les actes réalisés en institution.

Gestion du temps de l'activité professionnelle

- ↗ Réalisation du planning quotidien et hebdomadaire permettant de répondre à la demande de soins.
- ↗ Formalisation du planning de rendez-vous en fonction des autres interventions auprès des patients, des locaux disponibles et des interventions à domicile.
- ↗ Gestion du planning d'utilisation des matériels nécessaires à l'intervention orthophonique.

Enregistrement et transmission de données

- ↗ Enregistrement et transmission de données médicales sur les patients.
- ↗ Transmission d'informations orales et écrites aux professionnels concernés dans le cadre du respect des obligations conventionnelles relatives au bilan orthophonique dans le respect du secret médical.
- ↗ Rédaction et transmission d'informations orales et écrites à la personne, à l'entourage et aux institutions concernées en respectant le cadre légal et le secret médical.
- ↗ Réalisation d'actions de signalement en cas de constat de maltraitance du patient.

Coordination des activités

- ↗ Echanges d'information avec les partenaires dans le respect du secret médical.
- ↗ Echanges d'informations et interventions lors de réunions de travail pluriprofessionnelles, en lien avec les différents partenaires concernés.
- ↗ Prises de contact, échanges d'information, mise en place et animation de temps d'échanges en vue d'assurer l'articulation, la coordination et la priorisation des soins, notamment en tant qu'interlocuteur privilégié du patient.
- ↗ Préparation de synthèses cliniques.
- ↗ Animation de réunions de synthèse, de temps de travail thématiques et/ou interprofessionnels.
- ↗ Intervention en réunion de synthèse ou de transmission entre équipes de soins.
- ↗ Suivi de la mise en œuvre des actions préventives en lien avec les autres professionnels impliqués.
- ↗ Information des professionnels de santé du champ de compétences de l'orthophoniste.
- ↗ Animation et gestion de réseaux.

Interventions en réunions institutionnelles

- ↗ Interventions lors des réunions institutionnelles : conseils de service ou de pôle, réunions d'organisation, réunions d'élaboration du projet de service ou de pôle, commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques, ...

Représentation de la profession dans différentes instances

● *Types de situations significatives*

● *Résultats attendus*

● *Méthodes, outils, ressources utilisés*

7 - Gestion des ressources

Gestion des ressources humaines de la structure

- Recrutement, gestion de la rémunération et des obligations sociales liées au personnel participant à l'activité : administratif, d'entretien, soignant, ...
- Réalisation des fiches de poste, de l'emploi du temps, des horaires des salariés de la structure.

Suivi de la comptabilité, des budgets et de la trésorerie

- Tenue de la comptabilité du cabinet conformément aux règles comptables édictées par l'administration fiscale pour les entreprises libérales non commerciales avec ou sans le soutien d'un expert comptable et/ou d'une association de gestion agréée.
- Suivi des opérations bancaires.
- Archivage des pièces comptables.
- Gestion de la trésorerie.
- Gestion et suivi d'un budget et des investissements.

Réalisation des déclarations et des règlements dus par la structure

- Rédaction de la déclaration de bénéficiaires professionnels non commerciaux en temps et forme réglementaires.
- Règlement des factures et des charges sociales en respectant les échéances et les règles administratives.
- Souscription d'une couverture sociale obligatoire et/ou facultatives et d'assurances professionnelles.

Facturation des actes et suivi des règlements des patients

- Saisie de la codification des actes.
- Facturation des actes.
- Relance des impayés.
- Réalisation et suivi des envois et des retours vis-à-vis de la caisse d'assurance maladie.
- Proposition de facilités de paiement selon la situation du patient.
- Encaissement des honoraires.

Suivi des prestations de service

- Entretiens avec les prestataires de services

Gestion matérielle du cabinet ou du service

- Contrôle de l'accessibilité des locaux.
- Contrôle du bon état des mobiliers mis à disposition des patients dans l'ensemble des locaux et du matériel utilisé lors des séances d'orthophonie.
- Contrôle de la propreté des locaux.
- Contrôle de la conformité du matériel aux règles de sécurité.
- Application des règles d'hygiène et de sécurité concernant le matériel et contrôle de leur respect.
- Suivi et mise à jour du matériel informatique, des logiciels.
- Échanges d'informations sur l'organisation logistique du service ou du cabinet

Gestion et suivi des stocks

- Budgétisation du matériel nécessaire à l'intervention orthophonique, de l'outillage et du matériel de bureau.
- Commande du matériel nécessaire à l'intervention orthophonique, de l'outillage et du matériel de bureau.
- Rangement et gestion des stocks de matériel à usage thérapeutique, de l'outillage et du matériel de bureau.
- Contrôle de l'état des stocks et du matériel.

- **Types de situations significatives**

- **Résultats attendus**

- **Méthodes, outils, ressources utilisés**

8 – Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles

- **Principales opérations constitutives de l'activité**

Actualisation des connaissances et veille professionnelle en lien avec les réseaux professionnels

- ↳ Constitution, alimentation et consultation de bases d'informations sur la profession d'orthophoniste et les connaissances professionnelles.
- ↳ Lecture critique de revues professionnelles, de publications, de médias spécialisés.
- ↳ Consultation de sites professionnels.
- ↳ Lecture de travaux de recherche internationaux en orthophonie.
- ↳ Lecture de travaux de recherche internationaux dans les domaines en lien avec l'orthophonie.
- ↳ Suivi des logiciels édités en fonction des besoins, des avancées scientifiques et thérapeutiques.
- ↳ Suivi des évolutions des matériels et des outils d'intervention en orthophonie et mise à jour des connaissances théoriques et techniques relatives à leur utilisation.
- ↳ Suivi de groupes de supervision ou de lecture entre professionnels.
- ↳ Travaux de réflexion basés sur des références culturelles et thérapeutiques.

Réalisation d'actions d'analyse des pratiques professionnelles

- ↳ Échanges et analyses de pratiques professionnelles avec ses pairs ou avec d'autres cliniciens.
- ↳ Apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles.
- ↳ Mise en place de débats sur les questions éthiques dans un contexte de rééducation, de réadaptation, de soins.
- ↳ Formalisation de pratiques professionnelles à visée d'évaluation des pratiques.

Suivi d'actions de formation, de congrès, de colloques...

- ↳ Réception d'informations (colloques et congrès, ...)
- ↳ Communication, intervention, partage d'informations.
- ↳ Vérification de la conformité des actions de formation professionnelle proposées au regard de la législation en vigueur et des avis des instances compétentes.
- ↳ Suivi de formations aux formats et contenus appropriés aux besoins de l'orthophoniste.
- ↳ Suivi des impacts de la formation sur sa pratique professionnelle.
- ↳ Participation au recueil de corpus pour la recherche

- **Types de situations significatives**
- **Résultats attendus**
- **Méthodes, outils, ressources utilisés**

9 – Recherche et études en orthophonie

- **Principales opérations constitutives de l'activité**

Activités de recherche liées aux besoins en santé publique et liées aux mesures d'impact

- ↳ Recherche d'informations sur les milieux, les situations, les populations, les pathologies à risque en lien avec les structures et les ressources existantes : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres actions de dépistage, ...
- ↳ Formalisation de propositions d'actions de dépistage et de leur évaluation en direction de partenaires institutionnels en réponse à des appels d'offres ou dans le cadre de démarches spontanées en lien avec les politiques de santé publique.
- ↳ Réalisation d'études dans le domaine des soins et de l'intervention de l'orthophoniste.

Activités de recherche clinique

- ↳ Formulation d'hypothèses de recherche répondant à des questionnements innovants et productifs.
- ↳ Recueil d'informations dans le cadre d'une démarche de recherche.
- ↳ Réalisation de rapports d'études.
- ↳ Rédaction de protocoles ou de procédures.
- ↳ Rédaction d'articles en vue d'une publication dans une revue scientifique.
- ↳ Exposé des travaux de recherche.
- ↳ Réalisation de publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé.
- ↳ Accompagnement de travaux professionnels.

Activités de recherche et d'exploitation de bases de données

- ✎ Exploitation et veille sur des bases de données existantes dans les domaines d'intervention de l'orthophoniste.
- ✎ Recherche, sur les bases de données existantes, des recommandations de bonnes pratiques.
- ✎ Mise en place de banques de données.
- ✎ Recherche d'informations dans les bases de données bibliographiques.
- ✎ Recueil d'informations sur les recherches conduites en orthophonie et dans les disciplines en rapport avec les problématiques rencontrées en orthophonie.

Développement de collaborations pluridisciplinaires

- ✎ Développement de collaborations avec les structures et centres de recherche : sociétés savantes, équipes de recherche universitaires, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), ...
- ✎ Développement des collaborations multicentriques (par exemple programme hospitalier de recherche clinique (PHRC), ...)
- ✎ Développement de collaborations internationales de recherche

- ***Types de situations significatives***
- ***Résultats attendus***
- ***Méthodes, outils, ressources utilisés***

● **10 - Formation et information des professionnels et des futurs professionnels**

● **Principales opérations constitutives de l'activité**

Formation des professionnels de santé en exercice

- ↳ Recueil d'informations sur les besoins en formation des professionnels de santé.
- ↳ Réalisation de séances d'information collective auprès du personnel des institutions et des services hospitaliers.
- ↳ Réalisation de documents de référence à l'usage des professionnels de santé, des patients et des aidants.
- ↳ Formation des professionnels de santé sur des thématiques en lien avec le champ d'intervention de l'orthophoniste.
- ↳ Formation des professionnels de santé au dépistage en vue d'une orientation adaptée en orthophonie.

Mise en œuvre d'un projet de formation

- ↳ Formalisation de séquences de formation : contenu, thématique, recrutement des formateurs, conditions matérielles de réalisation, ...
- ↳ Formalisation de projets pédagogiques.
- ↳ Conduite de séquences de formation à destination des étudiants en orthophonie ou de professionnels.
- ↳ Intervention au sein des équipes pédagogiques.
- ↳ Réalisation de séances de suivi pédagogique.
- ↳ Réalisation d'évaluation des compétences acquises par l'étudiant.
- ↳ Démonstration d'interventions et présentation d'exemples cliniques dans un but pédagogique.

Accueil, accompagnement des étudiants et de nouveaux professionnels

- ↳ Délivrance d'informations et de conseils aux stagiaires orthophonistes ou aux nouveaux professionnels.
- ↳ Rédaction de documents de présentation du service et des activités proposées.
- ↳ Rédaction d'un projet ou d'un protocole d'encadrement.
- ↳ Suivi des étudiants dans leur processus d'apprentissage.
- ↳ Réalisation de séances d'analyse réflexive des situations rencontrées en stage, avec les étudiants
- ↳ Lecture et accompagnement de travaux de recherche menés par des étudiants en orthophonie.
- ↳ Intervention au sein de jurys d'évaluation des mémoires de recherche des étudiants en orthophonie.
- ↳ Réalisation d'actions d'évaluation dans le cadre de jurys : examens, concours, stages, validation des acquis de l'expérience, etc.

Contrôle des prestations de stagiaires

- ↳ Mise en situation professionnelle.
- ↳ Accompagnement et supervision des stagiaires dans l'ensemble des situations professionnelles et dans les actions de recherche
- ↳ Renseignement des documents de suivi.
- ↳ Lecture et correction de travaux écrits de stagiaires ou de professionnels en formation.
- ↳ Réalisation d'actions d'évaluation des étudiants dans l'ensemble des situations professionnelles et dans les actions de recherche.
- ↳ Accompagnement du projet professionnel du stagiaire.

● **Types de situations significatives**

● **Résultats attendus**

● **Méthodes, outils, ressources utilisés**

Annexe 2

Certificat de capacité d'orthophoniste - Référentiel de compétences

Compétences¹

- 1. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique**
- 2. Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient**
- 3. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie**
- 4. Établir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique**
- 5. Élaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique**
- 6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie**
- 7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle**
- 8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques**
- 9. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources**
- 10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs**
- 11. Former et informer des professionnels et des personnes en formation**

¹ Dans le respect du champ d'intervention des autres professions réglementées

Compétences détaillées

Compétence 1 :

Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique

1. Apprécier dès la prise de contact le degré d'urgence et la gravité d'un trouble à partir des éléments et des moyens à la disposition de l'orthophoniste
2. Repérer et analyser la plainte et les attentes du patient et de son représentant légal ou le tiers de confiance
3. Rechercher, analyser et interpréter les différentes catégories de données nécessaires à l'élaboration du diagnostic orthophonique
4. Adapter le questionnement anamnestique aux hypothèses induites par les informations collectées auprès du patient
5. Élaborer une démarche diagnostique à partir des éléments recueillis au cours de l'entretien préalable relatif à la plainte et à l'anamnèse
6. Identifier les étapes, les modalités et les outils nécessaires à la réalisation du bilan orthophonique et les éléments d'information indispensables pour analyser la situation du patient
7. Organiser, planifier et réaliser le bilan orthophonique et le bilan d'évolution
8. Émettre une ou plusieurs hypothèses diagnostiques à partir de la synthèse des informations collectées et des éléments perçus au cours de la rencontre
9. Compléter et / ou réorienter l'évaluation en cours de test, si nécessaire, en fonction de ces hypothèses formulées
10. Élaborer un diagnostic orthophonique précisant le type de difficultés / troubles, leur-spécificité ou non, et leur évolution probable à partir du relevé des capacités du patient et du degré de sévérité de ses difficultés / troubles et en sélectionnant la terminologie adéquate parmi les termes diagnostiques en usage en orthophonie
11. Émettre et réajuster un pronostic orthophonique à partir du diagnostic réalisé, du trouble constaté, son degré de sévérité, d'hypothèses d'évolution probables des troubles et des effets attendus de l'intervention en orthophonie
12. Évaluer la pertinence d'une intervention en orthophonie
13. Rédiger le compte-rendu du bilan orthophonique en respectant la réglementation en vigueur

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>Appréciation du degré d'urgence et de gravité</p>	<p>Le degré de maîtrise de la langue parlée par le patient est analysé Ses facultés de compréhension de la langue sont analysées Les principaux signes d'alerte sont recherchés et identifiés Le questionnement est adapté et tient compte des éléments d'informations apportés par le patient ou le professionnel de santé La proposition de prise en charge en orthophonie ou de réorientation est adaptée Les éléments justifiant une prise en charge en urgence sont identifiés et expliqués</p>
<p>Qualité de l'analyse de la plainte du patient</p>	<p>Les éléments explicites et implicites composant la plainte sont identifiés. Ces éléments sont analysés et hiérarchisés en fonction des priorités de soin L'origine de la demande est identifiée. Les impacts du discours de l'entourage sur le patient sont repérés et explicités La demande propre du patient est discernée de celle de son entourage Les répercussions et le retentissement du trouble sur la vie quotidienne, l'environnement et l'état psychologique du patient sont identifiés L'expression par le patient du retentissement de son trouble est favorisée La manière dont le patient exprime sa plainte est prise en compte et analysée L'évolution de l'expression de la plainte par le patient est prise en compte</p>
<p>Pertinence et exhaustivité des données recueillies sur le patient et son entourage</p>	<p>L'aide d'un tiers est éventuellement recherchée en cas de non maîtrise ou d'incapacité de communication de la part du patient Les informations clés sur le patient et son entourage sont recherchées et identifiées : - Les connaissances du patient et / ou de son entourage sur ses troubles - Les habitudes de vie du patient, son histoire et son rapport à son histoire, - Les traitements en cours, résultats d'examens médicaux,</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Les aides et adaptations dont bénéficie le patient - La qualité de vie du patient et de son entourage - Les interactions du patient avec son environnement et avec l'orthophoniste - Les stratégies de compensation du patient - Les pathologies et/ou des troubles associés et les moyens de leur prévention - Les facteurs pouvant contre-indiquer la rééducation - Les fonctions, les compétences et les performances du patient <p>Le niveau de vigilance du patient et son degré de coopération La prise de parole du patient est analysée à partir d'éléments sur sa façon de se présenter, de se situer par rapport à son entourage, de signifier son identité Le discours du patient et son rapport au langage dans ses différents aspects cognitifs et psychiques est identifié, recueilli et observé cliniquement La communication verbale et non verbale du patient est identifiée et analysée L'impact des troubles (à l'origine de la demande) sur l'intégration sociale du patient et sur son vécu psychoaffectif est recherché et identifié La nécessité d'investigations complémentaires est évaluée et expliquée Les fonctions à évaluer pour organiser les différentes parties du bilan sont repérées Les besoins d'informations ou de connaissances complémentaires, notamment sur une pathologie, sont repérés L'évolution du patient au cours du bilan est analysée Les informations nouvelles apparaissant au cours du bilan sont repérées et prises en compte</p>
<p>Pertinence des modalités de recueil de l'information</p>	<p>Les moyens augmentatifs ou alternatifs à la communication verbale sont identifiés Ces moyens sont utilisés de manière adaptée en cas de besoin Les données disponibles (anamnèse, informations issues du dossier médical, imagerie médicale, examens médicaux, audiogrammes, ...) sont comprises, explicitées et prises en compte Les outils d'investigation sont choisis et adaptés en fonction de chaque patient, de sa pathologie, de sa demande et de ses réticences Ce choix est explicité L'autorisation de recueil enregistré est recherchée auprès du patient et/ou de son entourage Les modalités d'utilisation des outils d'évaluation retenus sont maîtrisées (propriétés métrologiques, procédures d'utilisation, limites, Les modalités de l'entretien et du recueil d'informations sont adaptées à la pathologie et aux besoins du patient L'examen clinique est réalisé dans le respect des recommandations professionnelles Les gestes techniques à visée diagnostique réalisés lors de l'examen clinique sont maîtrisés et expliqués Le questionnement anamnestique évolue en fonction des données recueillies auprès du patient et des échanges avec l'entourage et d'autres professionnels La transcription et le décodage de l'alphabet phonétique international sont utilisés</p>
<p>Qualité de l'analyse des données et de l'élaboration du diagnostic</p>	<p>Des liens sont établis entre les différents types de données recueillis au cours du bilan Les résultats des évaluations sont analysés de manière qualitative et quantitative L'évolution des résultats et des données dans le temps est prise en compte Des corrélations entre les résultats des données recueillies dans le cadre des différents examens sont établies et les distorsions repérées Des hypothèses quant aux facteurs étiologiques, aux facteurs déclenchants, gênants ou favorisants sont émises et explicitées Les hypothèses posées en cours d'entretien et leurs modalités de prise en compte sont explicitées Les éléments clés du tableau clinique du patient sont identifiés et hiérarchisés au travers des différents domaines à explorer Les éléments clés permettant de valider ou d'infirmer les hypothèses sont identifiés au travers de l'analyse de la démarche d'évaluation normative, descriptive et critériée Des mises en liens sont établies entre les résultats obtenus, les données scientifiques, les modèles théoriques et les connaissances théoriques et cliniques Des corrélations entre les résultats aux différentes épreuves sont recherchées afin de mettre en évidence des facteurs explicatifs Un lien est effectué entre le diagnostic, les éléments de dossier portés à la</p>

	<p>connaissance de l'orthophoniste, la plainte exprimée et les besoins du patient</p> <p>La pertinence d'une intervention en orthophonie est évaluée au regard de ces éléments et explicitée</p> <p>La synthèse du bilan reprend l'ensemble des données objectives et subjectives mesurées en qualité et/ou en quantité, et débouche sur la formulation d'un diagnostic orthophonique clair et cohérent</p> <p>Le pronostic s'appuie sur l'anamnèse, sur les connaissances de la pathologie ou des troubles identifiés, sur la prévision des effets attendus des différentes prises en charge programmées. et sur l'estimation des capacités du patient à s'engager dans une dynamique de progrès.</p> <p>Le vocabulaire technique et professionnel utilisé est adapté</p>
--	--

Compétence 2 :

Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient

1. Définir et hiérarchiser à court, moyen et long termes les objectifs thérapeutiques en fonction des résultats du bilan orthophonique et des besoins du patient
2. Identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet thérapeutique construit en accord avec le patient ou son entourage
3. Identifier et mesurer les obstacles à la mise en œuvre du projet thérapeutique et définir les solutions envisageables.
4. Définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre du projet thérapeutique
5. Déterminer les supports nécessaires à l'intervention orthophonique et les adapter ou les élaborer si nécessaire
6. Sélectionner les systèmes de facilitation, de compensation, les systèmes alternatifs et augmentatifs adaptés aux besoins du patient et/ou de son entourage
7. Identifier, proposer et définir les conditions de mise en œuvre des adaptations et aménagements permettant d'améliorer la sécurité, la qualité de vie et l'autonomie du patient et de son entourage
8. Identifier les interventions à conduire auprès du patient et / ou de son entourage dans le cadre du projet thérapeutique en tenant compte du projet individuel du patient, de ses capacités de compréhension, d'investissement et d'appropriation
9. Identifier les professionnels concernés par la mise en œuvre du projet thérapeutique
10. Définir les critères, les échéances et les outils d'évaluation permettant un suivi du patient à partir des axes thérapeutiques choisis
11. Formaliser par écrit le projet thérapeutique en orthophonie
12. Évaluer l'état du patient et de son environnement et leur évolution tout au long du projet d'intervention et réajuster le projet thérapeutique en conséquence
13. Évaluer les effets des interventions conduites par l'orthophoniste auprès du patient et/ou de son entourage et analyser les écarts avec les résultats attendus

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
Pertinence de la définition des objectifs du projet	<p>Les objectifs thérapeutiques sont en adéquation avec les résultats du bilan orthophonique</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont en adéquation avec le projet de soins global et les attentes du patient</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont accessibles pour le patient et l'orthophoniste, identifiables et inscrits dans le temps</p> <p>Les choix effectués en termes de priorisation des objectifs prennent en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pathologie du patient - la gravité des troubles et des difficultés - les besoins et les attentes du patient - le degré d'adhésion du patient au projet thérapeutique - les capacités physiques et matérielles du patient

	- l'environnement du patient
Pertinence du choix des interventions et de leurs modalités de mise en œuvre	<p>Les outils et modalités d'intervention retenus sont en adéquation avec les objectifs thérapeutiques et les attentes du patient</p> <p>Les outils et modalités d'intervention retenus sont réalistes au regard des capacités du patient, notamment de ses capacités d'observance et de ses capacités d'investissement et d'appropriation</p> <p>Les interventions à conduire auprès de l'entourage du patient sont identifiées</p> <p>Les outils et modalités d'intervention sont correctement ciblés en référence aux priorités de l'intervention</p> <p>L'investissement consenti pour élaborer ou adapter un outil ou un support de prise en charge est en adéquation avec le bénéfice qui en est attendu</p> <p>Les dispositifs d'aide, les outils et modalités d'intervention sont adaptés en fonction des intérêts, réticences, réactions exprimées par le patient et/ou son entourage</p> <p>La pertinence de la programmation de séances collectives est évaluée et explicitée</p> <p>La programmation et le lieu des séances sont en adéquation avec le projet thérapeutique défini</p> <p>Les indications et modalités de recours à d'autres professionnels sont identifiées et explicitées</p> <p>Les aménagements et adaptations nécessaires au patient ainsi que leurs modalités de financement sont identifiés, explicités auprès du patient et de son entourage et argumentés auprès des interlocuteurs compétents</p>
Pertinence de la recherche de l'adéquation du projet thérapeutique	<p>Le projet thérapeutique est présenté au patient de manière claire et adaptée</p> <p>L'échéancier de la prise en charge, en fréquence de séances et en temps, est clairement expliqué</p> <p>L'adhésion du patient au projet de soins et aux objectifs du traitement sont recherchés</p> <p>Les explications apportées au patient et/ou à son entourage sur le projet thérapeutique et ses effets potentiels sont claires, réalistes et adaptées au patient</p> <p>Les arguments permettant d'accompagner le patient et/ou l'entourage dans l'acceptation de son trouble et des moyens techniques mis à sa disposition sont identifiés</p> <p>L'expression du patient vis-à-vis du projet thérapeutique, ses résistances sont prises en compte et des adaptations et réajustements du projet sont définis</p>
Pertinence du suivi de l'évolution du patient et de l'évaluation du projet	<p>La définition des modalités de suivi du patient (objectifs d'étape, bilans d'évolution,) est cohérente avec le projet thérapeutique défini</p> <p>Les objectifs d'étape sont en adéquation avec les objectifs thérapeutiques</p> <p>Les objectifs d'étape définis sont réalistes, atteignables et définis dans le temps</p> <p>Le choix des outils d'évaluation est adapté aux caractéristiques du patient et du projet</p> <p>Les outils d'évaluation sont mis en œuvre de manière adaptée</p> <p>Le transfert des acquis de la prise en charge dans la vie du patient est évalué et pris en compte</p> <p>L'ensemble des éléments nouveaux apparaissant en cours de prise en charge est pris en compte</p> <p>Les données qualitatives et quantitatives obtenues dans le cadre du bilan d'évolution et des actions d'évaluation sont comparées aux données du bilan initial</p> <p>L'analyse comparative de ces données met en évidence l'évolution du patient et les caractéristiques de cette évolution</p> <p>Les données recueillies dans le cadre de cette analyse sont comparées aux résultats attendus et les écarts sont identifiés</p> <p>Les données obtenues dans le cadre de cette analyse sont présentées au patient et/ou à son entourage</p> <p>L'expression du patient et/ou de l'entourage vis-à-vis des résultats obtenus est prise en compte dans le réajustement de l'intervention</p> <p>Les éléments permettant d'infirmer ou de confirmer le diagnostic sont recherchés, évalués et pris en compte dans la conduite des soins</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont réajustés en cours d'intervention</p> <p>Des aménagements sont proposés, le cas échéant et leur acceptation par le patient est évaluée</p>

Compétence 3

Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie

1. Organiser et adapter les conditions d'accueil et d'installation nécessaires au bon déroulement de la séance
2. Définir le contenu de la séance en fonction de l'avancée du projet thérapeutique
3. Évaluer l'état psychologique et thymique du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances
4. Mettre en œuvre l'intervention orthophonique par des gestes, des techniques, des méthodes et des supports adaptés au patient et à sa pathologie
5. Ajuster les supports et outils thérapeutiques utilisés et la durée de la séance en fonction de l'état et des réactions du patient
6. Instaurer, rééduquer, maintenir les fonctions de communication et du langage ainsi que les autres fonctions cognitives et oro-myo-faciales relevant du champ d'intervention de l'orthophoniste
7. Sélectionner et mettre en place des conduites et compensations permettant au patient de dépasser sa situation de handicap
8. Concevoir et conduire une séance de groupe seul et en coanimation
9. Analyser le déroulement de la séance et évaluer ses résultats
10. Enregistrer les données relatives aux séances réalisées dans le respect des procédures en vigueur

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
Pertinence de l'organisation de la séance	<p>Le lieu de la séance est organisé en fonction des caractéristiques et des besoins du ou des patients.</p> <p>Les objectifs de la séance individuelle sont déterminés et / ou réajustés en tenant compte des objectifs d'étape de la prise en charge, de l'évolution du patient, de sa plainte, de sa motivation, de ses capacités et des contraintes sociales</p> <p>Les objectifs d'une séance de groupe sont élaborés en fonction des objectifs thérapeutiques individuels.</p> <p>Le choix de la constitution du groupe de patients est explicité.</p> <p>Les moyens d'atteindre les objectifs de la séance sont identifiés.</p> <p>Les risques inhérents à l'état du patient et aux activités proposées sont identifiés et mesurés.</p> <p>Les mesures préventives afin de limiter les risques sont identifiées et mises en œuvre</p> <p>Les supports et matériels nécessaires à la séance sont identifiés.</p> <p>Les supports nécessaires à la séance sont élaborés, adaptés ou préparés.</p>
Pertinence de la mise en œuvre de l'intervention	<p>Les gestes, appareillages et outils nécessaires aux examens, à la prise en charge et à la sécurité du patient sont mis en œuvre de manière adaptée</p> <p>Les gestes nécessaires à l'intervention sont préalablement explicités au patient</p> <p>La réalisation de gestes techniques exploratoires, d'entretien prothétiques ou de réadaptation sont liés à la sphère des domaines de compétence et d'intervention de l'orthophoniste</p> <p>Les méthodes et supports d'intervention employés sont adaptées au patient, à sa pathologie, à son âge, à sa culture et à son milieu socioculturel</p>
Pertinence de la conduite de séance	<p>Les objectifs de la séance sont explicités au patient</p> <p>Le vocabulaire technique et professionnel est utilisé de manière pertinente et compréhensible par le patient</p> <p>Les moyens employés découlent du plan de traitement initialement projeté et de ses actualisations afférentes à l'évolution du patient</p> <p>Le contenu de la séance est synthétisé dans le dossier du praticien</p> <p>Le compte-rendu de séance reprend les objectifs initiaux de la séance, les pré-requis nécessaires à la conduite de la séance, le matériel utilisé, les résultats quantitatifs et qualitatifs, ainsi que la motivation du patient</p> <p>Des gestes de premier secours sont éventuellement mis en œuvre en cas de risque vital chez le patient</p> <p>La décision de poursuite ou d'arrêt d'un traitement repose sur les conclusions des</p>

	évaluations, sur les observations cliniques et sur l'accord du patient ou de son entourage
Cohérence du contenu en lien avec le déroulement de la séance	<p>Les aptitudes fonctionnelles du patient sont identifiées</p> <p>Le discours du patient et son rapport au langage dans ses différents aspects sont identifiés et analysés</p> <p>Les fonctions déficitaires sont sollicitées et entraînées de manière adaptée dans différentes situations</p> <p>Des recommandations thérapeutiques sont formulées au patient et / ou à son entourage en vue d'un transfert et/ou d'un entraînement entre les séances.</p> <p>Les techniques et méthodes de prise en charge sont expliquées et mises en œuvre dans le respect des recommandations professionnelles.</p> <p>L'état du patient est évalué à son arrivée et pris en compte au cours de la séance : des réajustements sont effectués au besoin.</p> <p>Le choix des supports est adapté en fonction de l'état du patient, de sa demande et de ses réticences.</p> <p>L'évolution de l'état psychologique et attentionnel du / des patients au cours de la séance est identifié et pris en compte</p> <p>Les modalités d'utilisation des supports sont maîtrisées par l'orthophoniste.</p> <p>En séance de groupe, la prise de parole et les interventions des participants sont organisées</p> <p>Les effets des interactions entre les patients lors d'une séance de groupe sont identifiés et pris en compte</p>
Qualité de l'analyse de l'évolution du patient	<p>Les effets des séances sur la vie quotidienne du patient sont identifiés et évalués</p> <p>La mise en pratique des recommandations préconisées par l'orthophoniste est vérifiée et éventuellement ajustée.</p> <p>Les données recueillies et les observations réalisées par l'orthophoniste sont comparées d'une séance à l'autre.</p> <p>Les données transmises par le patient, son entourage et / ou les autres professionnels d'une séance à l'autre sont prises en compte.</p> <p>Les points forts et faibles, les acquis et les progrès sont identifiés.</p> <p>L'évolution des compétences et des anomalies touchant le patient est évaluée dans différentes situations,</p>
Conformité des opérations d'enregistrement des interventions	<p>Les règles d'enregistrement des interventions orthophoniques en vigueur sont mises en œuvre en tenant compte du cadre d'exercice de l'orthophoniste (libéral ou salarié)</p> <p>Cet enregistrement est réalisé en référence à la nature des interventions conduites au cours de la séance</p> <p>Les conditions d'utilisation et de diffusion d'enregistrements dans le cadre de coopérations professionnelles, de formation ou de recherche, sont explicitées</p> <p>L'orthophoniste recueille l'accord écrit du patient ou de ses tuteurs légaux</p>

Compétence 4 :**Établir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique**

1. Accueillir, écouter et instaurer une relation de confiance avec le patient, son entourage ou le groupe
2. Adapter sa propre communication, la nature des informations communiquées au patient et son comportement en fonction des caractéristiques du patient, de son état psychologique et thymique et de sa motivation
3. Expliquer au patient les effets attendus et les limites de l'intervention orthophonique en prenant en compte sa pathologie son niveau de connaissances, ses représentations, son environnement social, professionnel et culturel, son niveau de langage ses attentes pronostiques et son état psychologique
4. Expliquer le déroulement de la prise en charge orthophonique, et s'assurer de sa compréhension par le patient ou par son entourage
5. Négocier les modalités de l'intervention avec le patient et/ou son entourage en fonction des objectifs du projet thérapeutique
6. Faciliter, développer et analyser les interactions entre les participants à une séance de groupe ou d'accompagnement familial
7. Rechercher et/ou maintenir une alliance thérapeutique avec le patient tout au long de l'intervention

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>Pertinence de l'analyse de la dimension relationnelle inhérente à la situation de soin orthophonique</p>	<p>Les modalités de réalisation du bilan, ses résultats, le diagnostic orthophonique sont clairement explicités Le cadre déontologique de l'intervention et les droits et devoirs du patient sont expliqués Les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion, les réactions et comportements du patient ou du groupe de personnes, sont repérés, analysés et pris en compte L'écoute est attentive, neutre et bienveillante Les besoins du patient sont repérés et pris en compte Les conditions permettant de mettre en confiance le patient et d'instaurer un respect réciproque sont recherchées et explicitées Les informations dont la diffusion nécessite une attention particulière sont identifiées en fonction des caractéristiques de chaque patient L'importance des attentes pronostiques du patient et de l'entourage est analysée et prise en compte Une distance thérapeutique est instaurée et respectée.</p>
<p>Cohérence entre le comportement adopté, le mode de communication utilisé et la situation relationnelle</p>	<p>Les modes de communication verbale et non verbale utilisés sont adaptés à la personne ou au groupe de personnes. Une reformulation est proposée selon les besoins du patient et de son entourage Les explications sont réitérées au cours de l'intervention orthophonique. Une attitude bienveillante pour soutenir et encourager le patient est adoptée. Les éléments clefs à prendre en compte et les comportements à adopter lors des situations relationnelles difficiles sont identifiés</p>
<p>Efficacité des relations mises en œuvre dans le contexte d'intervention</p>	<p>Les conditions propices à une continuité de la relation avec le patient sont recherchées au cours des séances Les étapes de conduite d'un entretien dans le domaine de la santé sont identifiées et mises en œuvre Les conditions de déroulement et les objectifs des activités prévues lors de la séance sont explicités clairement La disponibilité du thérapeute est maintenue tout au long de la séance. L'écart entre le ressenti du patient et la perception du trouble par l'orthophoniste est pris en compte</p>
<p>Efficacité de l'échange avec le patient</p>	<p>Les informations communiquées quant aux modalités et au cadre de l'intervention sont claires et adaptées aux préoccupations du patient et de son entourage Les attentes exprimées et les réactions du patient et/ou de son entourage sont prises en compte Un consensus est recherché avec le patient sur les modalités de l'intervention</p>

Compétence 5 :

Élaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique

1. Identifier les besoins, notamment d'apprentissage, du patient, des personnes ou des groupes, y compris les attentes non verbalisées, afin de réaliser ou actualiser le diagnostic éducatif ou le programme d'accompagnement familial
2. Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour élaborer des objectifs partagés avec le patient et/ou avec son entourage
3. Utiliser les outils pédagogiques adaptés et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de la maladie
4. Élaborer et organiser des actions de prévention et de dépistage
5. Conduire des actions d'entraînement des patients et/ou de la famille en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par l'orthophoniste

6. Accompagner, par des techniques de communication appropriées, le patient et/ou sa famille vers des changements de comportement et d'habitude ou un réaménagement de la vie du patient en prenant mieux en compte sa santé
7. Choisir des outils pédagogiques adaptés à chaque patient et à son entourage
8. Évaluer les effets de la démarche d'éducation, de prévention ou de dépistage et définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires
9. Adapter la démarche éducative aux situations interférant dans la gestion normale de la maladie
10. Conseiller et éduquer la famille, les aidants naturels, les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs connaissances de leurs savoir-faire, et du mode de vie du patient

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>Pertinence de l'analyse des besoins</p>	<p>Les besoins des patients, de leur entourage et des groupes cibles sont identifiés, le cas échéant en faisant appel aux compétences d'autres professionnels Les pathologies à risque, les milieux, les situations, les populations sont identifiés et analysés Les risques liés aux troubles susceptibles d'être traités en orthophonie sont repérés et identifiés Les risques spécifiques aux populations ou groupes étudiés sont repérés Les besoins en matière d'acquisition de compétences, de gestes techniques, d'aménagement de l'environnement et d'adaptation à l'environnement liés aux troubles du patient sont identifiés avec le patient et / ou son entourage Des objectifs d'intervention en éducation thérapeutique, accompagnement, dépistage ou prévention sont formulés en cohérence avec les besoins des patients, de leur entourage ou des populations cibles</p>
<p>Pertinence de la démarche éducative ou d'accompagnement</p>	<p>Les situations dans lesquelles le recours à l'éducation thérapeutique est pertinent sont identifiées Les conditions permettant au patient et / ou à son entourage d'apprendre à gérer son traitement, et d'adapter son mode de vie sont clairement explicitées Ces conditions sont en cohérence avec le mode de vie et les capacités du patient Les ressources sanitaires, sociales et économiques mobilisables par le patient et/ou son entourage sont identifiées et prises en compte La capacité du patient à comprendre sa maladie et à expliquer comment il adapte son mode de vie en conséquence est mesurée La démarche éducative ou d'accompagnement est adaptée à sa cible (aidants naturels, entourage familial, patients, professionnels, autres partenaires, ...) et répond à une demande exprimée La démarche éducative ou d'accompagnement respecte la législation et la réglementation en vigueur</p>
<p>Pertinence du choix des outils pédagogiques</p>	<p>Le choix des supports et des outils pédagogiques est cohérent avec les objectifs de l'action, les caractéristiques de la population cible et son environnement Les dispositifs d'aide sont adaptés en fonction des réticences, des peurs ou des réactions de défense du patient et/ ou de son entourage Le choix et les conditions de mise en œuvre des outils pédagogiques sont élaborés en lien avec les autres professionnels intervenant auprès du patient Cette adaptation est inscrite dans le cadre d'un accord partenarial entre patient, entourage et professionnels en charge du patient</p>
<p>Pertinence des outils et des actions de dépistage et de prévention mis en œuvre</p>	<p>Les règles déontologiques et d'éthique professionnelle spécifiques aux actions de prévention ou de dépistage en orthophonie sont identifiées et respectées La pertinence de l'intervention de l'orthophoniste dans les actions de dépistage ou de prévention envisagées est identifiée Les objectifs, outils, modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'action de prévention ou de dépistage sont formalisés dans un cahier des charges Les éléments clés du cahier des charges fourni à l'orthophoniste sont identifiés et pris en compte</p>

	<p>Le choix des outils de dépistage est adapté aux objectifs de l'action de dépistage et/ou de prévention</p> <p>Des outils de dépistage adaptés aux objectifs des actions et aux caractéristiques des personnes ou populations ciblées sont élaborés</p> <p>Le choix et les conditions de mise en œuvre des outils de dépistage ou de prévention est réalisé en lien avec les autres professionnels intervenant auprès des populations cibles</p> <p>La place et les limites du champ d'intervention de l'orthophoniste dans le cadre des actions de prévention et de dépistage sont clairement explicitées</p> <p>Les actions à mettre en place ou les informations à délivrer en fonction des résultats du dépistage ou de l'action de prévention sont clairement explicitées</p>
Mesure des effets de la démarche d'éducation, de prévention ou de dépistage	<p>Les effets des actions mises en œuvre sont évalués de manière adaptée</p> <p>Les actions sont réajustées en fonction des résultats</p>

Compétence 6 :

Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie

1. Adapter sa pratique du bilan orthophonique et de l'analyse des besoins aux exigences des évaluations administratives et/ou médico-légales
2. Rédiger un bilan ou un avis expert compréhensible pour un administrateur médico-social et/ou un magistrat
3. Identifier et sélectionner les textes législatifs et réglementaires en vigueur afférents au handicap ou aux troubles
4. Sélectionner et conseiller le matériel adapté au handicap ou aux troubles
5. Construire des méthodes et outils d'enquête adaptés aux problèmes posés dans les contextes professionnels, scolaires et environnementaux
6. Conseiller les partenaires dans le cadre d'actions entreprises par leurs soins dans le domaine de la communication, du langage et des fonctions oro-myo-faciales
7. Conseiller les différentes instances sur les décisions à prendre quant aux dossiers d'attribution des ressources financières, techniques, matérielles et/ou humaines pour les patients atteints de troubles de la communication, du langage et/ou des fonctions oro-myo-faciales
8. Présenter, expliciter et argumenter auprès des professionnels et partenaires concernés les préconisations de l'orthophoniste
9. Évaluer les besoins d'une personne et ses capacités à pouvoir effectuer certaines activités scolaires, professionnelles et sociales à partir d'une analyse de dossiers et de bilans orthophoniques

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
Pertinence dans la prise en compte du contexte de l'intervention	<p>Les spécificités du contexte de l'intervention sont prises en compte (cadre administratif médico-légal, ...)</p> <p>L'environnement législatif et réglementaire en vigueur est identifié et pris en compte</p> <p>Les spécificités du contexte de l'intervention sont prises en compte dans la rédaction des avis, bilans et synthèses</p>
Pertinence de la méthodologie d'intervention	<p>L'analyse des besoins est pertinente et fait appel à des outils et des méthodes adaptés</p> <p>Le choix de la méthode d'intervention est pertinent</p> <p>Les conseils délivrés sont adaptés aux besoins identifiés et cohérents avec le cadre d'intervention de l'orthophoniste</p> <p>Le rôle et les limites de l'intervention de l'orthophoniste en matière de conseil sont identifiés</p>
Pertinence de l'argumentation	<p>Les choix effectués et les préconisations formulées par l'orthophoniste sont clairement explicités</p> <p>Les arguments développés sont pertinents et adaptés aux réactions des professionnels et partenaires concernés</p>
Pertinence du conseil délivré aux différentes instances	<p>Les conseils délivrés aux instances s'appuient sur la connaissance de la nature du trouble et de son degré de sévérité</p>

Compétence 7 :

Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle

1. Identifier et suivre l'évolution des connaissances scientifiques et empiriques et des pratiques cliniques professionnelles
2. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, et des évolutions sociétales, tout comme celles du monde de la santé
3. Adapter sa pratique professionnelle et réajuster les interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse effectuée, des évolutions identifiées et des résultats de la démarche qualité
4. Développer ses connaissances théoriques sur l'utilisation du matériel et des outils d'intervention
5. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels
6. Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'intervention en orthophonie
7. Rechercher les moyens de formation et suivre des actions de formation afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins
8. Analyser et évaluer le contenu de la formation reçue
9. Intégrer les acquis et adapter si nécessaire sa pratique
10. Analyser les résultats et l'impact de la formation sur la pratique professionnelle

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle	Les valeurs professionnelles, la déontologie et l'éthique de la profession sont identifiées et présentées avec clarté La confrontation de la pratique professionnelle avec des pairs en groupe d'analyse de la pratique est recherchée Les sources d'information permettant de suivre l'évolution du monde de la santé, de la société et des modèles de pratique professionnelle ainsi que des références théoriques, sont identifiées Les évolutions du monde de la santé, de la société, des différents modèles de pratique professionnelle ainsi que des références théoriques sont prises en compte Leurs impacts sur la pratique de l'orthophonie sont identifiés
Hiérarchisation des types d'information pris en compte dans l'évaluation des interventions	Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions orthophoniques sont identifiés : réglementation, recommandations professionnelles (relatives à la qualité, l'ergonomie, la sécurité, l'hygiène, la traçabilité), résultats de la recherche scientifique, satisfaction des patients...
Pertinence de la démarche d'analyse critique concernant les interventions orthophoniques	Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités de mise à jour de ces informations sont identifiées Les données de recherches empiriques (qualitatives et quantitatives) dans le champ de la santé publique et de la prévention sont identifiées et utilisées Les théories linguistiques, psychologiques et cognitives sont prises en compte dans la formulation des hypothèses qui orientent le travail orthophonique et la recherche La démarche d'analyse des activités de l'orthophoniste est fondée sur les résultats des travaux de recherche et d'analyse interprofessionnelle, supervision et autres situations de problématisation Les axes et les moyens d'évolution sont identifiés : formation personnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, recherches bibliographiques à effectuer, ... Des améliorations des interventions sont proposées
Pertinence de la démarche de développement professionnel continu	Les sources d'information sur les actions de formation professionnelle continue sont identifiées et mobilisées avec efficacité Un lien entre la ou les actions de formation suivies et l'analyse des pratiques professionnelles est établi

Compétence 8 :

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

1. Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques
2. Conduire une recherche bibliographique
3. Analyser et synthétiser les articles scientifiques et évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle ou sur la recherche conduite
4. Formuler un questionnement scientifique, permettant de dégager les objectifs de la recherche
5. Élaborer un protocole de recherche
6. Identifier les organismes à consulter et les rôles des partenaires mobilisables dans la cadre de la recherche
7. Planifier et conduire une action de recherche de manière individuelle et en groupe
8. Élaborer une communication orale et rédiger un rapport et un mémoire de recherche
Communiquer en français et en langue étrangère par écrit et par oral sur la recherche réalisée

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>Qualité de la recherche d'informations</p>	<p>Les bases documentaires internationales sont utilisées Les partenaires institutionnels et associatifs clefs de l'action de recherche sont identifiés</p>
<p>Pertinence de la méthode de recherche</p>	<p>L'objectif de la recherche est clairement identifié Les informations sélectionnées sont adaptées à l'objectif de la recherche Elles sont actualisées et organisées Les informations collectées sont analysées selon les références théoriques nécessaires et les critères scientifiques en vigueur L'analyse des informations permet d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis (élaboration d'une méthodologie de soins, d'un protocole, formulation de préconisations, création d'une banque de données, ...) La méthode de recherche est expliquée avec clarté Les méthodes utilisées sont conformes aux cadres méthodologiques de recherche énoncés par la communauté scientifique et aux cadres éthique et déontologique de la profession Les travaux sont adossés à l'expertise scientifique de membres de laboratoires de recherche ou de l'enseignement universitaire d'orthophonie</p>
<p>Conformité de la méthode de recherche avec les bonnes pratiques professionnelles</p>	<p>Le questionnement scientifique et la priorisation des objectifs de la recherche sont cohérents et pertinents L'argumentation est fondée sur une démarche scientifique rigoureuse et des bases théoriques fondées et en lien avec les recommandations de la communauté scientifique</p>
<p>Qualité de la production</p>	<p>Le résultat de la recherche est clair et accessible pour son public La démarche de recherche et ses résultats sont explicités par écrit et par oral L'abstract est rédigé en français et en anglais et les mots clefs sont exprimés de manière à ce que la recherche soit identifiable dans les bases de données</p>

Compétence 9 :

Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources

1. Réaliser et analyser une gestion budgétaire
2. Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable d'un service d'orthophonie ou d'une structure
3. Évaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels utilisés par les orthophonistes au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité
4. Identifier les mesures correctives à prendre pour mettre en conformité les locaux, les installations et les matériels utilisés par les orthophonistes
5. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisés par les orthophonistes
6. Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités des orthophonistes
7. Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables utilisés par les orthophonistes
8. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures
9. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités
10. Organiser la gestion des archives
11. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...)
12. Mettre en œuvre les règles de gestion de personnel en vigueur

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1 – Conformité des règles dans la gestion d'un budget</p>	<p>Les règles et modalités de fonctionnement des outils de gestion de l'activité, des outils statistiques et des tableaux de bord sont identifiées et expliquées avec clarté Les erreurs ou incohérences figurant dans les outils de gestion de l'activité, les statistiques et tableaux de bord sont repérés La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés Les éléments devant figurer dans un bilan comptable et un rapport d'activité sont identifiés Les logiciels dédiés sont utilisés avec aisance</p>
<p>2 – Conformité aux règles d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité dans les locaux et matériels</p>	<p>Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement des activités des orthophonistes sont identifiés en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur Les normes et réglementations s'imposant aux locaux, installations et matériels utilisés par les orthophonistes sont identifiées et expliquées avec clarté L'organisation des lieux est fonctionnelle Les matériels sont maintenus et suivis en adéquation avec les règles d'usage et les réglementations en vigueur Les incidents sont systématiquement consignés et tracés Les règles et recommandations en matière d'hygiène sont identifiées, consignées, voire affichées Les règles régissant la circulation des déchets sont identifiées Les non conformités des locaux, installations et matériels utilisés par les orthophonistes sont identifiées et des mesures correctives adaptées sont proposées Les informations permettant de suivre les évolutions du matériel et des normes sont utilisées</p>
<p>3 – Conformité dans l'application des règles de gestion du personnel</p>	<p>Les sources d'information sur les règles de gestion du personnel sont identifiées Les règles sont identifiées et expliquées Les modalités de gestion du personnel sont explicites</p>
<p>4 – Respect des règles de gestion administrative</p>	<p>Les règles concernant la gestion des dossiers et l'archivage sont explicitées Le suivi et l'enregistrement des dossiers sont conformes aux règles et rigoureux</p>

	Les dossiers des patients sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse
--	--

Compétence 10 :

Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

1. Organiser et planifier ses interventions et celles de l'équipe d'orthophonistes en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités ainsi que des interventions conduites en simultané par d'autres professionnels auprès du patient selon la législation en vigueur
2. Identifier les missions des différents acteurs intervenant pour la prise en charge du ou des patients suivis, la nature des informations à leur transmettre ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé
3. Orienter, si nécessaire, les personnes vers d'autres professionnels ou d'autres compétences afin de veiller à la continuité des soins
4. Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients (santé, social, médico-social, culturel, associatif...)
5. Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein de l'établissement et dans le cadre de réseaux
6. Coordonner les actions ou les soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif pour conduire des projets d'intervention pertinents
7. Initier et mettre en place des partenariats, notamment avec des structures institutionnelles, afin de mobiliser l'ensemble des ressources contribuant à l'intervention professionnelle des orthophonistes
8. Sélectionner les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité
9. Coordonner les actions de prévention mises en place sur un territoire

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1.-Pertinence de l'identification et de la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	Les champs d'intervention et les modalités d'interpellation des différents acteurs intervenant auprès des patients suivis par les orthophonistes sont identifiés Les outils de transmission permettant de communiquer les éléments de sa pratique professionnelle sont identifiés Les limites de l'intervention en orthophonie sont identifiées

<p>2.-Pertinence des modalités de coopération et de collaboration mises en œuvre</p>	<p>Les ressources existantes sur le territoire et qui peuvent être mobilisées par l'orthophoniste sont identifiées : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres structures intervenant dans le dépistage...</p> <p>L'organisation de la coopération ou de la collaboration mise en œuvre pour optimiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale du patient ou du groupe de patients est expliquée et argumentée</p> <p>Les informations disponibles sur le patient circulent efficacement entre les différents acteurs concernés dans le respect du lien thérapeutique établi</p> <p>Les comptes-rendus écrits de bilans orthophoniques sont détaillés et compréhensibles pour les prescripteurs</p> <p>La nature des informations à transmettre au prescripteur, au patient et aux autres professionnels est identifiée</p> <p>Les notes de synthèse et documents d'information rédigés sont clairs et adaptés aux besoins de leurs destinataires</p> <p>Les interventions lors des réunions respectent/les règles de déontologie médicale concernant la confidentialité et le respect de la parole qui est adressée.</p> <p>Les rencontres et réunions institutionnelles sont réinvesties dans le travail avec le patient</p> <p>Le positionnement lors des échanges au cours desquels il est nécessaire d'écouter et d'argumenter des opinions contradictoires est clair et efficace</p> <p>Les modalités de sélection des informations transmises à l'extérieur sont explicitées</p>
<p>3 - Qualité de la prise en charge collective des patients</p>	<p>La prise en charge d'un patient en cas de trouble nécessitant une intervention d'urgence est organisée de manière efficace</p> <p>L'apport potentiel de l'orthophoniste dans le cadre d'un projet thérapeutique collectif dans institution est clairement identifié</p> <p>Les différentes solutions de réorientations éventuelles si le bilan orthophonique n'est pas indiqué en 1ère intention sont identifiées</p>
<p>4.-Conformité des actions mises en place pour la répartition des activités et des compétences</p>	<p>Les modes d'organisation et de répartition au sein de l'équipe pluri professionnelle tiennent compte des compétences de chaque acteur</p> <p>Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités</p> <p>Les spécificités de chaque acteur sont repérées et utilisées dans le cadre des actions de prévention conduites par les orthophonistes</p> <p>Les complémentarités dans un domaine de compétence partagée entre plusieurs acteurs professionnels sont clairement formulées</p>
<p>5 - Qualité de l'organisation de l'activité de l'orthophoniste</p>	<p>Les différents types d'activités à conduire (bilans, rééducations, rédaction de documents et correspondances, préparation de supports, communication, etc) sont identifiés</p> <p>La planification des différentes activités sur la semaine tient compte du flux patients et du temps et des ressources disponibles</p> <p>Les absences sont anticipées</p> <p>L'information recueillie à propos d'un patient est hiérarchisée de manière pertinente</p> <p>Un dossier-type patient répondant à différents types d'utilisations est conçu</p> <p>Le temps et les procédures nécessaires à la constitution et à la mise à jour du fichier/base de données patients sont prévus et planifiés</p>

Compétence 11 :

Former et informer des professionnels et des personnes en formation

1. Organiser l'accueil et l'information d'un professionnel, d'un étudiant ou d'une personne en formation dans le service ou la structure
2. Repérer et expliciter les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants ou aux professionnels en relation avec leur niveau de formation
3. Concevoir et animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels, d'étudiants ou de futurs professionnels
4. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique
5. Organiser et planifier des séquences de formation notamment en partenariat avec d'autres acteurs
6. Organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage dans une démarche progressive d'autonomisation au bénéfice des stagiaires et étudiants
7. Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires et les étudiants en lien avec les objectifs pédagogiques de stage ou d'enseignements
8. Communiquer sur sa profession et valoriser son activité

<p>Prendre un rôle actif dans le développement, l'amélioration et la promotion de la profession notamment en s'engageant dans les réseaux professionnels</p> <p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>
<p>1.-Pertinence des informations prises en compte</p>	<p>Les informations utiles pour accueillir un stagiaire, un étudiant ou un professionnel en formation sont identifiées Le public à qui s'adresse l'information ou la formation est identifié Les connaissances, savoir-faire, qualité de réflexion et d'analyse devant être acquis par les personnes recevant la formation sont identifiés Les objectifs définis par et pour chaque stagiaire sont identifiés</p>
<p>2.-Pertinence des actions conduites</p>	<p>Une démarche d'accueil adaptée à chaque catégorie de publics (stagiaire, étudiant, nouvel arrivant professionnel, ...) est mise en œuvre Les conseils, démonstrations, analyses commentées de la pratique et explications apportées tiennent compte du profil de chaque interlocuteur et des objectifs du stage Les démarches d'analyse et de transmissions de savoir-faire et de connaissances sont organisées et adaptées au stagiaire ou à l'étudiant en tenant compte de son évolution et de ses difficultés Les mises en lien théoriques avec la pratique professionnelle sont analysées et recherchées Des axes et des moyens d'évolution permettant de faire progresser les professionnels et étudiants formés sont identifiés Le support choisi est adapté à la situation de formation</p>
<p>3.-Cohérence des actions conduites</p>	<p>Les critères et indicateurs utilisés pour l'évaluation des stagiaires ou étudiants tiennent compte des objectifs prédéfinis Les informations diffusées sur la profession tiennent compte du cadre légal et réglementaire d'exercice de la profession</p>

Annexe 3
Référentiel de formation du certificat de capacité d'orthophoniste

La formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste a pour but l'acquisition des connaissances et des compétences, décrites à l'annexe 2, nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Il est souhaité que les praticiens de la profession assurent 50 % au moins des volumes horaires d'enseignement. Les contenus de la formation tiennent compte de l'évolution des connaissances.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des unités d'enseignement (UE). Ces documents sont mis à la disposition des étudiants. Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens.

La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

SEMESTRES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	TOTAL
Cours magistraux (CM)	248	215	186	190	160	120	111	122	130	79	1561
Travaux dirigés (TD)	133	105	141	109	139	200	217	196	175	182	1597
Total CM + TD	381	320	327	299	299	320	328	318	305	261	3158
Stages	0	120	120	120	210	210	210	300	350	400	2040
Total CM + TD + Stages	381	440	447	419	509	530	538	618	655	661	5198
Travail personnel de l'étudiant	340	380	425	325	320	410	480	420	580	495	4175
Total CM+TD+TPE+Stages	721	820	872	744	829	940	1018	1038	1235	1156	9373
ECTS	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300

La répartition des 300 crédits européens nécessaires à l'obtention du certificat de capacité d'orthophoniste est conforme au tableau suivant :

MODULES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	Total ECTS
1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	11	10	12	4	3	0	0	0	0	0	40
2. SCIENCES BIOMEDICALES	9	10	5	4	7	0	0	0	0	0	35
3. SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	6
4. ORTHOPHONIE : LA PROFESSION	3	0	0	0	4	3	0	0	2	2	14
5. PRATIQUES PROFESSIONNELLES	0	0	0	16	7	19	21	14	8	6	91
6. FORMATION A LA PRATIQUE CLINIQUE	0	3	3	3	6	6	6	6	6	7	46
7. RECHERCHE EN ORTHOPHONIE	0	0	5	0	3	0	0	6	9	9	32
8. COMPETENCES TRANSVERSALES	4	2	2	0	0	2	1	0	1	1	13
9. SANTE PUBLIQUE	0	2	3	3	0	0	0	0	0	0	8
10. EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
11. SEMINAIRES PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
12. UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES	0	0	0	0	0	0	2	4	4	2	12
ECTS	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300

**SOMMAIRE DES FICHES
UNITES D'ENSEIGNEMENT**

1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

1.1 Sciences du langage

UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage

UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique

UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique

UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie

1.2 Psychologie

UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement

UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication

UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie

UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie

1.3 Sciences de l'éducation

UE 1.3.1 Sciences de l'éducation

UE 1.3.2 Apprentissages et didactique

1.4 Sensibilisation aux sciences de la société

UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société

2. SCIENCES BIOMEDICALES

2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique

UE 2.1 : Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique

2.2 Neurosciences

UE 2.2.1 Neurosciences 1

UE 2.2.2 Neurosciences 2 - plasticité cérébrale et récupération.

2.3 Oto-rhino-laryngologie (ORL)

UE 2.3.1 Étude de l'audition

UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises

UE 2.3.3 Étude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

UE 2.3.4 Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

2.4 Pédiatrie et troubles du développement

UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement

2.5 Gériatrie

UE 2.5 Gériatrie

2.6. Psychiatrie

UE 2.6 Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant

2.7 Notions de pharmacologie

UE 2.7 Notions de pharmacologie

3. SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES

UE 3.1 Physique générale et acoustique

UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations

4. ORTHOPHONIE : LA PROFESSION

UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie

UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie

UE 4.3 Démarche clinique et intervention orthophonique

UE 4.4 Éducation thérapeutique du patient en orthophonie

UE 4.5 La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique

5. PRATIQUES PROFESSIONNELLES

5.1 Communication et langage oral

UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication

UE 5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication

UE 5.1.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication

UE 5.1.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques

5.2 Langage écrit, graphisme et écriture

UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture

UE 5.2.2 Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme

UE 5.2.3 Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme

UE 5.2.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme

5.3 Cognition mathématique

UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique

UE 5.3.2 Troubles de la cognition mathématique

UE 5.3.3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique

UE 5.3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique

5.4 Troubles de l'oralité

UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles

UE 5.4.2 Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales

UE 5.4.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales

5.5 Audition

UE 5.5.1 Bilan et évaluation dans le cadre des troubles de l'audition

UE 5.5.2 Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd

UE 5.5.3 Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises

5.6 Phonation et Déglutition

UE 5.6.1 Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

UE 5.6.2 Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

UE 5.6.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence

5.7 Pathologies neurologiques

UE 5.7.1 Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie

UE 5.7.2 Intervention orthophonique en aphasiologie

UE 5.7.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives

UE 5.7.4 Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels

UE 5.7.5 Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis

UE 5.7.6 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis

UE 5.7.7 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans les troubles développementaux

UE 5.7.8 Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques

5.8 Handicap

UE 5.8.1 Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le

langage et la communication

UE 5.8.2 Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap

6. FORMATION A LA PRATIQUE CLINIQUE

UE 6.1 Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire

UE 6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil

UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins

UE 6.4 Stage d'observation auprès d'orthophonistes

UE 6.5 Stage clinique 1

UE 6.6 Stage clinique 2

UE 6.7 Stage clinique 3

UE 6.8 Stage clinique 4

UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche

7. RECHERCHE EN ORTHOPHONIE

UE 7.1 Bibliographie et documentation

UE 7.2 Statistiques 1

UE 7.3 Statistiques 2

UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'articles

UE 7.5 Mémoire

8. COMPETENCES TRANSVERSALES

UE 8.1 Infectiologie et hygiène

UE 8.2 Formation aux gestes et aux soins d'urgence

UE 8.3 Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels

UE 8.4. Langues 1

UE 8.5 Langues 2

UE 8.6 Langues 3

UE 8.7 C2i niveau 1

UE 8.8 C2i niveau 2 métiers de la santé

9. SANTE PUBLIQUE

UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique

UE 9.2 Intervention et promotion de la santé

UE 9.3 Ethique et déontologie

10. EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

11. SEMINAIRES PROFESSIONNELS

12. UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES

Unité d'Enseignement N°1.1.1 : Introduction aux sciences du langage		
Semestre : 1		Compétence : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 50	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître les structures et fonctions du langage faisant appel aux notions de base de la linguistique générale et appliquée- Acquérir les concepts indispensables pour comprendre le fonctionnement du langage- Comprendre le fonctionnement du code linguistique à travers les différents courants- Appréhender la diversité des langues		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Historique et définition de la langue- Description de la langue et ses usages- Fonctionnement et description des langues naturelles- Présentation des différents courants linguistiques		
Recommandations pédagogiques <p>L'enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances théoriques de base pour comprendre la place du langage dans le développement de l'homme. L'enseignement doit permettre à l'étudiant de maîtriser les théories de base en sciences du langage.</p>	Modalités d'évaluation <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants <p>Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie</p>		

Unité d'Enseignement N°1.1.2 : Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexic, morphologie, syntaxe, sémantique et pragmatique		
Semestre : 2		Compétence : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 60	TD : 10	TPE : 80
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir des bases dans les disciplines majeures de la linguistique : phonétique, phonologie, lexic, syntaxe, morphologie, sémantique, pragmatique et leurs implications pratiques en orthophonie		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Aspects théoriques et pratique orthophonique des différents domaines suivants<ul style="list-style-type: none">- Phonétique- Phonologie- Lexique- Morphologie- Sémantique- Syntaxe- Pragmatique et discours		
Recommandations pédagogiques <p>L'enseignement doit permettre à l'étudiant de maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none">- les concepts de base des disciplines de la linguistique- l'implication et l'apport de ces disciplines à la pratique orthophonique.	Modalités d'évaluation <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants <p>Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie</p>		

Unité d'Enseignement N°1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique		
Semestre : 3		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 20	TD : 30	TPE : 30
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexicque, morphologie, syntaxe, sémantique et pragmatique UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître le développement du langage- Analyser les interactions langagières à l'oral et à l'écrit, en expression et en compréhension- Comprendre les concepts théoriques de psycholinguistique et leur application dans la pratique orthophonique		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Introduction à la psycholinguistique- Développement du langage- Énonciations orales chez l'adulte et l'enfant- Énonciations écrites chez l'enfant et chez l'adulte- Développement du langage dans des contextes de pathologies primaires et secondaires		
Recommandations pédagogiques <p>Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant de :</p> <ul style="list-style-type: none">- comprendre le développement langagier- maîtriser la transcription d'un corpus à l'aide de l'alphabet phonétique international- analyser un corpus : productions individuelles et interactions <p>Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de maîtriser les concepts de base de la psycholinguistique et les modèles théoriques définissant les liens entre psychologie et langage.</p>	Modalités d'évaluation <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> Critères d'évaluation <p>Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants <p>Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels</p>		

Unité d'Enseignement N°1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie		
Semestre : 3		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 40	TD : 10	TPE : 60
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir les notions de base de la linguistique appliquée au niveau discursif- Maîtriser le recours à ces disciplines dans la pratique orthophonique		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Pragmatique : théorie de l'interaction, les actes de langage, les différentes approches- Introduction à la sociolinguistique- Introduction à la neurolinguistique- Présentation des outils d'analyse du discours et de corpus		
Recommandations pédagogiques <p>Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant de comprendre les bases de la neurolinguistique et de la sociolinguistique.</p> <p>Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de réaliser une analyse fine des compétences pragmatiques dans différents types de situations de communication.</p>	Modalités d'évaluation <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> Critères d'évaluation <p>Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants <p>Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels</p>		

Unité d'Enseignement N°1.2.1 : Psychologie générale et psychologie du développement		
Semestre : 1		Compétences : N°1-2
Nombre d'heures CM : 50	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître les fondements de la psychologie, différencier ses grands courants et comprendre ses méthodes- Connaître les modèles du développement utiles à la compréhension et à l'étude du développement psychoaffectif et socio-affectif, cognitif et linguistique, tout au long de la vie		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Histoire de la psychologie, les grands courants et les objets d'études. Les méthodes d'investigation en psychologie (observation, psychométrie, psychologie expérimentale ...)- La psychologie du développement de la naissance à la fin de vie<ul style="list-style-type: none">- Les grandes théories du développement- Développement socio-affectif- Développement psychoaffectif- Développement moteur et sensoriel- Développement cognitif- Développement du langage		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant : <ul style="list-style-type: none">- d'acquérir les bases théoriques, les méthodes et les outils nécessaires à la compréhension des comportements humains- de décrire les différentes étapes du développement et les processus sous-jacents	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°1.2.2 : Psychologie sociale et théories de la communication		
Semestre : 2		Compétences : N°1-2
Nombre d'heures CM : 20	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis		
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none">- Connaître les notions fondamentales de la psychologie sociale- Connaître l'impact des implications sociales et sociétales sur le comportement humain- Connaître les théories de la communication		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none">- Fondements de la psychologie sociale- Les apports de la psychologie sociale pour l'orthophonie- Plurilinguisme		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit sensibiliser l'étudiant à la compréhension des comportements et à la mise en lien des productions langagières dans différents contextes.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie		
Semestre : 3		Compétences : N°1-2
Nombre d'heures CM : 40	TD : 10	TPE : 50
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'objet d'étude et les champs d'application de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie - Connaître les modèles théoriques de la psychologie cognitive - Acquérir les bases théoriques et méthodologiques générales nécessaires à l'interprétation des troubles de la cognition 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Historique et objet d'étude de : - La psychologie cognitive - La neuropsychologie - Concepts fondamentaux et bases théoriques - Processus cognitifs et substrats cérébraux - Applications à la pathologie - Méthodologies d'étude - Généralités sur l'intervention en neuropsychologie 		
Recommandations pédagogiques Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant : <ul style="list-style-type: none"> - de connaître les modélisations des grandes fonctions de l'esprit humain - d'identifier les processus et les étapes de traitement mis en œuvre dans une tâche - de maîtriser les pré-requis nécessaires à l'évaluation, au diagnostic et à l'intervention 	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°1.2.4 : Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie		
Semestre : 4		Compétences : N°1-2
Nombre d'heures CM : 50	TD : 10	TPE : 60
Nombre ECTS : 4		
<p>Pré-requis UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement</p>		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une connaissance d'ensemble du fonctionnement de l'appareil psychique et de ses liens avec le langage - Connaître les modèles théoriques et les concepts sous-tendant la construction de la personnalité et des relations à l'autre et au monde - Comprendre le rôle de la vie psychique et affective dans la construction de la personnalité, dans le maintien de l'équilibre psychique comme dans l'apparition de troubles et de souffrances psychopathologiques 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Historique et grands courants théoriques - Nosographie et sémiologie contemporaine - Concepts fondamentaux en psychanalyse - Les structures psychiques - Psychopathologie et langage - Les différentes approches psychothérapeutiques - Spécificités des méthodes et outils d'évaluation 		
Recommandations pédagogiques	Modalités d'évaluation	
Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'appréhender : <ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement psychique et ses liens avec le langage - l'incidence des troubles psychopathologiques sur le langage - les liens entre affect, inconscient et langage à l'œuvre dans la relation thérapeutique Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de comprendre et d'analyser des observations cliniques.	Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
<p>Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels</p>		

Unité d'Enseignement N°1.3.1 : Sciences de l'éducation		
Semestre : 1		Compétences : N°10
Nombre d'heures CM : 30	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances sur l'histoire, le fonctionnement et les finalités de l'école contemporaine, ses pratiques pédagogiques, son architecture disciplinaire et son organisation administrative - Identifier et situer les grandes conceptions éducatives et les grands courants pédagogiques - Comprendre les interactions environnement, enfants et éducateurs et identifier le rôle de chacun 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Histoire du système éducatif - Les différents concepts pédagogiques - L'école, ses disciplines et ses didactiques - Organisation pédagogique et curriculaire 		
<p style="text-align: center;">Recommandations pédagogiques</p> <p>Cet enseignement doit permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de connaître les différentes méthodes pédagogiques, leurs évolutions et leurs impacts - de connaître les politiques éducatives actuelles et les dispositifs spécifiques de prises en charge éducatives et pédagogiques des élèves - de comprendre les articulations du secteur médico-social et du secteur sanitaire avec le champ scolaire - d'acquérir une vision globale de l'enfant et des enjeux environnementaux 	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°1.3.2 : Apprentissages et didactique		
Semestre : 5		Compétences : N°11
Nombre d'heures CM : 20	TD : 15	TPE : 30
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement UE 1.3.1 Sciences de l'éducation		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances sur les concepts relatifs aux théories des apprentissages et de l'ingénierie pédagogique - Etablir des liens avec la formation pratique - Comprendre quelques styles et dispositifs d'animation pédagogique - Aborder les principes didactiques des disciplines 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Théories des apprentissages et modèles cognitifs - Processus enseigner/apprendre - Enseignement et didactique du français et des mathématiques - Didactique professionnelle - Formation des adultes - La fonction d'encadrement de stagiaire et d'information aux personnels 		
<p style="text-align: center;">Recommandations pédagogiques</p> <p>Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de connaître les différentes théories conceptualisant les apprentissages - de mettre en œuvre des stratégies permettant l'animation de séquences d'information/formation pour des professionnels ou des aidants <p>Des jeux de rôle pourront être utilisés.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°1.4 : Sensibilisation aux sciences de la société		
Semestre : 2		Compétences : N°4
Nombre d'heures CM : 15	TD : 10	TPE : 20
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Définir la place de la science et du langage dans l'histoire des sociétés- Utiliser des outils critiques pour aborder les questions des relations entre individus- Identifier les facteurs culturels et symboliques en jeu dans l'espace social- Contribuer à la construction d'une posture éthique par l'éclairage philosophique		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Sociologie, anthropologie, ethnologie et philosophie : leur historique, leur objet et leurs méthodes- Considérations sur le fait social dues aux historiens, anthropologues, et philosophes et les rapports entre l'individu et la société- Le concept de "personne" vu sous un angle historique et philosophique depuis la Grèce antique (prosopon) jusqu'à nos jours- La notion de « sujet » en philosophie, en psychanalyse et en sociologie- La subjectivité traitée dans des œuvres philosophiques et/ou littéraires- Le langage traité dans des œuvres philosophiques et/ou littéraires- Les sciences, leur évolution, les méthodologies, les limites et les conséquences pour l'Homme		
Recommandations pédagogiques <p>Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant de comprendre les points de vue philosophiques, psychologiques et sociologiques de la place de l'individu dans la société.</p> <p>Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'avoir une vision globale du lien social et du rôle du langage et des effets de la parole sur autrui.</p> <p>Les liens entre les connaissances théoriques constitueront un préalable à la compréhension des notions de norme, de handicap et de la place du soin dans la société.</p> <p>Cet enseignement peut être proposé sous forme d'ateliers de réflexion.</p>	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées		

Unité d'Enseignement N°2.1 : Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique		
Semestre : 1		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 30	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Définir les différents composants de la cellule et les différents types cellulaires - Comprendre les interactions cellulaires - Expliciter les mécanismes moléculaires et génétiques - Acquérir les grands mécanismes physiopathologiques impliqués dans les pathologies relevant de l'orthophonie - Comprendre et expliciter les mécanismes du développement embryonnaire 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Biologie cellulaire et moléculaire - Biologie du développement - Éléments de génétique - Grands mécanismes physiopathologiques 		
Recommandations pédagogiques Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant d'acquérir la terminologie scientifique de base en biologie cellulaire et moléculaire. Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'avoir une vision globale du fonctionnement cellulaire et génétique normal, de l'organisation hiérarchique du vivant et d'appréhender le fonctionnement pathologique. L'étudiant devra comprendre le développement embryonnaire.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales <p style="text-align: center;">Critères d'évaluation</p> Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées		

Unité d'Enseignement N°2.2.1 : Neurosciences 1		
Semestre : 1		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 30	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Développer une vue intégrative du fonctionnement du système nerveux- Comprendre l'implication du système nerveux dans la communication- Comprendre les pathologies du système nerveux- Connaître les techniques d'exploration		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- L'organisation anatomo-fonctionnelle du système nerveux<ul style="list-style-type: none">- les fonctions sensorielles- les fonctions cognitives- les fonctions motrices- les fonctions limbiques- Neurobiologie cellulaire et moléculaire et communication- Aspects développementaux- Pathologies neurologiques et psychiatriques- Méthodes d'étude du fonctionnement cérébral		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant : <ul style="list-style-type: none">- d'acquérir des bases solides sur le fonctionnement général du système nerveux central et du système nerveux périphérique- de comprendre leurs implications dans la communication et le langage- de comprendre les défaillances et les pathologies observées et traitées en orthophonie.	Modalités d'évaluation Épreuves orales et/ou écrites	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées		

Unité d'Enseignement N°2.2.2 : Neurosciences 2 : plasticité cérébrale et récupération		
Semestre : 2		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 20	TD : 10	TPE : 30
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 2.2.1 Neurosciences 1		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître le concept de plasticité- Connaître les mécanismes de la plasticité		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Les différents mécanismes de plasticité- Plasticité des différents systèmes sensoriels et moteurs- Plasticité développementale et plasticité post-lésionnelle- Les facteurs influençant la récupération		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant : <ul style="list-style-type: none">- d'acquérir des bases solides sur la plasticité cérébrale- de comprendre les processus de récupération.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées		

Unité d'Enseignement N°2.3.1 : Etude de l'audition		
Semestre : 1		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 20	TD : 20	TPE : 50
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Expliciter la maturation des voies auditives et le vieillissement - Décrire l'anatomie du système auditif - Comprendre et expliciter la physiologie du système auditif - Définir et expliquer les différents types de surdités - Exposer les difficultés de la quantification de l'audition et en donner les principales modalités - Décrire les principes de l'audiométrie objective et subjective 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Processus développementaux - Anatomie du système auditif - Exploration fonctionnelle de l'audition et de l'équilibre - Physiopathologie des troubles de l'audition - Biophysique acoustique - L'audiométrie clinique - Le dépistage de la surdité et les particularités de l'audiométrie chez l'enfant 		
Recommandations pédagogiques L'enseignement s'appuie sur des schémas anatomiques, des courbes audiométriques, de l'imagerie, des séquences vidéo et des observations directes. L'enseignement doit permettre à l'étudiant de faire le lien entre la pathologie et l'exploration fonctionnelle du système auditif.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°2.3.2 : Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises		
Semestre : 4		Compétences : N°1-2
Nombre d'heures CM : 20	TD : 20	TPE: 30
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication UE 2.3.1 Etude de l'audition UE 3.1 Physique générale et acoustique		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître la sémiologie et les étiologies des pathologies de l'audition- Connaître la classification et les étiologies des différentes surdités- S'initier au langage parlé complété (LPC) et à la langue des signes française (LSF)		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Les pathologies de l'oreille : aspects cliniques et paracliniques, techniques d'imagerie et traitement- Les surdités : types et classifications- Dépistage, prévention des surdités et des pathologies de l'audition- Les spécificités de la surdité de l'enfant et l'impact des handicaps associés- Les spécificités de la surdité acquise chez l'adulte et de la presbycusie- Impact psychosocial de la surdité- Psychologie de la personne sourde- Présentation des différents types de prothèses et implants, leurs indications et leurs modalités d'adaptation- Initiation au LPC et à la LSF		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de connaître les classifications des surdités ainsi que les différents tableaux cliniques. L'enseignement se fera au travers d'une iconographie clinique et d'études de cas cliniques.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Professionnels		

Unité d'Enseignement N°2.3.3 : Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation		
Semestre : 2		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 20	TD : 20	TPE : 50
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Identifier et expliciter les processus développementaux- Décrire l'anatomie et la physiologie du système respiratoire, phonatoire et articuloire- Décrire l'anatomie et la physiologie des organes intervenant dans la déglutition		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Processus développementaux (embryologie, facteurs de modification de la voix, vieillissement normal, etc.)- Anatomie et physiologie du système respiratoire, phonatoire et articuloire- Anatomie et physiologie des organes intervenant dans la déglutition- Exploration fonctionnelle de la voix et de la déglutition oro-pharyngée		
Recommandations pédagogiques <p>L'enseignement doit permettre à l'étudiant de faire le lien entre la pathologie et l'exploration fonctionnelle de la voix et de la déglutition oro-pharyngée.</p> <p>L'enseignement s'appuie sur des schémas, de l'imagerie, des vidéos, et/ou de l'observation directe.</p>	Modalités d'évaluation <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> Critères d'évaluation <p>Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants <p>Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie</p>		

Unité d'Enseignement N°2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation		
Semestre : 5		Compétences : N°1-2
Nombre d'heures CM : 25	TD : 25	TPE : 50
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis		
UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir et comprendre la sémiologie des voies aéro-digestives supérieures (VADS) - Connaître les pathologies de la phonation, de l'articulation et de la déglutition, carcinologiques ou non - Comprendre et identifier les mécanismes dysfonctionnels 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Sémiologie des VADS - Dyspnée laryngée de l'enfant et de l'adulte - Les dysphonies et les dysodies d'origine fonctionnelle, organique et traumatique à tous les âges de la vie - Les aphonies et dysphonies psychogènes - Les dysphonies spasmodiques - Les immobilités et paralysies laryngées - Les laryngites - Carcinologie des VADS - Dysphagies et aphasies - Les troubles de l'articulation - Séquelles d'intubation et trachéotomie - Les traitements médicaux et leurs conséquences fonctionnelles 		
<p style="text-align: center;">Recommandations pédagogiques</p> <p>Cet enseignement doit permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier et comprendre les pathologies de la phonation, de l'articulation et de la déglutition - d'identifier et comprendre les pathologies des VADS et leur thérapeutique <p>L'enseignement s'appuie sur des schémas, de l'imagerie, des supports audio-visuels et de l'observation directe.</p> <p>Cet enseignement pourra se faire au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'étude de cas cliniques et/ou de stages - de séminaires thématiques et/ou transversaux 	<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation</p> <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> <p style="text-align: center;">Critères d'évaluation</p> <p>Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants		
Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie et professionnels		

Unité d'Enseignement N°2.4 : Pédiatrie et troubles du développement		
Semestre : 2		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 30	TD : 10	TPE : 20
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication 2.2 Neurosciences		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître le développement de l'enfant- Connaître les pathologies néonatales et infantiles- Connaître les troubles cognitivo-linguistiques acquis ou développementaux liés à des déficits centraux de la perception et des praxies, à des troubles des processus mnésiques, des fonctions exécutives et des processus attentionnels- Connaître les prises en charge médico-sociales		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Caractéristiques physiologiques et physiques à la naissance- Croissance et développement normal- Pathologies néonatales et infantiles- Grands syndromes neurologiques et psychiatriques : sémiologie et étiologie- Organisation des soins en pédiatrie- Prises en charge médico-sociales		
Recommandations pédagogiques L'enseignement doit permettre à l'étudiant de comprendre la spécificité de l'enfant et l'intervention orthophonique dans ses aspects médicaux, sociaux et psychologiques.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°2.5 : Gériatrie**Semestre : 3****Compétences : N°1-2-3****Nombre d'heures CM : 20****TD : 10****TPE : 20****Nombre ECTS : 3****Pré-requis**

UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie
UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société
2.2 Neurosciences

Objectifs

- Comprendre les effets du vieillissement, ses conséquences médicales et sociales
- Connaître les dispositifs d'aide et d'accueil pour la personne âgée
- Prendre conscience de la fragilité de la personne âgée

Éléments de contenu

- Caractéristiques du vieillissement
- Démographie, épidémiologie et aspects socio-économiques
- Psychopathologie du sujet âgé
- Prises en charge médico-sociales et aidants naturels

Recommandations pédagogiques

L'enseignement doit permettre à l'étudiant de comprendre la spécificité de la personne âgée et de l'intervention orthophonique dans ses aspects médicaux, sociaux et psychologiques.

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

Compréhension des concepts et assimilation des connaissances

Intervenants

Universitaires des disciplines concernées
Formateurs en orthophonie

Unité d'Enseignement N°2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant		
Semestre : 5		
Compétences : N°1-2-3		
Nombre d'heures CM : 40	TD : 20	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie 2.2 Neurosciences		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître et identifier les différents courants de pensée en psychiatrie- Connaître l'organisation et le fonctionnement de la psychiatrie- Connaître les principales pathologies psychiatriques à tous les âges de la vie, les traitements et comprendre leur retentissement dans la vie quotidienne- Connaître les modes d'évaluation		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Introduction à la psychiatrie : historique et différents courants- Lieux et modalités de traitement- Troubles psychiatriques à tous les âges de la vie : tableaux cliniques, devenir et axes thérapeutiques		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de se familiariser avec les grands principes de la psychiatrie dans une approche multidimensionnelle. Cet enseignement pourra aussi se faire au travers : <ul style="list-style-type: none">- de l'étude de cas cliniques et/ou de stages- de situations d'apprentissage par problèmes	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°2.7 : Notions de pharmacologie		
Semestre : 3		Compétences : N°1-2-3-6
Nombre d'heures CM : 15	TD : 0	TPE : 15
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis U.E 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître l'impact des principaux médicaments sur l'organisme		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Initiation à la connaissance du médicament- Familles de molécules et actions thérapeutiques- Effets secondaires- Éléments d'iatrogénie		
Recommandations pédagogiques Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant : <ul style="list-style-type: none">- d'acquérir la terminologie scientifique de base en pharmacologie- d'identifier l'impact des molécules sur le système nerveux	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées		

Unité d'Enseignement N°3.1 : Physique générale et acoustique		
Semestre : 1		Compétences : N°1-2-3
Nombre d'heures CM : 30	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir les principes de physique acoustique		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Propriétés physiques des sons- Propagation d'une onde vibratoire sonore- Acoustique musicale- Acoustique environnementale- Psychoacoustique- Électroacoustique- Étude du champ auditif normal- Acoustique phonétique- Métrologie- Traitement du signal		
Recommandations pédagogiques L'enseignement doit permettre à l'étudiant de faire le lien entre l'étude du signal sonore sous tous ses aspects et l'exploration fonctionnelle dans la perspective de repérer la pathologie de l'audition et de la voix ainsi que les moyens d'y remédier techniquement.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°3.2 : Imagerie, explorations et investigations		
Semestre : 2		
Compétences : N°1-2-3		
Nombre d'heures CM : 30	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 2.2.1 Neurosciences 1		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître les bases et les approfondissements nécessaires permettant de comprendre un compte-rendu d'explorations médicales et de le mettre en relation avec les examens afférents		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Systèmes d'imagerie médicale- Risques lésionnels- Traitement du signal et imagerie- Cinématique et navigation chirurgicale et robotique- Application clinique et évaluation fonctionnelle		
Recommandations pédagogiques Différentes approches de représentation et de modélisation seront présentées. Les études de cas permettront d'aborder les difficultés spécifiques en lien avec l'orthophonie.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°4.1 : Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie		
Semestre : 1 et 8		Compétences : N°1-3-4-5-6-8
Nombre d'heures : CM 15	TD : 6	TPE : 20
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître la profession, son histoire et sa place dans le système de santé- Appréhender la démographie professionnelle actuelle, les données économiques et épidémiologiques de l'exercice professionnel en orthophonie		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Historique de l'orthophonie et évolution de la profession- Les missions de l'orthophoniste- Les différents modes d'exercice et leurs spécificités- Cadres législatifs et réglementaires- Coopérations interprofessionnelles autour du patient et coordinations thérapeutiques- Éthique et déontologie en orthophonie- Présentation et mise en œuvre des dispositions conventionnelles liées à la démographie- Rôle des différentes instances institutionnelles dans ces dispositifs- Données économiques et épidémiologiques de l'exercice professionnel- Offre de soins sur le territoire et réalité de l'exercice professionnel et interprofessionnel : les modes et lieux d'exercice sur le terrain		
Recommandations pédagogiques L'enseignement pourra se faire sous forme de CM et de TD traitant de problèmes particuliers d'éthique ou de déontologie (étude de vignettes cliniques).	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°4.2 : Bilan et évaluation en orthophonie		
Semestre : 5		Compétences : N°1- 4
Nombre d'heures CM : 20	TD : 30	TPE : 50
Nombre ECTS : 4		
<p>Pré-requis 1.2 Psychologie UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie</p>		
<p>Objectifs Acquérir la méthodologie du bilan et de l'évaluation</p>		
<p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modèles théoriques et méthodologie de l'évaluation et du bilan - Recueil de données : données administratives, entretien clinique et anamnèse, recueil et analyse de la plainte, tests et épreuves formels, corpus spontanés, grilles et questionnaires - Observation et analyse cliniques - Identification des éléments positifs à mobiliser pour appuyer la thérapie orthophonique - Alliance thérapeutique - Éléments de psychométrie - Résultats du bilan et de l'évaluation 		
<p>Recommandations pédagogiques Les TD permettront d'appréhender des situations d'évaluation en petit groupe sous forme de vignettes cliniques afin de dérouler les procédés de l'anamnèse à l'annonce du diagnostic.</p> <p>L'enseignement mènera l'étudiant à comprendre la construction des tests et batteries d'évaluation. Toutefois, les outils d'évaluation de type tests ou batteries spécifiques à chaque domaine seront présentés de manière approfondie dans les différents thèmes abordés en intervention.</p> <p>Les étudiants auront la possibilité de pratiquer pendant les TD de simulation (observation clinique et entretien clinique).</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p style="text-align: center;">Critères d'évaluation</p> <p>Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
<p>Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels</p>		

Unité d'Enseignement N°4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique		
Semestre : 6		Compétences : N°2-3-4
Nombre d'heures CM : 10	TD : 30	TPE : 60
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis 1. Sciences humaines et sociales UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie UE 6.5 Stage clinique 1		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expliciter les problématiques d'une situation clinique donnée - Élaborer une réflexion sur les spécificités de la relation thérapeutique en orthophonie - Comprendre la part essentielle du positionnement relationnel dans la pratique clinique orthophonique - Identifier les repères théoriques nécessaires à l'analyse de la pratique professionnelle - Organiser ses connaissances et savoir les relier aux observations cliniques - Acquérir un raisonnement et une démarche clinique : mise en lien des trois plans : observation, entretien et investigation - Développer les compétences d'évaluation et d'intervention 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Généralités sur la démarche clinique - Identification des processus interactifs au sein de situations cliniques - Spécificités de la pratique orthophonique - Initiation à la pratique de l'entretien avec les accompagnants du patient - Introduction aux principes d'analyse de la pratique professionnelle - Notions d'esprit critique et de responsabilité 		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant : <ul style="list-style-type: none"> - d'appréhender les compétences cliniques et l'analyse de l'intervention sous forme d'enseignements dirigés - de partager ses questionnements professionnels avec ses pairs - d'élaborer sa pratique clinique et d'en rendre compte à partir d'études de cas cliniques 	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°4.4 : Éducation thérapeutique du patient en orthophonie		
Semestre : 9		Compétences : N°2-5-6-11
Nombre d'heures CM : 10	TD : 12	TPE : 30
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis UE 1.3 Sciences de l'éducation UE 4.3 Démarche clinique et intervention orthophonique		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir les bases de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) correspondant au niveau 1 pour pouvoir participer à des programmes d'ETP- Situer l'action de l'orthophoniste en ETP dans le parcours du patient- Maîtriser les connaissances nécessaires à la mise en place d'un programme d'ETP en orthophonie		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Structure de l'éducation thérapeutique du patient atteint d'une pathologie chronique : le diagnostic éducatif, cadre et étapes de la mise en place de programmes thérapeutiques- Méthodologie de l'éducation thérapeutique- Cadre institutionnel et législatif- Revue des programmes actuels en ETP- L'ETP en orthophonie : principes, méthodes, outils		
Recommandations pédagogiques L'enseignement doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none">- situer l'orthophonie dans un programme d'éducation thérapeutique et les objectifs d'amélioration de la qualité de vie du patient présentant une pathologie chronique- proposer un parcours en ETP dans le cadre de l'intervention orthophonique	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique		
Semestre : 10		Compétences : N°2-4
Nombre d'heures CM : 4	TD : 14	TPE : 30
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis 1.2 Psychologie 1.3 Sciences de l'éducation UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société		
Objectifs - Observer et analyser des situations de relations thérapeutiques - Identifier les spécificités du cadre thérapeutique en orthophonie et pouvoir le situer par rapport aux professions partenaires - Mettre en perspective les effets d'une relation thérapeutique avec l'élaboration du projet thérapeutique initial		
Éléments de contenu - Notions théoriques de relation thérapeutique dans le cadre de l'intervention orthophonique - Définition d'une dynamique propre à un plan de soins en orthophonie - Élaboration d'une réflexion sur la relation thérapeutique en orthophonie - Analyse des pratiques		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant, en alliant théorie et présentations cliniques : - d'appréhender la place fondamentale et spécifique de la relation thérapeutique dans les interventions orthophoniques - de solliciter des questionnements au sujet de la pratique en regard de la relation thérapeutique.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites ou/et orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°5.1.1 : Troubles du langage oral et de la communication		
Semestre : 4		Compétences : N° 1-2-5-8
Nombre d'heures CM : 30	TD : 10	TPE : 50
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis		
UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie 2.2 Neurosciences UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et classer les troubles du langage oral et de la communication - Acquérir des données épidémiologiques - Interpréter les symptômes cliniques 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Étiologies des troubles du langage et de la communication - Sémiologie et terminologie clinique - Classification européenne et internationale des troubles du langage oral et de la communication 		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de faire le lien entre enseignement théorique et manifestations cliniques.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants		
Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication		
Semestre : 6		Compétences : N°1-2-4-6-8
Nombre d'heures CM : 10	TD : 25	TPE : 50
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et évaluer une situation clinique - Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic - Déterminer les axes thérapeutiques - Expliciter les conclusions du bilan orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte - Outils et méthodes d'évaluation - Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales - Observation et analyse cliniques du langage, de la communication et des interactions avec l'entourage - Examen d'autres fonctions cognitives - Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention - Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel - Élaboration d'un pronostic - Proposition d'axes thérapeutiques - Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Spécificités de la rédaction du bilan orthophonique - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> - repérer les troubles du langage oral, leurs différents impacts et leurs conséquences - choisir une démarche diagnostique adaptée et la mettre en œuvre. Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ ou orales Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication		
Semestre : 7		Compétences : N°2-3-4-5-7-10
Nombre d'heures CM : 10	TD : 40	TPE : 60
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique - Mettre en œuvre un projet thérapeutique - Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine du langage oral - Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique - Évaluer l'intervention orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention - Mise en œuvre d'un projet thérapeutique - Prévention - Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants - Évaluation de l'intervention orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
<p>Recommandations pédagogiques L'enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans les troubles du langage oral et de la communication.</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p style="text-align: center;">Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques		
Semestre : 8 Compétences : N°2-3-4-5-7-10		
Nombre d'heures CM : 10	TD : 30	TPE : 50
Nombre ECTS : 3		
<p>Pré-requis</p> <p>UE 5.1.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication UE 5.8.1 Handicaps 1 : connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication</p>		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les différentes approches et les aides spécifiques adaptées aux différents types de troubles du langage oral et de la communication - Mettre en œuvre un projet thérapeutique - Analyser les outils existants et envisager leur adaptation dans une démarche clinique orthophonique - Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique - Évaluer l'intervention orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
<p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes approches et aides spécifiques à la communication dans l'intervention orthophonique - Mise en œuvre d'un projet thérapeutique - Les aménagements nécessaires dans tous les lieux de vie du patient - Les aides et les apprentissages de techniques spécifiques : moyens augmentatifs et alternatifs de communication - Prévention - Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants - Évaluation de l'intervention orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
<p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	
<p>Intervenants</p> <p>Formateurs en orthophonie Professionnels</p>		

Unité d'Enseignement 5.2.1 : Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture		
Semestre : 4		Compétences : N°8
Nombre d'heures CM : 25	TD : 15	TPE : 40
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie 2.2 Neurosciences		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Identifier les spécificités de la langue écrite, du graphisme et de l'écriture- Comprendre les processus d'apprentissage du langage écrit, du graphisme et de l'écriture- Identifier les processus mis en jeu dans l'activité de lecture, de production écrite et de graphisme- Comprendre les corrélations anatomo-fonctionnelles en œuvre dans le langage écrit, le graphisme et l'écriture- Comprendre les liens entre langage oral et langage écrit		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Habiletés préalables et pré-requis à l'apprentissage du langage écrit, du graphisme et de l'écriture- Approches théoriques du développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture- Connaissance de l'évolution de la langue écrite, du graphisme et de l'écriture- Les différents niveaux de traitement de l'écrit : lecture, production écrite et graphisme		
Recommandations pédagogiques	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme		
Semestre : 5		Compétences : N° 1-2-5-8
Nombre d'heures CM : 15	TD : 15	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis 1.1 Sciences du langage UE 5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Expliciter le concept de troubles du langage écrit, du graphisme et de l'écriture selon différentes approches théoriques- Acquérir des données épidémiologiques- Identifier et comprendre les troubles du langage écrit, du graphisme et de l'écriture- Interpréter les symptômes cliniques- Appréhender les causes multifactorielles dans les troubles du langage écrit, du graphisme et de l'écriture		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Troubles spécifiques du langage écrit, du graphisme et de l'écriture : dyslexie, dysorthographe et dysgraphie<ul style="list-style-type: none">- Définitions- Épidémiologie- Étiologies et théories- Symptomatologie- Diagnostic différentiel- Troubles non spécifiques du langage écrit, du graphisme et de l'écriture<ul style="list-style-type: none">- Définitions- Épidémiologie- Étiologies et théories- Symptomatologie- Diagnostic différentiel- Causes multifactorielles des troubles du langage écrit, du graphisme et de l'écriture : influences comportementales, psychoaffectives et environnementales		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de faire le lien entre enseignement théorique et manifestations cliniques.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme		
Semestre : 7		Compétences : N° 1-2-4-6-8
Nombre d'heures CM : 10	TD : 25	TPE : 50
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis 1.2 Psychologie UE 5.2.2 Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Analyser et évaluer une situation clinique- Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic- Déterminer les axes thérapeutiques- Expliciter les conclusions du bilan orthophonique- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte- Outils et méthodes d'évaluation- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales- Observation et analyse cliniques du langage écrit, du graphisme et de l'écriture- Examen d'autres fonctions cognitives- Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention- Élaboration du diagnostic et diagnostic différentiel- Élaboration d'un pronostic- Proposition d'axes thérapeutiques- Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique- Orientation, conseils et expertises- Spécificité de la rédaction du bilan orthophonique- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels		
Recommandations pédagogiques <p>Cet enseignement doit permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none">- de faire le lien entre enseignement théorique et manifestations cliniques- de repérer les troubles du langage écrit, du graphisme et de l'écriture, leurs différents impacts et leurs conséquences- de choisir une démarche diagnostique adaptée et la mettre en œuvre <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations rencontrées en stage.</p>	Modalités d'évaluation <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques- Qualité de la réflexion clinique- Qualité de la présentation	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme		
Semestre : 8		Compétences : N°2-3-4-5-7-10
Nombre d'heures CM : 10	TD : 30	TPE : 50
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 5.2.3 Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique - Mettre en œuvre un projet thérapeutique - Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine du langage écrit, du graphisme et de l'écriture - Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique - Évaluer l'intervention orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention - Mise en œuvre d'un projet thérapeutique - Prévention - Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants - Évaluation de l'intervention orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
Recommandations pédagogiques L'enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, du graphisme et de l'écriture. Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement 5.3.1 : Aspect développemental de la cognition mathématique		
Semestre : 4		Compétence : N°8
Nombre d'heures CM : 25	TD : 15	TPE : 40
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie UE 2.2.1 Neurosciences 1		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir des connaissances sur les concepts de base- Comprendre les processus et stratégies mis en œuvre dans le traitement numérique- Acquérir des repères de développement- Comprendre les mécanismes à l'origine de la flexibilité mentale		
Éléments de contenu Approches théoriques <ul style="list-style-type: none">- Le développement du concept de nombre<ul style="list-style-type: none">- Les procédures de quantification- L'apprentissage de la chaîne numérique et du dénombrement- Le système numérique- La représentation sémantique du nombre- Les opérations arithmétiques- Le développement des concepts d'espace et de temps- Les modes de raisonnement mis en jeu dans la cognition mathématique<ul style="list-style-type: none">- Les processus cognitifs impliqués dans la résolution de problèmes- La résolution des problèmes arithmétiques et algébriques- Autres facteurs intervenant dans la résolution de problèmes		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de faire le lien entre enseignement théorique et manifestations cliniques.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation : Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique		
Semestre : 5		Compétences : N° 1-2-5-8
Nombre d'heures CM : 25	TD : 10	TPE : 40
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis 1.1 Sciences du langage UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie 2.2 Neurosciences UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Expliciter le concept de troubles de la cognition mathématique, de dyscalculie et d'acalculie selon les différentes approches théoriques- Identifier et comprendre les troubles de la cognition mathématique- Acquérir des données épidémiologiques- Identifier et interpréter les symptômes cliniques- Appréhender les causes multifactorielles dans les troubles de la cognition mathématique		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Troubles de la cognition mathématique chez l'enfant et l'adolescent<ul style="list-style-type: none">- Dyscalculie développementale- Troubles du raisonnement affectant la cognition mathématique- Déficits cognitifs associés- Dyscalculies et autres troubles spécifiques des apprentissages- Troubles de la cognition mathématique dans les tableaux cliniques de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap- Troubles acquis de la cognition mathématique : acalculie...- Causes multifactorielles des troubles de la cognition mathématique : influences comportementales, psychoaffectives et environnementales		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de faire le lien entre enseignement théorique et manifestations cliniques.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique		
Semestre : 7		Compétences : N° 1-2-4-6-8
Nombre d'heures CM : 10	TD : 25	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 5.3.2 Troubles de la cognition mathématique UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et évaluer une situation clinique - Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic - Déterminer les axes thérapeutiques - Expliciter les conclusions du bilan orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte - Outils et méthodes d'évaluation - Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales - Observation et analyse cliniques de la cognition mathématique - Examen d'autres fonctions cognitives - Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention - Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel - Élaboration d'un pronostic - Proposition d'axes thérapeutiques - Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Spécificités de la rédaction du bilan orthophonique - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant : <ul style="list-style-type: none"> - de repérer les troubles de la cognition mathématique, leurs différents impacts et leurs conséquences - de choisir une démarche diagnostique adaptée et la mettre en œuvre Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations rencontrées en stage.	Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ ou orales	
Intervenants Formateurs Professionnels en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique		
Semestre : 9		Compétences : N°2-3-4-5-7-10
Nombre d'heures CM : 5	TD : 25	TPE : 50
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis UE 5.3.3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique - Mettre en œuvre un projet thérapeutique - Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine de la cognition mathématique - Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique - Évaluer l'intervention orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention - Mise en œuvre d'un projet thérapeutique - Prévention - Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants - Évaluation de l'intervention orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
<p>Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique auprès du patient et de son entourage.</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations rencontrées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°5.4.1 : Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles		
Semestre : 4		
Compétences : N°1-2-5-8		
Nombre d'heures CM : 20	TD : 15	TPE : 35
Nombre ECTS : 4		
<p>Pré-requis UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie 2.3 ORL 3 Sciences physiques et techniques</p>		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les aspects développementaux, congénitaux et/ou acquis, des fonctions oro-myo-faciales - Comprendre la notion d'oralité et les corrélations avec l'ensemble des fonctions oro-myo-faciales - Identifier les dysfonctions oro-myo-faciales - Connaître les thérapeutiques médicales et chirurgicales concernant le traitement de certains troubles associés aux fonctions oro-myo-faciales - Connaître les stratégies thérapeutiques orthodontiques - Maîtriser la terminologie orthodontique 		
<p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des fonctions oro-myo-faciales - Aspects développementaux de l'oralité verbale et alimentaire; concept de dysoralité - Analyse de la fonction vélo-tubo-tympanique et identification de ses dysfonctionnements - Analyse de la déglutition fonctionnelle et dysfonctionnelle - Analyse des dysphagies et aphasies - Les fentes labio-palatines et autres atteintes vélo-pharyngées - L'intervention orthodontique - Les différentes interventions médicales, chirurgicales et orthopédiques - Les paralysies faciales périphériques et leurs traitements palliatifs 		
<p>Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires à une démarche diagnostique pluridisciplinaire.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
<p>Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels</p>		

Unité d'Enseignement N°5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myofaciales		
Semestre : 6		Compétences : N°1-2-4-6-8
Nombre d'heures CM : 10	TD : 20	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myofaciales et leurs troubles UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et évaluer une situation clinique - Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic - Déterminer les axes thérapeutiques - Expliciter les conclusions du bilan orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte - Outils et méthodes d'évaluation - Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales - Observation et analyse cliniques des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myofaciales - Examen d'autres fonctions cognitives - Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention - Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel - Élaboration d'un pronostic - Propositions d'axes thérapeutiques - Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Spécificité de la rédaction du bilan orthophonique - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de repérer les troubles oro-myofaciaux et de l'oralité, leurs différents impacts et leurs conséquences choisir une démarche diagnostique adaptée et la mettre en œuvre. Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales		
Semestre : 7 Compétences : N°2-3-4-5-7-10		
Nombre d'heures CM : 5	TD : 25	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 5.4.2 Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique- Mettre en œuvre un projet thérapeutique- Acquérir et développer des outils et des gestes d'intervention dans le traitement des fonctions oro-myo-faciales- Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants- Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation du patient- Évaluer l'intervention orthophonique- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Différentes approches et outils de l'intervention orthophonique dans le traitement des troubles oro-myo-faciaux et de l'oralité- Différentes approches et outils de l'intervention orthophonique spécifique dans les troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales dans le cadre de grands syndromes- Mise en œuvre d'un projet thérapeutique- Prévention- Éducation du patient et accompagnement des aidants- Évaluation de l'intervention orthophonique- Orientation, conseils et expertises- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels		
Recommandations pédagogiques <p>L'enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans les troubles oro-myo-faciaux et de l'oralité auprès du patient et de son entourage.</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	Modalités d'évaluation <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques- Qualité de la réflexion clinique- Qualité de la présentation	
Intervenants <p>Formateurs en orthophonie Professionnels</p>		

Unité d'Enseignement N°5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition		
Semestre : 6		Compétences : N°1-2-4-6-8
Nombre d'heures CM : 25	TD : 30	TPE : 50
Nombre ECTS : 4		
Pré-requis UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Analyser et évaluer l'impact des troubles de l'audition sur le développement et les apprentissages y compris leur impact psychosocial- Repérer la spécificité des troubles du langage chez l'enfant sourd- Analyser et évaluer l'impact des troubles de l'audition chez l'adulte, y compris leur impact psycho-social- Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic- Déterminer les axes thérapeutiques- Expliciter les conclusions du bilan orthophonique- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle- S'initier au langage parlé complété et à la langue des signes française		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Conduites d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte- Outils et méthodes d'évaluation- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales- Observation et analyse cliniques du langage, de la communication et des interactions avec l'entourage- Évaluation de l'impact de la surdité de l'enfant, sur le plan langagier, psychologique, psychomoteur et sur les apprentissages- Évaluation de l'adaptation prothétique de la personne devenue sourde- Le bilan orthophonique pré et postopératoire dans la réhabilitation chirurgicale par implantation cochléaire et évaluation de la communication et des interactions avec l'entourage- Évaluation de la lecture labiale- Examen d'autres fonctions cognitives- Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention- Évaluation de l'impact des différents modes de communication proposés pour le patient et son entourage- Élaboration du diagnostic et d'un pronostic- Proposition d'axes thérapeutiques- Transmission des informations et explicitation du diagnostic orthophonique- Orientation, conseils et expertises- Spécificité de la rédaction du bilan orthophonique- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels- Initiation au langage parlé complété et à la langue des signes française		

<p>Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de repérer les impacts de la surdité sur la vie du patient et de son entourage.</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques- Qualité de la réflexion clinique- Qualité de la présentation
<p>Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels</p>	

Unité d'Enseignement N°5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd		
Semestre : 8		Compétences : N°2-3-4-5-7-10
Nombre d'heures CM : 30	TD : 20	TPE : 60
Nombre ECTS : 3		
<p>Pré-requis 1.1 Sciences du langage UE 5.5.1 Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition</p>		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les enjeux de la réhabilitation des surdités de l'enfant - Connaître et analyser les différents modes de communication - Posséder les connaissances nécessaires à une intervention précoce auprès des enfants sourds et de leur famille - Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique - Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique orthophonique dans le cadre d'un projet familial global - Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation du patient - Évaluer l'intervention orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
<p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention auprès de l'enfant sourd, appareillé ou non - Les différentes méthodes de communication et leurs impacts - La prothèse auditive : choix, contrôle d'efficacité, suivi et confort auditif en relation avec les différents partenaires - Mise en œuvre d'un projet thérapeutique - Intervention orthophonique précoce auprès de l'enfant sourd, de sa famille et de son environnement - L'éducation auditive - Les méthodes d'intervention : réhabilitation, éducation, rééducation et maintien de la communication - La lecture labiale et le langage parlé complété - Implantation cochléaire : spécificités de l'intervention orthophonique - Prévention, éducation du patient et accompagnement des aidants - Dispositions éducatives et scolaires adaptées à l'enfant sourd - Ressources et services pour l'enfant sourd - Évaluation de l'intervention orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
<p>Recommandations pédagogiques L'enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans le domaine de la surdité de l'enfant.</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	

Intervenants

Formateurs en orthophonie, professionnels

Unité d'Enseignement N° 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises

Semestre : 10

Compétences : N°2-3-4-5-7-10

Nombre d'heures CM : 20

TD : 20

TPE : 50

Nombre ECTS : 2

Pré-requis

UE 5.5.2 Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd

Objectifs

- Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique
- Mettre en œuvre un projet thérapeutique
- Connaître et maîtriser les bases des méthodes de réhabilitation et de maintien de la communication de la personne devenue sourde
- Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine des surdités acquises
- Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants
- Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation du patient
- Évaluer l'intervention orthophonique
- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise
- S'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire

Éléments de contenu

- Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention auprès de la personne devenue sourde, appareillée ou non
- Mise en œuvre d'un projet thérapeutique
- Spécificités de l'intervention orthophonique dans le cadre de la presbycusie avec ou sans troubles associés
- Les aides à la réhabilitation auditive : connaissance de l'appareillage, contrôle d'efficacité, suivi et confort auditif, en relation avec les différents professionnels
- Éducation auditive
- Perception audio-visuelle de la parole : lecture labiale et langage parlé complété
- Dispositions scolaires, sociales et professionnelles
- Ressources et services adaptés à la personne sourde
- Prévention, éducation du patient et accompagnement des aidants
- Évaluation de l'intervention orthophonique
- Orientation, conseils et expertises
- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels

Recommandations pédagogiques

L'enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans les surdités acquises.

Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques
- Qualité de la réflexion clinique
- Qualité de la présentation

Intervenants

Formateurs en orthophonie
Professionnels

Unité d'Enseignement N°5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

Semestre : 6

Compétences : N°1-2-3-4-6-7-8

Nombre d'heures CM : 15

TD : 25

TPE : 30

Nombre ECTS : 3

Pré-requis

UE 2.3.4 Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie

Objectifs

- Analyser et évaluer une situation clinique
- Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic
- Déterminer les axes thérapeutiques
- Expliciter les conclusions du bilan orthophonique
- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise
- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle

Éléments de contenu

- Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte
- Outils et méthodes d'évaluation
- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales
- Observation et analyse cliniques de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
- Examen d'autres fonctions cognitives
- Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention
- Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel
- Élaboration d'un pronostic
- Proposition d'axes thérapeutiques
- Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique
- Orientation, conseils et expertises
- Spécificités de la rédaction du bilan orthophonique
- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels

Recommandations pédagogiques

Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation.

Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques
- Qualité de la réflexion clinique
- Qualité de la présentation

Intervenants

Formateurs en orthophonie
Professionnels

Unité d'Enseignement N°5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation		
Semestre : 8		Compétences : N°2-3-4-5-7-8-10
Nombre d'heures CM : 15	TD : 25	TPE : 30
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis UE 5.6.1 Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique - Mettre en œuvre un projet thérapeutique - Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation - Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique - Évaluer l'intervention orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des grands courants d'intervention orthophonique dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> - Des dysphonies dysfonctionnelles et organiques bénignes à tous les âges de la vie - Des dysphonies psychogènes et spasmodiques et des immobilités laryngées - Des troubles de la mue - De la presbyphonie - De la féminisation de la voix dans la démarche de transgenre - Des troubles de la voix du chanteur - Des troubles de la déglutition, de la phonation et de l'articulation dans les cancers bucco-pharyngo-laryngés - Des dysphagies et aphasies - Initiation au travail de la voix parlée et chantée - Symbolique de la voix - Mise en œuvre du projet thérapeutique - Prévention - Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants - Évaluation de l'intervention orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation. Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	

Intervenants

Formateurs en orthophonie
Professionnels

Unité d'Enseignement N° 5.6.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence**Semestre : 9****Compétences : N° 1-2-3-4-5-6-7-8-10****Nombre d'heures CM : 30****TD : 25****TPE : 60****Nombre ECTS : 2****Pré-requis**

- UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique
- UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie
- UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
- UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie

Objectifs

- Analyser et évaluer une situation clinique
- Apprécier l'impact du bégaiement et/ou des autres troubles de la fluence dans différentes situations de communication
- Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic
- Déterminer les axes thérapeutiques
- Expliciter les conclusions du bilan orthophonique
- Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique
- Mettre en œuvre un projet thérapeutique
- Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine du bégaiement et des autres troubles de la fluence
- Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants
- Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation du patient
- Évaluer l'intervention orthophonique
- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise
- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle

Éléments de contenu

- Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte
- Outils et méthodes d'évaluation
- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales
- Observation et analyse cliniques du bégaiement et des autres troubles de la fluence dans diverses situations de communication
- Examen d'autres fonctions cognitives
- Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention
- Élaboration du diagnostic et diagnostic différentiel
- Élaboration d'un pronostic
- Proposition d'axes thérapeutiques
- Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique
- Spécificités de la rédaction du bilan orthophonique
- Prévention, éducation du patient et accompagnement des aidants
- Évaluation de l'intervention orthophonique
- Orientation, conseils et expertises
- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels

<p>Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Repérer les bégaiements et les autres troubles de la fluence- Leurs différents impacts et leurs conséquences- Choisir une démarche diagnostique adaptée et la mettre en œuvre <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p style="text-align: center;">Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques- Qualité de la réflexion clinique- Qualité de la présentation
<p>Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels</p>	

Unité d'Enseignement N°5.7.1 : Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie		
Semestre : 6		Compétences : N°1-2-3-4-6-7-8
Nombre d'heures CM : 40	TD : 20	TPE : 60
Nombre ECTS : 4		
<p>Pré-requis</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Sciences du langage UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie 2.2 Neurosciences UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie 		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les manifestations pathologiques du langage chez des patients présentant des affections cérébrales acquises non dégénératives - Analyser et évaluer une situation clinique - Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic - Déterminer les axes thérapeutiques - Expliciter les conclusions du bilan orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
<p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sémiologie des troubles du langage et de la communication d'origine neurologique - Les grands syndromes aphasiques - Classification des syndromes aphasiques vasculaires - L'aphasie de l'enfant - Présentation des modèles théoriques et de la démarche interprétative des signes cliniques - Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte - Outils et méthodes d'évaluation - Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales - Observation et analyse cliniques du langage, de la communication et des interactions avec l'entourage - Examen d'autres fonctions cognitives - Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention - Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel - Élaboration d'un pronostic de récupération - Propositions d'axes thérapeutiques - Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Spécificités de la rédaction du bilan orthophonique - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
<p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Cet enseignement doit permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de repérer les troubles du langage et de la communication d'origine neurologique, leurs différents impacts et leurs conséquences - de choisir une démarche diagnostique adaptée et la mettre en œuvre. <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	

Intervenants

Universitaires des disciplines concernées

Formateurs en orthophonie et professionnels

Unité d'Enseignement N°5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie		
Semestre : 7		Compétences : N° 2-3-4-5-7-8-10
Nombre d'heures CM : 20	TD : 20	TPE : 50
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie UE 5.7.1 Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique auprès des personnes aphasiques - Mettre en œuvre un projet thérapeutique - Acquérir et développer des outils d'intervention auprès des personnes aphasiques - Mener une démarche de prévention et d'accompagnement des aidants - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique - Évaluer l'intervention orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Principes fondamentaux et spécificités de la prise en charge des troubles acquis non dégénératifs du langage et de la communication - Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention - Mise en œuvre d'un projet thérapeutique - Prévention - Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants - Évaluation de l'intervention orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
<p style="text-align: center;">Recommandations pédagogiques</p> <p>Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans les troubles aphasiques.</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives**Semestre : 8****Compétences : N°1-2-3-4-5-6-7-8-10****Nombre d'heures CM : 20****TD : 20****TPE : 40****Nombre ECTS : 3****Pré-requis**

2. Sciences biomédicales

Objectifs

- Identifier et interpréter la sémiologie des pathologies neurodégénératives
- Interpréter les signes cliniques en relation avec la physiopathologie
- Identifier et analyser les troubles du langage chez des patients présentant des pathologies neurodégénératives à prédominance motrice ou mixte
- Analyser et évaluer une situation clinique
- Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic
- Déterminer les axes thérapeutiques
- Expliciter les conclusions du bilan orthophonique
- Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives
- Mettre en œuvre un projet thérapeutique
- Acquérir et développer des outils d'intervention auprès des patients présentant une pathologie neurodégénérative
- Mener une démarche de prévention
- Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique et d'accompagnement des aidants
- Évaluer l'intervention orthophonique
- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise
- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle

Éléments de contenu

- Sémiologie, étiologie et aspects psychosociaux des pathologies neurodégénératives à prédominance motrice ou mixte
- Présentation des modèles théoriques et de la démarche interprétative des signes cliniques
- Conduite d'entretien et recueil des données anamnestiques et de la plainte
- Outils et méthodes d'évaluation
- Évaluation des compétences
- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales
- Observation et analyse cliniques du langage, de la communication et des interactions avec l'entourage
- Examen d'autres fonctions cognitives
- Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel
- Élaboration d'un pronostic évolutif
- Propositions d'axes thérapeutiques
- Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique
- Spécificité de la rédaction du bilan orthophonique
- Présentation des modes de communication alternatifs
- Principes fondamentaux et spécificités de la prise en charge des patients présentant une pathologie neurodégénérative
- Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention
- Mise en œuvre d'un projet thérapeutique
- Prévention
- Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants
- Évaluation de l'intervention orthophonique
- Orientation, conseils et expertises

- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels

Recommandations pédagogiques

Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans le cadre des maladies neurodégénératives.

Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites ou orales

Critères d'évaluation

- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques
- Qualité de la réflexion clinique
- Qualité de la présentation

Intervenants

Formateurs en orthophonie
Professionnels

Unité d'Enseignement N°5.7.4 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels**Semestre : 9****Compétences : N°1-2-3-4-5-6-7-8-10****Nombre d'heures CM : 20****TD : 20****TPE : 40****Nombre ECTS : 2****Pré-requis**

UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique

UE 5.7.2 Intervention orthophonique en aphasiologie

Objectifs

- Identifier et interpréter la sémiologie des grands syndromes démentiels
- Interpréter les signes cliniques en relation avec la physiopathologie
- Identifier et analyser les troubles du langage chez des patients présentant un syndrome démentiel
- Analyser et évaluer une situation clinique
- Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic
- Déterminer les axes thérapeutiques
- Expliciter les conclusions du bilan orthophonique
- Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels
- Acquérir et développer des outils d'intervention auprès des patients présentant un syndrome démentiel
- Mettre en œuvre un projet thérapeutique et d'accompagnement des aidants
- Mener une démarche de prévention
- Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique
- Évaluer l'intervention orthophonique
- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise
- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle

Éléments de contenu

- Sémiologie, étiologie, données d'imageries cérébrales et aspects psychosociaux des grands syndromes démentiels
- Présentation des modèles théoriques et de la démarche interprétative des signes cliniques
- Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte
- Outils et méthodes d'évaluation
- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales
- Observation et analyse cliniques du langage, de la communication et des interactions avec l'entourage
- Examen d'autres fonctions cognitives
- Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention
- Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel
- Élaboration d'un pronostic évolutif
- Propositions d'axes thérapeutiques
- Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique
- Spécificité de la rédaction du bilan orthophonique
- Principes fondamentaux et spécificités de la prise en charge des patients présentant un syndrome démentiel
- Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention
- Mise en œuvre d'un projet thérapeutique
- Prévention
- Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants
- Évaluation de l'intervention orthophonique
- Orientation, conseils et expertises
- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels

<p>Recommandations pédagogiques Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels.</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques- Qualité de la réflexion clinique- Qualité de la présentation
<p>Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels</p>	

Unité d'Enseignement N°5.7.5 : Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis**Semestre : 9****Compétences : N°1-2-3-4-5-6-7-8-10****Nombre d'heures CM : 20****TD : 20****TPE : 40****Nombre ECTS : 2****Pré-requis****UE 1.2.3 PSYCHOLOGIE COGNITIVE ET NEUROPSYCHOLOGIE**

UE 5.7.1 Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie

Objectifs

- Dans le cadre de l'évaluation orthophonique, identifier, analyser et évaluer chez des patients présentant des affections cérébrales acquises non dégénératives, les troubles cognitifs liés à des déficits centraux de la perception et des praxies, et à des troubles des processus mnésiques, des fonctions exécutives et des processus attentionnels
- Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic
- Déterminer les axes thérapeutiques
- Expliciter les conclusions du bilan orthophonique
- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise
- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle

Éléments de contenu

- Troubles cognitivo-linguistiques acquis dans les syndromes neurologiques : sémiologie, étiologie et aspects psychosociaux
- Présentation des modèles théoriques et de la démarche interprétative des signes cliniques
- Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte
- Outils et méthodes d'évaluation
- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales
- Observation et analyse cliniques des troubles cognitivo-linguistiques acquis
- Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention
- Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel
- Élaboration d'un pronostic de récupération
- Propositions d'axes thérapeutiques
- Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique
- Orientation, conseils et expertises
- Spécificité de la rédaction du bilan orthophonique
- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels

Recommandations pédagogiques

Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques
- Qualité de la réflexion clinique
- Qualité de la présentation

IntervenantsUniversitaires des disciplines concernées
Formateurs en orthophonie
Professionnels

Unité d'Enseignement N°5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis		
Semestre : 10		Compétences : N°2-3-4-5-6-7-8-10
Nombre d'heures CM : 20	TD : 20	TPE : 50
Nombre ECTS : 2		
<p>Pré-requis UE 5.7.2 Intervention orthophonique en aphasiologie UE 5.7.5 Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis</p>		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique - Mettre en œuvre l'intervention orthophonique chez les patients présentant des déficits centraux de la perception et des praxies, des troubles des processus mnésiques, des fonctions exécutives et des processus attentionnels responsables des troubles du langage, de la parole et de la communication non dégénératifs et non aphasiques - Mettre en œuvre un projet thérapeutique - Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine des troubles cognitivo-linguistiques - Mener une démarche de prévention - Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique et d'accompagnement des aidants - Évaluer l'intervention orthophonique - Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise - S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle 		
<p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques d'intervention - Mise en œuvre d'un projet thérapeutique - Prévention - Éducation thérapeutique et accompagnement des aidants - Évaluation de l'intervention orthophonique - Orientation, conseils et expertises - Indications et modalités de recours à d'autres professionnels 		
<p>Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans les troubles cognitivo-linguistiques acquis.</p> <p>Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques - Qualité de la réflexion clinique - Qualité de la présentation 	
<p>Intervenants Professionnels Formateurs en orthophonie</p>		

Unité d'Enseignement N°5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux

Semestre : 7

Compétence : N°1-2-3-4-5-6-7-8-10

Nombre d'heures CM : 30

TD : 20

TPE : 40

Nombre ECTS : 4

Pré-requis

- 1.2 Psychologie
- 2.2 Neurosciences
- UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement

Objectifs

- Identifier, analyser et évaluer chez l'enfant les troubles cognitivo-linguistiques acquis ou développementaux liés à des déficits centraux de la perception et des praxies et à des troubles des processus mnésiques, des fonctions exécutives et des processus attentionnels
- Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic
- Déterminer les axes thérapeutiques
- Expliciter les conclusions du bilan orthophonique
- Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique
- Mettre en œuvre un projet thérapeutique
- Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine des troubles développementaux
- Mener une démarche de prévention
- Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique et d'accompagnement des aidants
- Évaluer l'intervention orthophonique
- Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise
- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle

Éléments de contenu

- Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte
- Outils et méthodes d'évaluation
- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales
- Observation clinique des troubles développementaux
- Examen d'autres fonctions cognitives
- Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention
- Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel
- Élaboration d'un pronostic
- Proposition d'axes thérapeutiques
- Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique
- Spécificité de la rédaction du bilan orthophonique
- Élaboration du diagnostic orthophonique et du pronostic
- Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention
- Mise en œuvre d'un projet thérapeutique
- Prévention, éducation thérapeutique et accompagnement des aidants
- Évaluation de l'intervention orthophonique
- Orientation, conseils et expertises
- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels

Recommandations pédagogiques

Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites et/ou orales

<p>orthophonique dans le cadre des troubles développementaux chez l'enfant.</p> <p>Cet enseignement pourra aussi se faire sous forme d'enseignements dirigés.</p>	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques- Qualité de la réflexion clinique- Qualité de la présentation
<p>Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels</p>	

Unité d'Enseignement N°5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques**Semestre : 10****Compétences : N° 1-2-3-4-5-6-7-8-10****Nombre d'heures CM : 15****TD : 10****TPE : 30****Nombre ECTS : 2****Pré-requis***UE 1.1 Sciences du langage**UE 2.2 Neurosciences**UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation**UE 3.1 Physique générale et acoustique**UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie***Objectifs**

- *Identifier et analyser les troubles de type dysarthrique chez des patients présentant des pathologies neurologiques acquises*
- *Analyser et évaluer une situation clinique*
- *Élaborer un diagnostic orthophonique et un pronostic*
- *Déterminer les axes thérapeutiques*
- *Expliciter les conclusions du bilan orthophonique*
- *Maîtriser les différentes approches théoriques d'intervention orthophonique*
- *Mettre en œuvre un projet thérapeutique*
- *Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine des troubles de type dysarthrique chez des patients présentant des pathologies neurologiques acquises*
- *Mener une démarche de prévention*
- *Élaborer et mettre en œuvre une démarche d'éducation du patient et d'accompagnement des aidants*
- *Évaluer l'intervention orthophonique*
- *Mettre en œuvre des démarches de conseil et d'expertise*
- *S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle*

Éléments de contenu

- Définition, classification, étiologie des dysarthries périphériques et centrales
- Conduite d'entretien, recueil des données anamnestiques et de la plainte
- Outils et méthodes d'évaluation
- Recueil et prise en compte des données comportementales, psychoaffectives et environnementales
- Observation et analyse cliniques des troubles de type dysarthrique chez des patients présentant des pathologies neurologiques acquises
- Observation et analyse cliniques de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
- Examen d'autres troubles cognitivo-linguistiques
- Évaluation des capacités préservées et/ou mobilisables pour l'intervention
- Élaboration du diagnostic et du diagnostic différentiel
- Élaboration d'un pronostic
- Proposition d'axes thérapeutiques
- Transmission des informations et annonce du diagnostic orthophonique
- Spécificité de la rédaction du bilan orthophonique
- Présentation des grands courants d'intervention orthophonique : approches théoriques, stratégies et techniques de l'intervention
- Mise en œuvre d'un projet thérapeutique
- Moyens de communication alternatifs et augmentatifs
- Prévention
- Éducation du patient et accompagnement des aidants
- Évaluation de l'intervention orthophonique
- Orientation, conseils et expertises
- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels

Recommandations pédagogiques

Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant d'acquérir une vision globale de l'intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques.

Les enseignements dirigés peuvent s'appuyer sur des situations observées en stage.

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

- Pertinence des questionnements cliniques, rigueur de l'analyse et cohérence des liens théorico-cliniques
- Qualité de la réflexion clinique
- Qualité de la présentation

Intervenants

Universitaires des disciplines concernées
Formateurs en orthophonie
Professionnels

Unité d'Enseignement N°5.8.1 : Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage		
Semestre : 7		Compétences : N°1-4-5-6
Nombre d'heures CM : 10	TD : 12	TPE : 40
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis 1.1 Sciences du langage 1.2 Psychologie 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique 2.2 Neurosciences		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir les compétences pour repérer les particularités liées à une déficience et comprendre les spécificités des pathologies menant au handicap- Connaître les signes d'alerte- Connaître les spécificités du bilan orthophonique dans le cadre du handicap- Analyser et évaluer une situation clinique		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Définition, sémiologie et étiologie des handicaps associés à des troubles de la communication et du langage- Présentation de cas cliniques illustrés (modalités diverses)		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre de donner à l'étudiant une ouverture clinique sur les spécificités associées aux troubles de la communication et du langage dans le cadre du handicap. Cet enseignement pourra se faire sous forme d'enseignements dirigés.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N° 5.8.2 : Intervention orthophonique dans le cadre du handicap		
Semestre : 8		Compétences : N°2-3-4-5-6-7-10
Nombre d'heures CM : 10	TD : 20	TPE : 60
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis UE 5.8.1 Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Placer la communication, avec ou sans langage, comme axe de travail prioritaire chez l'enfant comme chez l'adulte- Connaître le rôle essentiel de l'orthophoniste pour donner des outils de communication dans le cadre du handicap- Mettre en œuvre un projet thérapeutique adapté- Acquérir et développer des outils d'intervention dans le domaine du handicap- Mener une démarche de prévention et d'accompagnement familial- Mettre en œuvre une action d'éducation thérapeutique- S'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Différents aspects, modalités et outils participant à l'intervention orthophonique dans le cadre des handicaps- Intervention précoce auprès des personnes porteuses de handicaps- Mise en œuvre du projet thérapeutique- Indications et modalités de recours à d'autres professionnels- Éducation thérapeutique du patient- Évaluation de l'intervention orthophonique		
Recommandations pédagogiques <p>Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant de comprendre et de s'approprier les compétences nécessaires à l'intervention dans le cadre de handicaps.</p> <p>Cet enseignement pourra se faire sous forme d'enseignements dirigés.</p>	Modalités d'évaluation <p>Épreuves écrites et/ou orales</p> Critères d'évaluation <p>Compréhension des concepts et assimilation des connaissances</p>	
Intervenants <p>Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels</p>		

Unité d'Enseignement N°6.1 : Stage Découverte 1 : Stage en milieu scolaire**Semestre : 2****Compétences : N°8-10****Nombre d'heures : 120
ou 30 demi-journées****TD : 0****TPE : 20****Nombre ECTS : 3****Pré-requis**

UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement

1.3.1 Sciences de l'éducation

1.4 Sensibilisation aux sciences de la société

Objectifs

- Amorcer le développement de savoir-être nécessaires pour l'exercice clinique de l'orthophonie
- Découvrir le fonctionnement des établissements scolaires
- Etablir un premier contact avec les enseignants et le groupe classe
- Observer la socialisation de l'enfant et ses premiers apprentissages

Éléments de contenu

- Présence au sein de classes de différents niveaux
- Participation aux activités avec animation de certains ateliers sous supervision directe
- Consultation des ressources et du matériel pédagogique et des productions des enfants
- Présence aux réunions des équipes de suivi pédagogique
- Observation active du jeune enfant en interaction avec ses pairs et avec l'enseignant

Recommandations pédagogiques

Une évaluation formative à mi-stage est demandée afin de permettre à l'étudiant de s'ajuster si besoin et de bénéficier au mieux de la fin de son stage.

Des temps de concertation et de mise au point sont à prévoir plusieurs fois pendant le stage.

Le maître de stage est libre de choisir les activités qu'il veut confier à l'étudiant sous supervision directe.

Modalités d'évaluation

Un rapport de stage est demandé à l'étudiant.

Une évaluation transversale avec les UE en pré-requis peut être envisagée.

Une évaluation formative à mi-stage est demandée.

Le maître de stage remplit la grille d'observation et la synthèse d'évaluation.

Critères d'évaluation

- Qualité du rapport de stage
- Comportement et ouverture de l'étudiant durant le stage
- Capacités relationnelles avec les différents interlocuteurs_

Intervenants

Formateurs en orthophonie

Professionnels

Unité d'Enseignement N°6.2 : Stage Découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil		
Semestre : 3 Compétences : N°8-10		
Nombre d'heures : 120 ou 30 demi-journées	TD : 6	TPE : 60
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement UE 2.5 Gériatrie UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement et l'organisation des établissements- Prendre conscience de sa place de tiers- Acquérir des savoir-être avec les populations concernées et les professionnels- Élaborer des liens entre connaissances académiques et la réalité de terrain- Se mettre dans une dynamique de savoir en approfondissant ses connaissances au travers de lectures et informations complémentaires		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Participation à la vie de la structure- Le stagiaire peut accomplir les tâches demandées sous supervision directe du maître de stage- Présence, dans la mesure du possible, aux réunions de synthèse, consultations et autres activités de l'établissement- Rencontres avec les différents professionnels travaillant dans l'établissement ou en contact avec l'établissement et avec lesquels l'étudiant sera amené à collaborer plus tard		
Recommandations pédagogiques <p>Des temps de concertation et de mise au point sont à prévoir plusieurs fois pendant le stage.</p> <p>Une évaluation formative à mi-stage est demandée afin de permettre à l'étudiant de s'ajuster si besoin et de bénéficier au mieux de la fin de son stage.</p>	Modalités d'évaluation <p>Un rapport de stage est demandé à l'étudiant. Une évaluation transversale avec les UE en pré-requis peut être envisagée.</p> <p>Une évaluation formative à mi-stage est demandée. Le maître de stage remplit la grille d'observation et la synthèse d'évaluation.</p> Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Qualité du rapport de stage- Comportement de l'étudiant durant le stage- Capacités relationnelles avec les différents interlocuteurs	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°6.3 : Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins		
Semestre : 4		Compétences : N°4-8-10
Nombre d'heures : 120 ou 30 demi-journées	TD : 4	TPE : 20
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE Stages précédentes		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir et observer activement les milieux d'exercice clinique de l'orthophonie - Identifier les différents professionnels intervenant auprès du patient et connaître leur rôle - Acquérir des connaissances sur le fonctionnement des structures et des institutions - Observer les différentes étapes de la pratique professionnelle 		
Éléments de contenu La posture de l'étudiant stagiaire est celle de l'observation active et du questionnement . <ul style="list-style-type: none"> - Modalités relationnelles entre un soignant et un patient et/ou son entourage - Liens interprofessionnels - Connaissance du fonctionnement des structures et des institutions - Découverte des différents services - Prise de connaissance du lexique spécifique à la profession d'orthophoniste et aux professions connexes - Acquisition des règles d'hygiène - Lecture des dossiers médicaux - Découverte des outils, des moyens et des différentes modalités de soins en orthophonie - Observation des interventions de l'orthophoniste et des autres soignants <p>L'étudiant profite des opportunités de rencontres et de découverte des services. Il assiste aux évaluations, aux interventions de l'orthophoniste et aux consultations de l'orthophoniste et de tous les professionnels de soins avec lesquels l'orthophoniste est en contact.</p>		
Recommandations pédagogiques Préalablement aux stages, le responsable de la formation clinique (RFC) définit avec l'étudiant stagiaire (ES) des axes d'observation clinique. Des temps de supervision sont prévus afin de permettre à l'étudiant d'échanger directement avec le RFC, d'approfondir ses connaissances, d'explicitier des situations particulières, de livrer ses questionnements et ses doutes et de se situer dans un environnement professionnel. Le RFC aide à la mise en place de l'identité professionnelle et soutient l'ES dans sa démarche d'observateur actif. L'ES doit obligatoirement effectuer des stages dans les milieux d'exercices différents : le milieu libéral et les structures de soins.	Modalités d'évaluation <i>L'évaluation est formative et normative</i> Un rapport de stage est demandé à l'étudiant. Une évaluation formative à mi-stage est demandée. Le maître de stage remplit la grille d'observation et la synthèse d'évaluation. Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Qualité du rapport de stage - Comportement et ouverture de l'étudiant durant le stage - Capacités relationnelles avec les différents interlocuteurs 	

Intervenants

Formateurs en orthophonie

Professionnels

Unité d'Enseignement N° 6.4 : Stage d'observation auprès d'orthophonistes		
Semestre : 5		Compétences : N°4-8-10
Nombre d'heures : 210 ou 52 demi-journées	TD : 4	TPE : 30
Nombre ECTS : 6		
Pré-requis 1.1 Sciences du langage UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement 2.2 Neurosciences		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Découvrir et observer le travail clinique de l'orthophoniste- Acquérir des savoir-être avec le patient et son entourage- Acquérir une posture d'observateur actif- Rencontrer les différents professionnels intervenant auprès du patient et connaître leur rôle- Acquérir des connaissances sur l'activité clinique et administrative de l'orthophoniste		
Éléments de contenu La posture de l'étudiant est celle de l'observation active et du questionnement . Il est invité : <ul style="list-style-type: none">- A découvrir les différentes actions et missions de l'orthophoniste- A se familiariser avec un lexique spécifique à la profession d'orthophoniste- A échanger et à faire part de ses questionnements au maître de stage- A prendre connaissance des dossiers- A assister aux interventions de l'orthophoniste- A interagir avec les différents acteurs de soin		
Recommandations pédagogiques L'ouverture et l'autonomie de l'étudiant sont à favoriser. Le questionnement de l'étudiant doit être étayé : mise à disposition des comptes-rendus de bilan et du dossier du patient. Des temps de supervision sont prévus afin de permettre à l'étudiant d'échanger directement avec le maître de stage, d'approfondir ses connaissances, d'explicitier des situations particulières, de livrer ses questionnements et ses doutes et de se situer dans un environnement professionnel. Le maître de stage aide à la mise en place de l'identité professionnelle et soutient l'étudiant dans sa démarche. Une évaluation formative à mi-stage est demandée afin de permettre à l'étudiant de s'ajuster si besoin et de bénéficier au mieux de la fin de son stage.	Modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Un rapport de stage est demandé à l'étudiant- Grille d'évaluation et d'auto évaluation Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- La curiosité et les qualités relationnelles de l'étudiant sont à apprécier de manière fine- Qualité et richesse des données recueillies	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N° 6.5 : Stage clinique 1

Semestre : 6

Compétences : N°1-2-3-4

**Nombre d'heures : 210
ou 52 demi-journées**

TD : 8

TPE : 60

Nombre ECTS : 6

Pré-requis

UE Stages précédentes

Objectifs

- Etablir des liens entre théorie et pratique clinique
- Etablir un premier contact avec les patients, les aidants naturels et les professionnels de soins
- Se positionner en tant que soignant
- Acquérir des savoir-faire et des savoir-être
- Analyser les pratiques professionnelles avec le maître de stage
- Aborder les notions d'éthique et de législation en lien direct avec la pratique clinique
- Se former à la tenue et au suivi du dossier médical

Les objectifs spécifiques du stage seront choisis sur la grille d'évaluation en début de stage.

Éléments de contenu

La posture de l'étudiant est celle de **l'observation active** et de **la co-participation avec supervision directe**.

- Présence aux séances d'évaluations et aux séances de soins
- Manipulation du matériel d'évaluation et des outils de l'orthophoniste
- Consultation des dossiers, apprentissage de la tenue et du suivi d'un dossier
- Activités de soins en co-participation
- Présence aux diverses rencontres et réunions centrées sur le patient

Présentation des situations cliniques rencontrées pendant le stage.

Recommandations pédagogiques

De nombreux contacts avec le maître de stage sont préconisés afin de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, de prendre du recul par rapport au suivi thérapeutique, d'explicitier des situations particulières, de participer à des activités de soins sous supervision directe, de livrer ses questionnements et ses doutes et de se situer dans un environnement professionnel.

Les situations cliniques vécues en stage et les questionnements qu'elles suscitent doivent pouvoir être exposés et travaillés en petits groupes.

Il appartient au maître de stage et à l'étudiant de préparer la participation aux soins en amont et d'échanger une fois les activités effectuées.

Une évaluation à mi-stage est demandée afin de permettre à l'étudiant de s'ajuster si besoin et de bénéficier au mieux de la fin de son stage.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est formative et normative.

Un rapport de stage est demandé à l'étudiant.

Une évaluation transversale avec les UE en pré-requis peut être envisagée.

Critères et modalités d'évaluation

- Capacités d'observation, d'analyse, de positionnement et de synthèse.

Intervenants

Formateurs en orthophonie

Professionnels

Unité d'Enseignement N° 6.6 : Stage clinique 2**Semestre : 7****Compétences : N°1-2-3-4-8****Nombre d'heures : 90
ou 22 demi-journées****TD : 4****TPE: 30****Nombre ECTS : 3****Pré-requis**

UE Stages précédentes

Objectifs

Ce stage clinique est une poursuite de l'expérience de soins.

- Adapter les connaissances théoriques à la pratique
- Réfléchir à l'autonomie et au positionnement en tant que soignant
- Travailler sur la qualité du contact et de la relation avec les patients, les aidants naturels et les professionnels de santé
- Approfondir des savoir-faire et des savoir-être
- Développer les compétences permettant l'évaluation du patient, la pose du diagnostic et la planification d'un projet thérapeutique
- Apprendre à s'appuyer sur le partenariat interprofessionnel
- Approfondir son questionnement éthique et son sens du soin
- Construire son identité professionnelle

Les objectifs spécifiques du stage doivent être choisis sur la grille d'évaluation en début de stage.

Éléments de contenu

La posture de l'étudiant est celle de l'intervention avec supervision directe et de la mise en pratique clinique des connaissances théoriques.

- Présence pendant l'intervention orthophonique et les évaluations
- Présence aux diverses rencontres et réunions centrées sur le patient
- Manipulation et analyse du matériel
- Consultation et analyse des dossiers
- Préparation d'activités cliniques
- Élaboration de matériel selon les besoins du patient

Les activités réalisées sont en lien avec les compétences à acquérir concernant le bilan, l'évaluation et la pose du diagnostic orthophonique.

Le maître de stage est libre de choisir les activités qu'il veut confier à l'étudiant sous supervision directe.

Il appartient au maître de stage et à l'étudiant de préparer cette participation en amont et d'échanger une fois les activités effectuées.

Recommandations pédagogiques

De nombreux contacts avec le maître de stage et le responsable de la formation clinique sont préconisés afin de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, de prendre du recul par rapport au suivi thérapeutique, d'explicitier des situations particulières, de livrer ses questionnements et ses doutes et de se situer dans un environnement professionnel, tout en conservant l'axe majeur de travail sur l'évaluation et la pose du diagnostic orthophonique.
Les situations cliniques vécues en stage et les questionnements qu'elles suscitent doivent pouvoir être exposés et travaillés en petits groupes.
La supervision est de type direct.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est formative et normative.
Un rapport de stage est demandé à l'étudiant.
Une évaluation transversale avec les UE en prérequis peut être envisagée.

Critères d'évaluation

- Capacités d'observation, d'analyse, de positionnement et de synthèse

Intervenants

Formateurs en orthophonie
Professionnels

Unité d'Enseignement N° 6.7 : Stage clinique 3

Semestre : 8

Compétences: N°1-2-3-4-7-8-9-10

**Nombre d'heures : 300
ou 75 demi-journées**

TD : 8

TPE : 60

Nombre ECTS : 6

Pré-requis

UE Stages précédentes

Objectifs

- Assurer l'application clinique des connaissances théoriques
- Acquérir une expérience de soins
- Se positionner en tant que soignant et construire son identité professionnelle
- Développer des savoir-faire et des savoir-être
- Maîtriser les étapes de l'évaluation à l'application du projet thérapeutique
- Savoir suivre le parcours de soins de son patient au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Les objectifs spécifiques du stage doivent être choisis sur la grille d'évaluation en début de stage.

Éléments de contenu

La posture de l'étudiant est **une posture pré-professionnelle sous la supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.**

- Présence et participation aux évaluations et aux interventions orthophoniques
- Choix du matériel, des outils et des modalités
- Préparation d'activités cliniques et de séances de soins
- Consultation et analyse des dossiers

Les activités réalisées sont en cohérence avec les compétences à acquérir concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet thérapeutique

Recommandations pédagogiques

De nombreux contacts avec le maître de stage sont préconisés afin de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, de prendre du recul par rapport au suivi thérapeutique, d'explicitier des situations particulières, de livrer ses questionnements et ses doutes et de se situer dans un environnement professionnel.

Des temps de séance sous supervision indirecte sont préconisés afin de permettre une pratique clinique suffisamment intensive pour parvenir à l'autonomie et permettre de consolider l'identité professionnelle et la prise de responsabilité clinique.

Les situations cliniques rencontrées en stage peuvent faire l'objet d'un travail d'analyse en groupe pendant les travaux dirigés.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est formative et normative. Un rapport de stage est demandé à l'étudiant. Une évaluation transversale avec les UE en pré-requis peut être envisagée.

Critères et modalités d'évaluation

Capacités d'observation, d'analyse, de positionnement et de synthèse

Intervenants

Formateurs en orthophonie
Professionnels

Unité d'Enseignement 6.8 : Stage clinique 4

Semestre : 9 et 10

Compétences : N°1-2-3-4-7-8-9-10

**Nombre d'heures : 750
ou 188 demi-journées**

TD : 16

TPE : 120

Nombre ECTS : 13

Pré-requis

UE Stages précédentes

Objectifs

La posture de l'étudiant est une posture professionnelle sous supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.

Permettre à l'étudiant de se confronter à la pratique clinique de l'orthophonie en autonomie et de la maîtriser :

- Autonomie professionnelle, décision, planification, positionnement, bilan, évaluation et diagnostic
- Élaboration d'un projet thérapeutique et mise en œuvre
- Tenue d'un dossier de soins, relations interprofessionnelles, partenariat et collaboration
- Respect des obligations et procédures institutionnelles
- Respect des règles éthiques et déontologiques

Éléments de contenu

L'étudiant intègre un service ou un cabinet libéral où il devra tenir une place de soignant sous la supervision de son maître de stage.

Il a accès aux dossiers et sera affecté au suivi d'un ou de plusieurs patients.

Recommandations pédagogiques

De nombreux contacts avec le maître de stage sont préconisés.

La pratique clinique doit pouvoir se faire en autonomie avec de nombreux retours et des séances d'étayage.

Les situations cliniques vécues en stage et les questionnements qu'elles suscitent doivent pouvoir être exposés et travaillés en petits groupes.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est formative et normative.

Un rapport de stage est demandé à l'étudiant.

Une évaluation transversale avec les UE en prérequis peut être envisagée.

Critères d'évaluation

Positionnement et autonomie professionnelle

Intervenants

Formateurs en orthophonie

Professionnels

Unité d'Enseignement N° 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche		
Semestre : 7		Compétence : N°8
Nombre d'heures : 120 ou 30 demi-journées	TD : 8	TPE : 90
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 7.1 Notions introductives en recherche		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser l'étudiant au contexte de la recherche scientifique- Participer à des activités de recherche- S'initier à l'élaboration et à la présentation de travaux scientifiques- Comprendre les apports des résultats de la recherche dans le cadre de sa pratique professionnelle		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Découverte d'un laboratoire, projet de recherche, appel d'offres- Découverte d'outils techniques et de méthodologies- Séminaires, réunions et dynamique de groupe- Participation aux activités du laboratoire		
Recommandations pédagogiques Ce stage sera effectué au sein de structures de recherche associées à l'université de rattachement de l'étudiant. Le stage peut se répartir sur l'ensemble du semestre.	Modalités d'évaluation Évaluation du stage : grille, validation et rapport de stage	
Maître de stage Professionnel ayant une activité de recherche reconnue		

Unité d'Enseignement N°7.1. : Bibliographie et documentation		
Semestre : 3 à 6		Compétence : N°8
Nombre d'heures CM : 6	TD : 15	TPE: 60
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis UE 8.7 C2i niveau 1 Connaissance du service de documentation		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Savoir utiliser les outils d'un service de documentation- Savoir faire une recherche bibliographique et savoir la présenter- Savoir utiliser une feuille de style		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Connaissance du fonctionnement des principales bases de données- Maîtrise d'un logiciel de références bibliographiques- Connaissance des différentes règles de rédaction des références bibliographiques		
Recommandations pédagogiques Travail en groupe	Modalités d'évaluation Contrôle continu	
Intervenants Universitaires Documentalistes		

Unité d'Enseignement N°7.2 : Statistiques 1		
Semestre : 3		Compétence : N°7
Nombre d'heures CM : 15	TD : 20	TPE : 50
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les outils (méthodes et logiciels) statistiques nécessaires à la compréhension des résultats de la recherche - Connaître les éléments de psychométrie et de métrologie - Savoir interpréter et exploiter les données statistiques issues des analyses 		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et utiliser les méthodes de la statistique appliquée à différents types d'analyses et d'études - Éléments de statistiques descriptives - Utilisation pratique de tests statistiques - Principe des tests : hypothèses et choix des tests - Connaissance des statistiques spécifiques à la psychométrie 		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> - connaître et relier les enjeux de la recherche en orthophonie à des cadres scientifiques internationaux - initier une démarche scientifique argumentée - relier l'analyse des données au traitement statistique 	Modalités d'évaluation Contrôle continu Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N°7.3 : Statistiques 2		
Semestre : 9		Compétence : N°7
Nombre d'heures CM : 10	TD : 30	TPE : 50
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis UE 7.2 Statistiques 1		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Appréhender les outils (méthodes et logiciels) statistiques nécessaires à la compréhension des résultats de la recherche- Savoir interpréter et exploiter les données statistiques issues des analyses		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Utilisation pratique de tests statistiques- Principe des tests : hypothèses et choix des tests		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none">- connaître et relier les enjeux de la recherche en orthophonie à des cadres scientifiques internationaux- initier une démarche scientifique argumentée- relier l'analyse des données au traitement statistique	Modalités d'évaluation Contrôle continu Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie		

Unité d'Enseignement N° 7-4 : Méthodologie d'analyse d'articles		
Semestre : 5 à 7		Compétence N° 8
Nombre d'heures CM : 15	TD : 20	TPE : 40
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Comprendre les enjeux d'une revue de littérature sur un sujet- Comprendre les liens existant entre théorie, clinique et recherche- Apprendre à construire un recueil de données dans le cadre d'une démarche scientifique- Intégrer les liens entre dimension clinique et éthique dans un projet de recherche- Créer un lexique thématique en langue anglaise		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Analyse d'articles dans différents domaines (sciences biologiques, médicales, humaines et sociales :<ul style="list-style-type: none">- Protocoles- Méthodes- Lien entre hypothèses et raisonnement- Analyse des résultats		
Recommandations pédagogiques Les analyses doivent faire l'objet d'exposés oraux. Cet enseignement pourra être mobilisé pour l'UE 7.5 Méthodologie du mémoire.	Modalités d'évaluation Contrôle continu	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs		

Unité d'Enseignement N°7.5 : Mémoire**Semestres : 8, 9 et 10****Compétence : N°8****Nombre d'heures CM : 10****TD : 60****TPE : 500****Nombre ECTS : 22****Pré-requis**

UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'articles

UE 8.4 à 8.6 Langues

Objectifs

- Acquérir des pré-requis nécessaires à la démarche scientifique
- Comprendre et expliciter les liens entre théorie, méthodologie et différents types de recherche
- Élaborer une problématique
- Etablir une méthodologie pour la problématique
- Élaborer et soutenir le mémoire

Éléments de contenu

- Présentation de la charte des mémoires
- Méthodologie de la démarche scientifique
- Types d'études et de protocoles
- L'environnement réglementaire des études de recherche clinique
- Analyse d'études et d'articles en lien avec le mémoire
- Choix de la méthodologie
- Ecrits et supports complémentaires
- Respect des normes de production d'un document scientifique
- Restitution des travaux à des partenaires et valorisation des résultats

Recommandations pédagogiques

Un suivi personnalisé sera dispensé à chaque étudiant par son directeur de mémoire.

- Le mémoire peut être un mémoire de recherche

Modalités d'évaluation

Soutenance du mémoire

Critères d'évaluation

Respect des consignes relatives à l'élaboration du mémoire et qualité du travail et de la présentation

Intervenants

Universitaires des disciplines concernées

Formateurs en orthophonie

Unité d'Enseignement 8.1 : Infectiologie et hygiène**Semestre : 9****Compétence : 9****CM : 15****TD : 5****TPE : 10****Nombre ECTS : 1****Pré-requis**

Aucun

Objectifs

- Décrire les mécanismes d'action et de transmission des agents infectieux
- Décrire les signes, les risques et les complications des pathologies infectieuses étudiées
- Identifier les règles d'hygiène et leurs conditions de mise en œuvre par les orthophonistes et en argumenter l'usage
- Identifier les enjeux de la sécurité dans les soins
- Agir de manière adaptée face à une situation présentant des caractéristiques de risque avéré ou potentiel

Éléments de contenu

- Les agents infectieux :
 - Les bactéries, virus, champignons, parasites et agents transmissibles non conventionnels
 - L'écologie microbienne
 - Les mécanismes d'action et de transmission des agents infectieux sur l'organisme humain : la relation hôte/agent infectieux, les modes de transmission, les conditions du pouvoir pathogène, les facteurs de sensibilité et la notion de résistance
- Moyens de défense de l'organisme :
 - Barrières cutané-muqueuses et réaction inflammatoire
 - L'action du système immunitaire
- Les infections iatrogènes :
 - Nature des infections et modes de prévention
- Les règles d'hygiène :
 - Hygiène hospitalière et en cabinet, hygiène des mains, habillage professionnel, hygiène des instruments, circuits propres et sales dans les établissements de soins, en cabinet ...
- Les moyens de lutte contre l'infection :
 - La chaîne d'asepsie
 - Précautions standards, précautions complémentaires et isolement protecteur
 - Protocoles d'hygiène et gestion des déchets
 - Règles de fonctionnement à domicile ou en collectivité
 - La prévention primaire des infections : immunité, sérums, vaccins et comportements adéquats
 - Le traitement des infections : isolement hospitalier, éviction scolaire, antibiotiques, antifongiques, antiparasitaires et anti-inflammatoires éventuels
 - Accidents d'exposition au sang (AES) et aux liquides biologiques

<p>Recommandations pédagogiques Cet enseignement vise à relier les connaissances scientifiques sur l'infectiologie aux mesures pratiques d'hygiène lors des soins.</p>	<p>Modalités d'évaluation Épreuves écrites et / ou orales</p> <p>Critères d'évaluation Identification des enjeux liés à l'hygiène</p>
<p style="text-align: center;">Intervenants</p> <p><i>Formateurs en orthophonie et professionnels</i></p>	

Unité d'Enseignement 8.2 : Formation aux gestes et soins d'urgence		
Semestre : 10	Compétence : 3	
CM : 5	TD : 20	TPE : 5
Nombre ECTS : 1		
Pré-requis		
Aucun		
<p>Objectifs Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence médicale et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives et en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.</p>		
<p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge des urgences vitales permettant : <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (chariot d'urgence, matériel embarqué...) en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques - De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux - D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence. - La prise en charge des urgences potentielles permettant : <ul style="list-style-type: none"> - D'utiliser le matériel d'immobilisation adapté à un traumatisme - D'enlever un casque intégral - D'effectuer un relevage et un brancardage - De faire face à un accouchement inopiné - D'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux - Enseignement relatif aux risques collectifs permettant : <ul style="list-style-type: none"> - De participer à la mise en œuvre des plans sanitaires - De s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et des plans blancs - D'identifier son rôle en cas d'activation des annexes NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique), de se protéger par la tenue adaptée prévue 		
<p>Recommandations pédagogiques En fonction de la réglementation en vigueur</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p style="text-align: center;">Critères d'évaluation</p> <p>En fonction de la réglementation en vigueur</p>	
<p>Intervenants</p> <p>Formateurs</p>		

Unité d'enseignement N° 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels		
Semestre : 8		Compétences : N° 3-4-10
CM : 6	TD : 20	TP : 10
Nombre ECTS : 1		
Pré-requis Aucun		
<p>Objectifs</p> <p>En lien avec la mission de l'orthophoniste et celle des différents acteurs intervenant auprès des patients, acquérir les méthodes de communication permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier les éléments permettant de communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins. - D'établir une communication axée sur le patient - D'identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus de soin, de conflit et d'agressivité - D'annonce du diagnostic - De définir les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention orthophonique en tenant compte du niveau de compréhension de l'interlocuteur, par le biais de la prise de décisions partagées et d'interactions fondées sur l'éthique et l'empathie - D'apprendre à reconnaître ses émotions pour les utiliser avec une distance professionnelle - De discerner quelle information doit être délivrée au patient, à son entourage, aux collègues et aux autres professionnels - D'utiliser les technologies de l'information - D'instaurer et maintenir une communication verbale ou non verbale en tenant compte de leurs déficiences dans la relation - De rechercher le consentement du patient - D'orienter vers d'autres professionnels afin de veiller à la continuité des soins - De transmettre l'information pertinente aux différents acteurs par des moyens adaptés dans le respect de la continuité des soins et avec une terminologie adaptée - De mener une démarche d'éducation thérapeutique et éventuellement interprofessionnelle 		
<p style="text-align: center;">Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication avec le patient et les différents acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Informations pertinentes à transmettre au patient et/ou à l'entourage, aux différents interlocuteurs dans le cadre de la pluridisciplinarité pour veiller à la continuité des soins et à la coordination entre professionnels. - Aspects juridiques concernant la communication interprofessionnelle (courrier crypté, DMP, télémédecine...). - Élaboration et rédaction de documents de synthèse et transmission des données. - Élaboration de documents accompagnant les demandes de compensation, d'aide matérielle et financière ou de situations particulières (familiales, sociales...). - Participation à la formalisation de projets de réinsertion, de projets scolaires et/ou socioprofessionnels en fonction de l'atteinte et/ou du degré de handicap visuel du patient et de ses projets personnels. 		
<p style="text-align: center;">Recommandations pédagogiques</p> <p>Les TD devront permettre à l'étudiant d'élaborer des documents de synthèse et de communication en s'appuyant sur des situations rencontrées en stage.</p> <p>Cet enseignement peut s'appuyer sur des jeux de rôle,</p>	<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation</p> <p>Contrôle continu sur les TD</p> <p style="text-align: center;">Critères d'évaluation</p> <p>Qualité des échanges</p>	

Unité d'enseignement N° 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels

des vignettes audiovisuelles...	
---------------------------------	--

Intervenants

Orthophonistes
Professionnels

Unité d'Enseignement N° 8.4 : Langues 1

Semestre : 1

Compétence : 7

Nombre d'heures CM : 0

TD : 30

TPE : 20

Nombre ECTS : 2

Pré-requis

Aucun

Objectifs

- Acquérir une compréhension courante de la langue

Éléments de contenu

- Langue générale
- Vocabulaire
- Révisions grammaticales

Recommandations pédagogiques

L'enseignement pourra se baser sur l'étude de documents audio et vidéo.

Modalités d'évaluation

Participation
Épreuves écrites et/ou orales

Intervenants

Enseignants de langue étrangère

Unité d'Enseignement N° 8.5 : Langues 2		
Semestre : 3		Compétence : 7
Nombre d'heures CM : 0	TD : 30	TPE : 20
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis UE 8.4 Langues 1		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir une compréhension courante et une capacité à converser de manière fluide		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Langue générale		
Recommandations pédagogiques L'enseignement pourra se baser sur l'étude de documents audio et vidéo.	Modalités d'évaluation Participation Épreuves écrites et/ou orales	
Intervenants Enseignants de langue étrangère		

Unité d'Enseignement N° 8.6 : Langues 3

Semestre : 6

Compétence : 7

Nombre d'heures CM : 0

TD : 30

TPE : 20

Nombre ECTS : 2

Pré-requis

UE 8.5 Langues 2

Objectifs

- Développer la compréhension courante en langue générale et spécifique à l'orthophonie
- Développer la capacité à converser de manière fluide en langue générale et spécifique à l'orthophonie

Éléments de contenu

- Langue générale
- Vocabulaire spécifique à l'orthophonie

Recommandations pédagogiques

L'enseignement pourra se baser sur l'étude de documents audio et vidéo, ainsi que sur des lectures d'articles scientifiques.

Modalités d'évaluation

Participation
Épreuves écrites et/ou orales

Intervenants

Enseignants de langue étrangère

Unité d'Enseignement N° 8.7 : C2i® niveau 1		
Semestre : 1		Compétence : 7
Nombre d'heures CM : 0	TD : 20	TPE : 20
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis Aucun		
Objectifs Le certificat informatique et internet C2i® a pour but de développer, renforcer, valider et attester les compétences nécessaires à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.		
Éléments de contenu L'enseignement est conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : C2i® niveau 1 présenté à l'annexe I de <i>la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011</i> .		
Intervenants Formateurs		

Unité d'Enseignement N° 8.8 : C2i® niveau 2 métiers de la santé		
Semestre : 2		Compétence : 7
Nombre d'heures CM : 0	TD : 20	TPE : 20
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis C2i® niveau 1		
Objectifs - Maîtriser le système et le traitement de l'information de santé		
Éléments de contenu L'enseignement est conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : C2i® niveau 2 « métiers de la santé », présenté à l'annexe II de <i>la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011</i> .		
Intervenants Formateurs		

Unité d'Enseignement N° 9.1 : Concepts et savoirs de base en santé publique		
Semestre : 2		Compétences : N°7-8-9-10
Nombre d'heures : 20	TD : 5	TPE : 60
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître et identifier l'organisation de la politique de santé et de l'offre de soins- S'approprier les concepts en santé publique et en santé communautaire- Utiliser les méthodes et les outils en santé publique, notamment statistiques- Définir les grands principes de l'économie de la santé en France, en Europe et dans le monde- Identifier, comprendre et expliciter les modalités de financement des soins en France- Identifier les règles de financement des soins orthophoniques dans les établissements et le secteur libéral		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Santé publique<ul style="list-style-type: none">- Les concepts, la démarche et les outils en santé publique et en santé communautaire- L'organisation de la politique de santé publique en France : structures, planification nationale, régionale, territoriale et actions prioritaires- La santé en Europe et dans le monde- L'organisation de la veille sanitaire- Les filières et les réseaux de soins- L'organisation de l'offre publique et privée et des systèmes de soins, dont la sectorisation psychiatrique- Les outils en démographie et épidémiologie- Economie de la santé<ul style="list-style-type: none">- Le budget de la santé, les dépenses nationales et la maîtrise des coûts- Le budget et le financement des structures de santé et de soins, des professionnels de santé, organismes payeurs et financeurs- Le financement, le remboursement des soins orthophoniques		
Recommandations pédagogiques Ces connaissances doivent sensibiliser l'étudiant à son rôle d'acteur de la santé, et à se situer dans un environnement organisé de l'offre de soins en France.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°9.2 : Intervention et promotion de la santé		
Semestre : 3		Compétences : N° 5-8-10-11
Nombre d'heures CM : 30	TD : 10	TPE : 60
Nombre ECTS : 3		
Pré-requis UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Acquérir des connaissances et des savoir-faire pour la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé- Se situer en tant qu'acteur dans le système de santé- Identifier les principes de validation scientifique reconnus en tant que fondements de la pratique clinique		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- L'éducation pour la santé : concepts, processus éducatifs, stratégies en éducation pour la santé, communication et éthique- Les différents niveaux de prévention et leur organisation- Le dépistage en santé publique : place du dépistage dans les stratégies d'intervention, différentes méthodes de mise en œuvre, évaluation des programmes et des pratiques- Les concepts d'éducation thérapeutique : démarche éducative, contexte d'organisation et particularités de la maladie chronique- Le rôle de l'orthophoniste dans la promotion de la santé- Principes de validation scientifique : médecine fondée sur les preuves et SMR (service médical rendu)		
Recommandations pédagogiques Les enseignements dirigés devront se faire à partir d'articles et de données ayant trait à l'orthophonie.	Modalités d'évaluation Épreuves écrites et/ou orales	Critères d'évaluation Compréhension des concepts et assimilation des connaissances
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N°9.3 : Ethique et déontologie**Semestre : 4****Compétences : N°2-4-7****Nombre d'heures CM : 20****TD : 20****TPE : 50****Nombre ECTS : 3****Pré-requis**

UE 9.2 Intervention et promotion de la santé

Objectifs

- Acquérir des connaissances afin de développer une réflexion et un comportement éthiques dans sa pratique
- Maîtriser les règles déontologiques en santé et en orthophonie
- Appréhender certaines situations difficiles en tant que soignant

Éléments de contenu

- Ethique et déontologie
 - Les concepts de base en éthique de la santé et en bioéthique
 - Citoyenneté, éthique et politique
 - Les règles déontologiques en santé et en orthophonie
 - La démarche d'analyse d'une question éthique en équipe pluriprofessionnelle
- Droits du patient
 - La place de la personne malade et des proches dans le soin
 - La personne handicapée
 - Soins palliatifs et fin de vie

Recommandations pédagogiques

Ces connaissances doivent permettre à l'étudiant d'appréhender d'une part la complexité et l'unicité de tout être humain et d'autre part l'impact des choix de société sur l'évolution du système de santé.

Cet enseignement devra permettre à l'étudiant de se préparer aux situations difficiles qu'il rencontrera dans son exercice professionnel.

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites et/ou orales

Critères d'évaluation

Compréhension des concepts et assimilation des connaissances

Intervenants

Universitaires des disciplines concernées

Formateurs en orthophonie

Professionnels

Unité d'Enseignement N°10 : Évaluation des pratiques professionnelles		
Semestre : 10		Compétences : N°5 -7- 8 -10
Nombre d'heures CM : 5	TD : 10	TPE : 60
Nombre ECTS : 1		
Pré-requis UE 4.3 Démarche clinique et intervention en orthophonie		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Connaître et savoir évaluer la qualité des soins en orthophonie dans le cadre d'un suivi thérapeutique ou d'une évaluation- Appliquer les recommandations professionnelles actualisées dans les activités cliniques- Élaborer des critères de qualité pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles- Ajuster le programme d'intervention orthophonique en tenant compte des interactions des différents intervenants auprès du patient et savoir présenter les objectifs d'intervention à court, moyen et long terme		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- La réglementation en vigueur relative à l'évaluation des pratiques professionnelles- Les dispositifs d'évaluation des méthodes qualitatives et quantitatives- L'amélioration de la qualité des soins conduite à différents niveaux : le système de santé publique, l'organisation des soins en réseau entre différents professionnels et la pratique clinique		
Recommandations pédagogiques Cet enseignement doit permettre à l'étudiant, sous la forme d'un exposé : <ul style="list-style-type: none">- d'appréhender l'analyse des différentes interventions auprès des patients- de partager ses questionnements professionnels avec ses pairs ou d'autres professionnels- d'élaborer sa pratique clinique et d'en rendre compte à partir d'études cliniques	Modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Exposés	
Intervenants Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N° 11: Séminaires professionnels		
Semestre : 9 et 10		Compétences : toutes les compétences
Nombre d'heures CM : 0	TD : 60	TPE : 20
Nombre ECTS : 2		
Pré-requis 5 Pratiques professionnelles 6 Formation à la pratique clinique 7 Recherche en Orthophonie		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Approfondir certains aspects des connaissances et compétences acquises- Sensibiliser à des perspectives en lien avec l'orthophonie		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- Présentation de travaux sur un thème déterminé- Journées thématiques d'approfondissement (clinique, recherche)- Participation à des colloques thématiques		
Recommandations pédagogiques L'étudiant pourra faire le lien entre les connaissances cliniques qu'il acquiert en stage et les études présentées en séminaire.	Modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Participation obligatoire aux séminaires choisis- Synthèse d'une des présentations	
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Unité d'Enseignement N° 12 : Optionnelles		
Semestre : 7-8-9-10		Compétences :
Nombre d'heures CM : 60	TD : 60	TPE : 60
Nombre ECTS : 12		
Pré-requis Aucun		
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Développer un parcours personnalisé		
Éléments de contenu <ul style="list-style-type: none">- L'étudiant pourra choisir des UE librement au sein de la structure dispensant la formation.- Un parcours recherche sera proposé.		
Intervenants Universitaires des disciplines concernées Formateurs en orthophonie Professionnels		

Annexe 4

Évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

La composante de l'université chargée de la mise en place de cet enseignement a la responsabilité de l'organisation des épreuves visant à évaluer les aptitudes requises aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste. Les éléments de jugement doivent être simples et assez nombreux pour permettre une notation précise et un classement sans ex-æquo de l'ensemble des candidats.

1. Aptitudes sensorielles, motrices et relationnelles

Les aptitudes sensorielles et motrices permettant l'acquisition des compétences professionnelles propres aux orthophonistes sont évaluées par des examens appropriés.

Différentes épreuves, dont des épreuves psychotechniques évaluent les aptitudes relationnelles permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles des orthophonistes.

2. Évaluation de la communication écrite

Ces épreuves visent à vérifier la maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe, de la sémantique et des facultés de synthèse et d'abstraction.

3. Évaluation de la communication orale

L'ensemble des capacités de communication orale est évalué en situation d'entretien, y compris les aptitudes phono-articulatoires et relationnelles.

Annexe 5 **Cahier des charges des stages en orthophonie**

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Au fil de la formation initiale, la découverte de milieux professionnels connexes à la pratique de l'orthophonie, l'observation de la pratique clinique, la participation encadrée et supervisée ainsi que la reprise des stages sous forme de travaux dirigés au sein des structures de formation sont indispensables.

Les stages de durées variables sont de trois types :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.

- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (du semestre 5 au semestre 10) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en charge thérapeutique des patients sous supervision du maître de stage. La supervision vise l'autonomie progressive des stagiaires.

- L'étudiant réalise au moins un stage clinique long réparti sur 2 semestres consécutifs sur le même lieu de stage permettant un suivi régulier des patients et une vision globale de la démarche thérapeutique en orthophonie.

- La structure assurant la formation en orthophonie veillera à ce que l'étudiant soit confronté à la totalité des domaines du référentiel de formation au cours des stages.

- Stage de sensibilisation à la recherche (au cours du semestre 7). Ce stage d'une durée de 4 semaines a pour but de permettre la découverte d'activités de recherche dans un laboratoire rattaché à une université.

Les moyens

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un carnet de stages contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences à acquérir pour chaque stage.

1. Responsabilités des différentes parties

a. La structure de formation universitaire en orthophonie

Elle est la garante de l'articulation entre les enseignements théoriques et les enseignements cliniques.

Elle est tenue de proposer une liste des terrains de stage pouvant accueillir les étudiants.

b. Le maître de stage

Il forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation. Il transmet son expérience clinique et ses connaissances théoriques et scientifiques.

Il met à la disposition de l'étudiant les outils nécessaires à sa formation clinique.

a. L'étudiant stagiaire

Il doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le maître de stage et/ou la structure de formation, en début de stage ou au plus tard lors de l'évaluation de mi-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage. Sa validation finale sera prononcée par le jury d'examen.

2. Contenus des enseignements dirigés en rapport avec les stages :

Ces enseignements dirigés permettent à l'étudiant de présenter ses expériences vécues en stage, de les confronter à celles d'autres étudiants et d'établir des liens entre pratique clinique et connaissances théoriques.

Ils amènent l'étudiant à réfléchir à la relation de soins afin de construire les fondements de sa future pratique professionnelle.

Ils visent également à développer les capacités de l'étudiant stagiaire à décrire précisément des situations cliniques à l'oral et/ou à l'écrit.

3. Évaluation effectuée par le maître de stage :

L'évaluation est dépendante de plusieurs facteurs :

- le contenu du stage et sa spécificité ;

- le parcours unique de chaque étudiant stagiaire ;

- les critères choisis en début de stage en concertation avec le maître de stage et l'étudiant stagiaire.

Annexe 6

Cahier des charges du mémoire en orthophonie

L'UE 7.5 portant sur le mémoire représente 22 ECTS

1. Objectifs généraux du mémoire

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant, de former de futurs professionnels capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'orthophoniste dans le système de soins et fonder sa pratique sur des données probantes.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

2. Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux :

- Au niveau de l'étudiant : construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.
- Au niveau de la profession : approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.).
- Au niveau pédagogique et méthodologique : acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

3. Types de mémoire possibles :

En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire, soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche s'ils ont suivi le parcours recherche.

Ces mémoires peuvent s'orienter suivant différents axes :

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire de recherche (qui entre dans le parcours de recherche).

4. Validation du sujet :

L'équipe pédagogique valide les sujets de mémoire. Cette équipe pourra s'adjoindre en tant que de besoin un enseignant-chercheur.

5. Le dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire :

Le directeur de mémoire peut être un orthophoniste ou un autre professionnel qui soit au fait de la méthodologie. Si le directeur de mémoire est extérieur à la structure, il lui sera adjoint un référent membre de la structure de formation.

Ce dispositif comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thèmes ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction et la soutenance du mémoire.

6. Évaluation du mémoire

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la soutenance.

La soutenance comprend un temps de présentation du mémoire par l'étudiant et un temps d'échanges avec le jury. La diffusion du mémoire en bibliothèque universitaire est soumise à la validation du jury de soutenance qui le mentionne sur le procès verbal.

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Chimiste » définition et conditions de délivrance : modifications

NOR : ESRS1316144A
arrêté du 9-7-2013 - J.O du 13-8-2013
ESR - DGESIP A2

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 3-9-1997 modifié ; avis de la commission professionnelle consultative « chimie-biochimie, environnement » du 11-6-2013 ; avis du Cneser du 17-6-2013 ; avis du CSE du 27-6-2013

Article 1 - Le programme de chimie, figurant à l'annexe I de l'arrêté du 7 septembre 1997 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « chimiste », est modifié par les dispositions figurant à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 - La grille horaire figurant à l'annexe III de l'arrêté du 7 septembre 1997 susvisé est remplacée par la grille horaire figurant à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la rentrée 2013 pour une première session en 2015.

Article 4 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 juillet 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Nota - L'annexe II est publiée ci-après. Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr/> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

Annexe II

Grille horaire

Disciplines	Première année			Deuxième année		
	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP

Chimie générale et inorganique	3,5	0,5	4	2,5	1	5
Chimie organique	3	0,5	3	2,5	0,5	4
Génie chimique	3	2	2	2,5	1	3
Physique	2	0,5	2	2,5	1	1,5
Français	2	0	0	2	1	0
Mathématiques	1	2	0	1	1	0
Anglais technique	1	1	0	1	1	0
Informatique	0	0	1	0	0	1
Total	33 h			34 h		

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Contrôle industriel et régulation automatique » définition et conditions de délivrance : modification

NOR : ESRS1316157A
arrêté du 9-7-2013 - J.O. du 30-7-2013
ESR - DGESIP A2

Vu décret n° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêté du 8-9-1999 modifié ; avis de la commission professionnelle consultative « chimie-biochimie, environnement » du 11-6-2013 ; avis du Cneser du 17-6-2013 ; avis du CSE du 27-6-2013

Article 1 - Le programme des disciplines « automatisme et logique », « chimie industrielle », « instrumentation », « physique industrielle », « physique appliquée » et « régulation » figurant à l'annexe I de l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « contrôle industriel et régulation automatique », est remplacé par le programme de ces mêmes disciplines figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la rentrée 2013 pour une première session en 2015.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 juillet 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Le présent arrêté et son annexe seront mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr/>. et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

Enseignements secondaire et supérieur

Écoles d'ingénieurs

Nombre maximum de places mises aux concours au titre de l'année 2013

NOR : ESRS1317380A
arrêté du 12-7-2013
ESR - DGESIP A-2

Vu code de l'éducation ; décret n° 86-640 du 14-3-1986 modifié ; décret n° 86-641 du 14-3-1986 modifié ; décret n° 2000-271 du 22-3-2000 modifié ; décret n°2009-1513 du 7-12-2009 modifié ; arrêté du 20-8-1986 modifié ; arrêté du 21-8-1987 modifié ; arrêté du 26-3-1992 modifié ; arrêté du 7-7-1992 modifié ; arrêté du 12-7-1993 modifié ; arrêté du 6-8-1993 modifié ; arrêté du 6-8-1993 modifié ; arrêté du 4-5-2000 modifié ; arrêté du 21-12-2001 relatif à l'admission en première année dans les écoles nationales d'ingénieurs de Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes ; arrêté du 16-2-2004 ; arrêté du 13-5-2004 ; arrêté du 5-11-2004 ; arrêté du 26-4-2005 ; arrêté du 19-7-2005 ; arrêté du 24-2-2010 modifié

Article 1 - Le nombre maximum de places offertes aux concours au titre de l'année 2013 dans les écoles nationales d'ingénieurs (ENI) est fixé comme suit :

a) Accès en première année :

- ENI de Brest : 139 places
- ENI du Val de Loire : 94 places
- ENI de Metz : 139 places
- ENI de Saint-Etienne : 120 places
- ENI de Tarbes : 170 places (165 places offertes sur concours aux bacheliers S + 5 places offertes sur dossiers aux bacheliers STI2D)

Total : 662 places

b) Accès en deuxième année :

- ENI du Val de Loire : 4 places
- ENI de Metz : 10 places
- ENI de Tarbes : 12 places

Total : 26 places

c) Accès en troisième année :

- ENI de Brest : 72 places
- ENI du Val de Loire : 20 places
- ENI de Metz : 100 places
- ENI de Saint-Etienne : 96 places
- ENI de Tarbes : 2 places

Total : 360 places

d) Accès en quatrième année :

- ENI du Val de Loire : 4 places
- ENI de Metz : 50 places
- ENI de Tarbes : 4 places

Total : 58 places

Article 2 - Le nombre maximum de places offertes aux concours au titre de l'année 2013 dans les Instituts nationaux des sciences appliquées (Insa) est fixé comme suit :

Formation d'ingénieurs

a) Accès en première année :

- Insa de Lyon : 860 places
- Insa de Rennes : 245 places
- Insa de Rouen : 300 places
- Insa de Strasbourg : 210 places
- Insa de Toulouse : 390 places

Total : 2005 places

b) Accès en deuxième année :

- Insa de Rennes : 30 places
- Insa de Strasbourg : 20 places
- Insa de Toulouse : 57 places

Total : 107 places

c) Accès en troisième année :

- Insa de Lyon : 220 places
- Insa de Rennes : 120 places
- Insa de Rouen : 116 places
- Insa de Strasbourg : 149 places
- Insa de Toulouse : 170 places

Total : 775 places

d) Accès en quatrième année :

- Insa de Lyon : 20 places
- Insa de Rennes : 20 places
- Insa de Rouen : 7 places
- Insa de Strasbourg : 15 places
- Insa de Toulouse : 20 places

Total : 82 places

Formation d'architectes à l'Insa de Strasbourg

a) Accès en première année : 45 places

b) Accès en troisième année :

- ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'architecte étranger : 3 places
- ouvert aux candidats justifiant d'un titre ou d'une qualification équivalente au niveau master : 7 places

Total : 55 places

Article 3 - Le nombre maximum de places mises aux concours au titre de l'année 2013, dans certaines écoles d'ingénieurs dont la durée normale de scolarité est de trois années, est fixé conformément au tableau joint en annexe. Les places éventuellement non pourvues dans une filière ne pourront être reportées sur une autre filière.

Article 4 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les directeurs des écoles concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 12 juillet 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Annexe

Nombre maximum de places mises au concours au titre de l'année 2013

Écoles et formations	Académies	MP	PC	TSI	BCPST	PT	PSI	TPC	Places non réparties	Total
École centrale de Marseille	Aix-Marseille	80	80	5	0	10	60	0	0	235
École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon - ENSMM	Besançon	41	22	19	0	45	51	0	0	178
École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux - ENSEIRB/MATMECA	Bordeaux	146	38	9	0	9	62	0	0	264
École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique de Bordeaux - ENSCBP	Bordeaux	0	50	0	14	0	0	1	0	65
École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de Pau - ENSGTI	Bordeaux	10	10	0	0	0	10	3	0	33
École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen - ENSICAen	Caen	50	52	3	0	10	27	2	0	144
École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand - ENSCCF	Clermont-Ferrand	0	40	0	0	0	0	3	0	43
Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de Clermont-Ferrand - ISIMA	Clermont-Ferrand	40	8	5	0	5	12	0	0	70
Institut supérieur de mécanique (SUPMECA) de Paris	Créteil	42	18	3	0	12	40	0	0	115

Écoles et formations	Académies	MP	PC	TSI	BCPST	PT	PSI	TPC	Places non réparties	Total
Agrosup Dijon - Coursus agro-alimentaire	Dijon	0	0	0	37	0	0	0	0	37
École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement - Grenoble INP - Ense3	Grenoble	75	60	3	0	15	75	0	0	228
École nationale supérieure des systèmes avancés et réseaux - Grenoble INP - Esisar	Grenoble	9	6	0	0	0	9	0	0	24
École nationale supérieure de physique, électronique et matériaux - Grenoble INP - Phelma	Grenoble	94	114	0	0	6	80	0	0	294
École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble - Grenoble INP - Ensimag	Grenoble	115	15	0	0	10	15	0	0	155
École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux - Grenoble INP Pagora	Grenoble	11	17	1	0	1	11	3	0	44
École nationale supérieure des arts et industries textiles - ENSAIT	Lille	12	45	0	0	23	20	0	0	100
École centrale de Lille	Lille	90	50 (1)	5	0	12	60	0	0	217
Écoles et formations	Académies	MP	PC	TSI	BCPST	PT	PSI	TPC	Places non réparties	Total
École nationale supérieure d'ingénieurs en informatique, automatique, mécanique, énergétique et	Lille	36	26	21	0	21	48	0	0	152

électronique de l'université de Valenciennes - ENSIAME											
École nationale supérieure de chimie de Lille - ENSCL	Lille	0	45	0	5	0	0	2	0	52	
École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges - ENSIL	Limoges	30	36	0	0	4	28	0	0	98	
École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges - ENSCIL	Limoges	0	0	0	0	2	0	0	50 (2)	52	
École centrale de Lyon	Lyon	127	62	5	0	24	82	0	0	300	
École nationale supérieure de chimie de Montpellier - ENSCM	Montpellier	0	60	0	2	0	0	5	0	67	
École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy - ENSAIA	Nancy-Metz	0	0	0	92	0	0	0	0	92	
École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy - ENSEM	Nancy-Metz	43	27	6	0	5	44	0	0	125	
École nationale supérieure de géologie de Nancy - INPL - ENSG	Nancy-Metz	10	12	0	0	0	10	0	0	32	
École nationale supérieure des industries chimiques de Nancy - ENSIC	Nancy-Metz	10	60	0	0	0	5	0	0	75	
Écoles et formations	Académies	MP	PC	TSI	BCPST	PT	PSI	TPC	Places non réparties	Total	
École centrale de Nantes	Nantes	135	50	15	0	20	75	0	0	295	
Institut supérieur de mécanique	Nice	10	10	1	0	3	15	0	0	39	

(SUPMECA) de Toulon											
École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges - ENSI Bourges	Orléans-Tours	41	31	10	0	12	40	0	0	134	
École nationale supérieure des arts et métiers - Arts et Métiers ParisTech	Paris	40	20	35	0	550	260	0	0	905	
École nationale supérieure de chimie de Paris - Chimie ParisTech	Paris	3	60	0	3	0	0	2	0	68	
ISAE - Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers - ENSMA	Poitiers	55	28	2	0	5	58	0	0	148	
École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers - ENSIP	Poitiers	31	33	4	0	8	24	0	0	100	
École nationale supérieure de chimie de Rennes - ENSCR	Rennes	0	45	0	0	0	0	2	0	47	
École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg - ECPM	Strasbourg	0	50	0	0	0	0	3	0	53	
École nationale supérieure de chimie de Mulhouse - ENSCMu	Strasbourg	0	45	0	0	0	0	4	0	49	
TELECOM PHYSIQUE Strasbourg	Strasbourg	30	30	6	0	2	35	0	0	103	
Écoles et formations	Académies	MP	PC	TSI	BCPST	PT	PSI	TPC	Places non réparties	Total	
École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique et des télécommunications de Toulouse - INPT -	Toulouse	135	53	2	0	10	104	0	0	304	

ENSEEIH											
École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de Toulouse - INPT - ENSIACET	Toulouse	28	124	0	0	0	26	1	0	179	
École centrale des arts et manufactures	Versailles	142	88	10	0	10	93	0	0	343	
École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy-Pontoise - ENSEA	Versailles	60	20	10	0	25	45	0	0	160	
Total année 2013		1781	1640	180	153	859	1524	31	50	6218	

(1) Sous réserve d'approbation par le conseil d'administration de l'École Centrale de Lille.

(2) 50 places sans répartition établie entre MP, PC et PSI, mais selon la note d'entretien.

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires aux grandes écoles

Horaire hebdomadaire et durée hebdomadaire des interrogations orales des classes préparatoires scientifiques de première et seconde année de la voie technologie et biologie : modification

NOR : ESRS1317119A
arrêté du 15-7-2013 - J.O. du 8-8-2013
ESR - DGESIP A

Vu code de l'éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994 modifié, notamment article 11 ; arrêté du 10-2-1995 modifié ; arrêté du 27-10-2005 ; avis du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4-7-2013 ; avis du Cneser du 17-6-2013 ; avis du CSE du 27-6-2013

Article 1 - Est modifiée comme suit l'annexe 2 de l'arrêté du 27 octobre 2005, relative à la durée hebdomadaire des interrogations orales dans les classes préparatoires scientifiques de la voie technologie-biologie (TB), en ce qui concerne les disciplines français-philosophie et géographie, en première année :

Au lieu de :

«

Discipline	Interrogations orales
	1ère année
Français-philosophie	-
Géographie	5 min

Lire :

«

Discipline	Interrogations orales
	1ère année
Français-philosophie	5 min
Géographie	-

Article 2 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2013.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juillet 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle :
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires aux grandes écoles

Organisation générale des études et les horaires des classes préparatoires scientifiques, accessibles aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou d'une dispense

NOR : ESRS1317117A
arrêté du 15-7-2013 - J.O. du 8-8-2013
ESR - DGESIP A

Vu code de l'éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994 modifié, notamment article 11 ; arrêté du 10-2-1995 modifié ; avis du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 4-7-2013 ; avis du ministre de la défense du 11-7-2013 ; avis du Cneser du 17-6-2013 ; avis du CSE du 27-6-2013

Article 1 - Est modifié comme suit le second alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 10 février 1995 susvisé :

Au lieu de :

« La première période s'achève aux congés de Noël. »

Lire :

« La première période s'achève à la fin de la dix-huitième semaine de cours. »

Article 2 - Est modifiée comme suit l'annexe 2 de l'arrêté du 10 février 1995 susvisé, relative à l'horaire hebdomadaire des classes de technologie et sciences industrielles :

Au lieu de :

«

Disciplines	1ère année			2ème année		
	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP
Mathématiques	7	3(a)	-	7	3	-
Physique	3	2(b)	1	3	2	1
Chimie	1	-(b)	1	1	-	1
Génie électrique	1	1(c)	1,5	1	1	1,5
Génie mécanique	1	1(d)	1,5	1	1	1,5
Informatique	1	-	1	1(e)	1(e)	-
Français - philosophie	1	1	-	1	1	-
Langue vivante étrangère	2	-	-	2	-	-

Travaux d'initiative personnelle encadrés	-	1(f)	1(f)	-	1	1
Éducation physique et sportive	2	-	-	2	-	-
Total	19	9(g)	7(g)	19(h)	10(h)	6

a) Plus 1 heure de mathématiques pour les étudiants issus du baccalauréat technologique, séries Sciences et technologies industrielles (spécialités génie mécanique, génie des matériaux, génie électronique, génie électrotechnique, génie civil, génie énergétique) et sciences et technologies de laboratoire (spécialité physique de laboratoire et des procédés industriels)

b) Plus 1 heure de physique et chimie pour les étudiants issus du baccalauréat technologique, séries sciences et technologies industrielles (spécialités génie mécanique, génie des matériaux, génie électronique, génie électrotechnique, génie civil, génie énergétique)

c) Plus 1 heure de génie électrique pour les étudiants issus du baccalauréat technologique, séries sciences et technologies industrielles (spécialités génie mécanique, génie des matériaux, génie civil) et sciences et technologies de laboratoire (spécialité physique de laboratoire et des procédés industriels)

d) Plus 1 heure de génie mécanique pour les étudiants issus du baccalauréat technologique, séries sciences et technologies industrielles (spécialités génie électronique, génie électrotechnique, génie énergétique) et sciences et technologies de laboratoire (spécialité physique de laboratoire et des procédés industriels)

e) Horaire limité à la première période de la seconde année

f) 1 heure à partir du deuxième trimestre

g) Horaire diminué d'une heure en première période

h) Horaire diminué d'une heure en deuxième période

Lire :

«

Disciplines	1ère année			2ème année		
	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP
Mathématiques	7	3	-	7	3	-
Physique	3	2	1	3	2	1
Chimie	1	-	1	1	-	1
Sciences industrielles de l'ingénieur	2	2	3	2	2	3
Informatique	1	-	1	1(a)	1(a)	-
Français - philosophie	1	1	-	1	1	-
Langue vivante étrangère	2	-	-	2	-	-
Travaux d'initiative personnelle encadrés	-	1(b)	1(b)	-	1	1
Éducation physique et sportive	2	-	-	2	-	-

Accompagnement personnalisé	-	3(c)	-	-	-	-
Total	19	12(d)	7(d)	19(e)	10(e)	6

- a) Horaire limité à la première période de la seconde année
- b) À partir de la deuxième période
- c) L'équipe pédagogique dispose de 3 heures de TD supplémentaires pour accompagner de façon personnalisée les étudiants dans les disciplines scientifiques et technologiques.
- d) Horaire diminué d'une heure en première période
- e) Horaire diminué d'une heure en deuxième période

Article 3 - Est modifiée comme suit l'annexe 3 de l'arrêté du 10 février 1995 susvisé, relative à l'horaire hebdomadaire des classes de technologie, physique et chimie :

Au lieu de :

«

Disciplines	1ère année			2ème année		
	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP
Mathématiques	7	3	-	7	3	-
Physique et technologie physique	4	2	2	5	1	2
Chimie et technologie chimique	3,5	1	2,5	3	1	2,5
Informatique	1	-	1	1(a)	1(a)	-
Français - philosophie	1	1	-	1	1	-
Langue vivante étrangère	2	-	-	2	-	-
Travaux d'initiative personnelle encadrés	-	1(b)	1(b)	-	1	1
Éducation physique et sportive	2	-	-	2	-	-
Total	20,5	8(d)	6,5(c)	21(e)	8 (e)	5,5

- a) Horaire limité à la première période de la seconde année
- b) 1 heure à partir du deuxième trimestre
- c) 5,5 heures en première période
- d) Horaire diminué d'une heure en première période
- e) Horaire diminué d'une heure en deuxième période

Lire :

«

Disciplines	1ère année	2ème année
-------------	------------	------------

	Cours	TD	TP	Cours	TD	TP
Mathématiques	7	3	-	7	3	-
Physique	5	2	2	5	2	2
Chimie	3	1	2	3	1	2
Informatique	1	-	1	1(a)	1(a)	-
Français - philosophie	1	2	-	1	2	-
Langue vivante étrangère	2	1 ESLV*	-	2	1 ESLV*	-
Travaux d'initiative personnelle encadrés	-	1(b)	1(b)	-	1	1
Éducation physique et sportive	2	-	-	2	-	-
Total	21	10(c)	6(c)	21(d)	11(d)	5

* *ESLV : enseignement de sciences en langue vivante*

a) Horaire limité à la première période de la seconde année

b) À partir de la deuxième période

c) Horaire diminué d'une heure en première période

d) Horaire diminué d'une heure en deuxième période »

Article 4 - Sont complétés comme suit les tableaux figurant à l'annexe 8 de l'arrêté du 10 février 1995 susvisé, relative à la durée hebdomadaire des interrogations orales dans les classes préparatoires scientifiques accessibles aux titulaires du baccalauréat ou son équivalent :

« 1ère année

Classes	Interrogations orales
	Informatique
Classe de « biologie, chimie, physique et sciences de la Terre »	5 min

2ème année

Classes	Interrogations orales
	Informatique
Classe de « biologie, chimie, physique et sciences de la Terre »	5 min

»

Article 5 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2013 en ce qui concerne la durée de la première période, les horaires hebdomadaires de première année et les interrogations orales de première et seconde années, et à compter de la rentrée universitaire 2014 en ce qui concerne les horaires hebdomadaires de seconde année.

Article 6 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juillet 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR1300245A
arrêté du 25-7-2013
ESR - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 juillet 2013 sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique au titre de l'article 1er (2°) du décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

Section 19 - Système Terre : enveloppes superficielles :

- Fleur Couvreur, en remplacement de Marie Lothon

Section 25 - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie :

- Boris Barbour, en remplacement de Monsieur Dominique Debanne

Section 37 - Économie et gestion :

- Nicolas Jacquemet, en remplacement d'Ani Guerdjikova

Mouvement du personnel

Délégation de signature

Centre national d'études spatiales

NOR : ESRR1300222A
arrêté du 15-4-2013
ESR - DGRI-SPFCO B2

Vu loi n° 2008-518 du 3-6-2008, articles 8 et 21 ; code de la recherche, article L. 331- 7 ; décret n° 84-510 du 28-6-1984 modifié, article 14-17 créé par décret n° 2009-644 du 9-6-2009 ; décret du 5-4-2013

Article 1 - Le président du Centre national d'études spatiales délègue sa signature pour signer, en son lieu et place, toute instruction ou toute mesure d'urgence exigée pour garantir la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de la santé publique et de l'environnement, pour toute opération spatiale, aux personnes suivantes et sur le périmètre de l'activité dont ils ont la responsabilité :

- Bernard Chemoul, directeur du Centre spatial guyanais, au titre de ce centre ;
- Monsieur Michel Eymard, directeur des lanceurs, au titre des systèmes de lancement ;
- Marc Pircher, directeur du Centre spatial de Toulouse, au titre des systèmes orbitaux.

Article 2 - Les délégations ci-dessus ne valent que pour celles dont le président du Centre national d'études spatiales dispose de la part de l'autorité administrative en application de l'article L. 331-7 du code de la recherche, suivant le contexte en présence. Les délégataires s'assurent du respect de cette condition avant d'engager toute action au titre du présent arrêté.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le présent arrêté annule et remplace, à compter de sa publication, l'arrêté du 2 mai 2011 portant délégation de signature des mesures d'urgence permettant de garantir la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de la santé publique et de l'environnement.

Fait le 15 avril 2013

Le président du Centre national d'études spatiales
Jean-Yves Le Gall

Mouvement du personnel

Jurys de concours

Composition des commissions d'avancement au grade de directeur de recherche de 1ère classe de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRH1300254A
arrêté du 6-8-2013
ESR - DGRH

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié

Article 1 - La composition par groupe de disciplines des commissions chargées d'établir les listes d'avancement au grade de directeur de recherche de 1ère classe pour l'année 2013 est fixée ainsi qu'il suit :

Commission I

Groupe de disciplines : agronomie et environnement - sciences économiques et sociales - sciences du numérique

Le président

M.	François	Houllier	PDG	INRA
----	----------	----------	-----	------

Membre élu

M.	Jérôme	Bourdieu (Titulaire)	DR2	INRA
----	--------	----------------------	-----	------

Mme	Catherine	Grimaldi (Suppléante)	DR2	INRA
-----	-----------	-----------------------	-----	------

M.	Thierry	Linck (Suppléant)	DR2	INRA
----	---------	-------------------	-----	------

Membres

M.	Jérôme	Balesdent	DR1	INRA
----	--------	-----------	-----	------

M.	Michel	Duru	DR1	INRA
----	--------	------	-----	------

M.	Christian	Huyghe	DR1	INRA
----	-----------	--------	-----	------

M.	Daniel	Kahn	DR1	INRA
----	--------	------	-----	------

Mme	Marianne	Lefort	DREX	INRA
-----	----------	--------	------	------

Mme	Chantal	Le Mouel	DR1	INRA
-----	---------	----------	-----	------

Mme	Françoise	Lescourret	DR1	INRA
M.	Vincent	Requillart	DR1	INRA
M.	Jean-Philippe	Boussemart	PR1	Extérieur
M.	Hidde	De Jong	DR2	Extérieur
Mme	Evelyne	Garnier	PREX	Extérieur
M.	Bertrand	Ney	PR1	Extérieur
Mme	Anne	Probst	DR2	Extérieur
Mme	Blanche	Segrestin	PR2	Extérieur
Mme	Sophie	Thoyer	PR1	Extérieur

Commission II

Groupe de disciplines : nutrition humaine, sécurité des aliments et génie des procédés

Le président

M.	François	Houllier	PDG	INRA
----	----------	----------	-----	------

Membre élu

Mme	Geneviève	Gesan - Guiziou (Titulaire)	DR2	INRA
Mme	Florence	Forget - Richard (Suppléant)	DR2	INRA
Mme	Monique	Lavialle (Suppléant)	DR2	INRA

Membres

Mme	Christine	Cherbut	DR1	INRA
Mme	Sylvie	Issanchou	DR1	INRA
M.	Philippe	Langella	DR1	INRA
Mme	Sylvie	Lortal	DR1	INRA
Mme	Catherine	Renard	DR1	INRA
M.	Xavier	Rouau	DR1	INRA

M.	François	Boue	DR1	Extérieur
Mme	Marie-France	Cesbron - Delauw	DR1	Extérieur
M.	Paul	Higueret	PREX	Extérieur
Mme	Claudine	Junien	PR1	Extérieur
M.	Denis	Pompon	DR1	Extérieur
M.	Gilles	Trystram	PR1	Extérieur

Commission III

Groupe de disciplines : écologie, santé animale et végétale

Le président

M.	François	Houllier	PDG	INRA
----	----------	----------	-----	------

Membre élu

M.	Denis	Bourguet (Titulaire)	DR1	INRA
M.	Alain	Sarniguet (Suppléant)	DR2	INRA
M.	Bruno	Fady (Suppléant)	DR2	INRA

Membres

Mme	Chantal	Gascuel	DR1	INRA
M	Rémy	Petit	DR1	INRA
Mme	Isabelle	Oswald	DR1	INRA
Mme	Dominique	Roby	DR1	INRA
M.	Jean-François	Soussana	DREX	INRA
Mme	Michèle	Tixier-Boichard	DR1	INRA
Mme	Dominique	Expert	Chercheur	Extérieur
Mme	Odile	Kellermann	PR1	Extérieur
M.	Didier	Pont	DR1	Extérieur
M.	François	Renaud	DREX	Extérieur

M	Jean-François	Silvain	DR1	Extérieur
---	---------------	---------	-----	-----------

Commission IV

Groupe de disciplines : génétique et physiologie animale et végétale

Le président

M.	François	Houllier	PDG	INRA
----	----------	----------	-----	------

Membre élu

Mme	Marie - Angèle	Grandbastien (Titulaire)	DR1	INRA
-----	----------------	--------------------------	-----	------

Mme	Céline	Masclaux -Daubresse (Suppléante)	DR2	INRA
-----	--------	----------------------------------	-----	------

M.	Alain	Gojon (Suppléant)	DR1	INRA
----	-------	-------------------	-----	------

Membres

Mme	Mathilde	Causse	DR1	INRA
-----	----------	--------	-----	------

M.	Philippe	Chemineau	DREX	INRA
----	----------	-----------	------	------

M.	Vincent	Ducrocq	DR1	INRA
----	---------	---------	-----	------

Mme	Hélène	Lucas	DR1	INRA
-----	--------	-------	-----	------

Mme	Annie	Marion - Poll	DR1	INRA
-----	-------	---------------	-----	------

Mme	Françoise	Medale	DR1	INRA
-----	-----------	--------	-----	------

M.	Hervé	Vaucheret	DR1	INRA
----	-------	-----------	-----	------

Mme	Isabelle	Veissier	DR1	INRA
-----	----------	----------	-----	------

M.	Père	Arus	Directeur Scientifique	Extérieur
----	------	------	------------------------	-----------

Mme	Hélène	Barbier-Brygoo	DREX	Extérieur
-----	--------	----------------	------	-----------

M.	Claude	Duchamp	PR1	Extérieur
----	--------	---------	-----	-----------

M.	Christophe	Robaglia	PR2	Extérieur
----	------------	----------	-----	-----------

Mme	Catherine	Ronin	PR1	Extérieur
-----	-----------	-------	-----	-----------

Commission V

Groupe de disciplines : gestion de la recherche

Le président

M.	François	Houllier	PDG	INRA
----	----------	----------	-----	------

Membre élu

Mme	Catherine	Feuillet (Titulaire)	DR1	INRA
-----	-----------	----------------------	-----	------

M.	Loïc	Lepiniec (Suppléant)	DR1	INRA
----	------	-------------------------	-----	------

M.	Denis	Tagu (Suppléant)	DR1	INRA
----	-------	------------------	-----	------

Membres

M.	Erwin	Dreyer	DR1	INRA
----	-------	--------	-----	------

Mme	Michèle	Marin	PREX	INRA
-----	---------	-------	------	------

Mme	Michèle	Tixier - Boichard	DR1	INRA
-----	---------	-------------------	-----	------

Mme	Françoise	Vedele	DREX	INRA
-----	-----------	--------	------	------

Mme	Hélène	Barbier - Brygoo	DREX	Extérieur
-----	--------	------------------	------	-----------

M.	Claude	Bernhard	Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêt	Extérieur
----	--------	----------	--	-----------

Mme	Ghislaine	Filliatreau	DREX	Extérieur
-----	-----------	-------------	------	-----------

Article 2 - Le président de l'Institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation,
Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales,

Michel Lévêque

Mouvement du personnel

Jurys de concours

Composition des jurys de concours de chargé de recherche de 1ère classe de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRH1300253A

arrêté du 6-8-2013

MEN - DGRH A1-2

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié ; arrêté du 22-4-2013 ; du 17-6-2013

Article 1 - La composition des jurys d'admissibilité des concours ouverts pour l'accès au grade de chargé de recherche de 1ère classe pour l'année 2013 est fixée ainsi qu'il suit :

Discipline

Agriculture, alimentation, environnement

Le président				
M.	Olivier	Le Gall	DR1	INRA
Membre élu				
Mme	Brigitte	Mangin (titulaire)	DR2	INRA
M.	Jean-Philippe	Nougayrede (suppléant)	CR1	INRA
M.	Pierre	Sourdille (suppléant)	DR2	INRA
Membres				
Section 1 : agronomie et environnement - sciences économiques et sociales - sciences du numérique				
M.	Eduardo	Chia	DR2	INRA
M.	Benoit	Dedieu	DR1	INRA
Mme	Cécile	Detang Dessendre	DR2	INRA

M.	Frederick	Garcia	DR2	INRA
M.	Hervé	Guyomard	DREX	INRA
Mme	Sylvie	Huet	DR2	INRA
M.	Christian	Huyghe	DR1	INRA
Mme	Marie-Hélène	Jeuffroy	DR2	INRA
M.	Guy	Richard	DR1	INRA
M.	Alban	Thomas	DR1	INRA
Mme	Soraya	Boudia	PR2	Extérieur
M.	Antoine	Bouet	PREX	Extérieur
Mme	Hélène	Budzinski	DR2	Extérieur
Mme	Agnès	Gramain	PR2	Extérieur
M.	Jacques	Nicolas	DR2	Extérieur
Mme	Jacki	Shykoff	DR2	Extérieur
Section 2 : nutrition humaine, sécurité des aliments et génie des procédés				
Mme	Martine	Champ	DR2	INRA
Mme	Christine	Cherbut	DR1	INRA
M.	Jean	Dallongeville	PREX	INRA
Mme	Sylvie	Dequin	DR1	INRA
M.	Denis	Lourdin	DR2	INRA
Mme	Emmanuelle	Maguin	DR1	INRA
M.	André	Mazur	DR2	INRA
Mme	Véronique	Monnet	DR1	INRA
M.	Xavier	Bigard	Médecin général du service de santé de l'armée	Extérieur
Mme	Marie-José	Butel	PR1	Extérieur
Mme	Sylvie	Cohen - Addad	PR1	Extérieur

Mme	Carina	Prip - Buus	DR2	Extérieur
Mme	Véronique	Schmitt	DR2	Extérieur
Section 3 : écologie - santé animale et végétale				
M	Thierry	Caquet	DR1	INRA
Mme	Christine	Citti	DR1	INRA
Mme	Marie-Laure	Desprez-Loustau	DR2	INRA
M.	Christian	Lannou	DR2	INRA
M.	Denis	Loustau	DR1	INRA
M.	Thierry	Pineau	DR1	INRA
M.	Lionel	Ranjard	DR2	INRA
M.	Jean - Christophe	Simon	DR1	INRA
M.	Jean-François	Soussana	DREX	INRA
M.	Vincent	Bretagnolle	DR2	Extérieur
Mme	Claire	Damesin	PR2	Extérieur
M.	Yves	Gaudin	DR2	Extérieur
Mme	Marie - Laure	Navas	PR2	Extérieur

Section 4 : génétique et physiologie animale et végétale				
Mme	Carole	Caranta	DR1	INRA
M.	Philippe	Chemineau	DREX	INRA
Mme	Véronique	Decroocq	DR2	INRA
M.	Benoît	Malpaux	DR1	INRA
M.	Denis	Milan	DR1	INRA
Mme	Danielle	Monniaux	DR2	INRA

Mme	Birte	Nielsen	DR2	INRA
Mme	Véronique	Blanquet	PR1	Extérieur
M.	Johann	Detilleux - Dubois	Professeur	Extérieur
M.	Vincent	Prevot	DR2	Extérieur
M.	Nicolas	Rouhier	PR2	Extérieur
M.	Sébastien	Thomine	DR2	Extérieur

Fait le 6 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation,
Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales,
Michel Lévêque

Mouvement du personnel

Jurys de concours

Composition des jurys de concours de directeur de recherche de 2ème classe de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRH1300255A
arrêté du 6-8-2013
ESR - DGRH

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié ; arrêté du 22-4-2013 ; arrêté du 17-6-2013

Article 1 - La composition des jurys d'admissibilité des concours ouverts pour l'accès au grade de directeur de recherche de 2ème classe pour l'année 2013 est fixée ainsi qu'il suit :

Agronomie et environnement - Sciences économiques et sociales - Sciences du numérique

Le président

M.	Hervé	Guyomard	DREX	INRA
----	-------	----------	------	------

Membre élu

M.	Christophe	Robin (Titulaire)	DR2	INRA
----	------------	-------------------	-----	------

Mme	Isabelle	Lamy (Suppléante)	DR2	INRA
-----	----------	-------------------	-----	------

M.	Yves	Le Bissonnais (Suppléant)	DR2	INRA
----	------	---------------------------	-----	------

Membres

M.	Edouardo	Chia	DR2	INRA
----	----------	------	-----	------

M.	Benoît	Dedieu	DR1	INRA
----	--------	--------	-----	------

Mme	Cécile	Detang-Dessendre	DR2	INRA
-----	--------	------------------	-----	------

M.	Frédéric	Garcia	DR2	INRA
----	----------	--------	-----	------

Mme	Sylvie	Huet	DR2	INRA
-----	--------	------	-----	------

Mme	Claire	Lavigne	DR2	INRA
-----	--------	---------	-----	------

M	Guy	Richard	DR1	INRA
M	Alban	Thomas	DR1	INRA
Mme	Soraya	Boudia	PR2	Extérieur
M.	Antoine	Bouet	PREX	Extérieur
Mme	Hélène	Budzinski	DR2	Extérieur
M.	Jérôme	Casas	PREX	Extérieur
M.	Antoine	Cornuejols	PR2	Extérieur
Mme	Agnès	Gramain	PR2	Extérieur
Mme	Jacqui	Shykoff	DR2	Extérieur

Nutrition humaine, sécurité des aliments et génie des procédés

Le président

Mme	Christine	Cherbut	DR1	INRA
-----	-----------	---------	-----	------

Membre élu

M.	Jean-Michel	Salmon (Titulaire)	DR2	INRA
M.	Didier	Dupont (Suppléant)	DR2	INRA
M.	Lionel	Bretillon (Suppléant)	DR2	INRA

Membres

Mme	Martine	Champ	DR2	INRA
M.	Jean	Dallongeville	PREX	INRA
Mme	Sylvie	Dequin	DR1	INRA
M.	Denis	Lourdin	DR2	INRA
Mme	Emmanuelle	Maguin	DR1	INRA
M.	André	Mazur	DR2	INRA

Mme	Véronique	Monnet	DR1	INRA
M.	Xavier	Bigard	Médecin général du service de santé des armées	Extérieur
Mme	Marie-José	Butel	PR1	Extérieur
Mme	Sylvie	Cohen - Addad	PR1	Extérieur
Mme	Carina	Prip - Buus	DR2	Extérieur
Mme	Véronique	Schmitt	DR2	Extérieur

Écologie - Santé animale et végétale

Le président

M.	Jean-François	Soussana	DREX	INRA
----	---------------	----------	------	------

Membre élu

Mme	Véronique	Brault (Titulaire)	DR2	INRA
Mme	Marie-Pierre	Turpault (Suppléante)	DR2	INRA
M.	Laurent	Lagadic (Suppléant)	DR2	INRA

Membres

M.	Thierry	Caquet	DR1	INRA
Mme	Christine	Citti	DR1	INRA
M.	Christian	Ducrot	DR1	INRA
Mme	Marie-Laure	Desprez - Loustau	DR2	INRA
M.	Christian	Lannou	DR2	INRA
M.	Denis	Loustau	DR1	INRA
M.	Lionel	Ranjard	DR2	INRA

M.	François	Schelcher	PR1	INRA
M.	Jean-Christophe	Simon	DR1	INRA
Mme	Claire	Damesin	PR2	Extérieur
M.	Yves	Gaudin	DR2	Extérieur
M.	Yannis	Michalakis	DR1	Extérieur
Mme	Marie-Laure	Navas	PR2	Extérieur

Génétique et physiologie animale et végétale

Le président

M.	Philippe	Chemineau	DREX	INRA
----	----------	-----------	------	------

Membre élu

Mme	Joëlle	Dupont (Titulaire)	DR2	INRA
Mme	Chantal	Cabello (Suppléante)	DR2	INRA
M.	Patrick	Laufs (Suppléant)	DR2	INRA

Membres

M.	Julien	Bobé	DR2	INRA
Mme	Carole	Caranta	DR1	INRA
Mme	Isabelle	Cassar - Malek	DR2	INRA
Mme	Elisabeth	Chevreau	DR2	INRA
Mme	Véronique	Decroocq	DR2	INRA
M.	Alain	Ducos	PR2	INRA
Mme	Claire	Lurin	DR2	INRA
M.	Benoît	Malpaux	DR1	INRA

M.	Raphaël	Mercier	DR2	INRA
M.	Denis	Milan	DR1	INRA
Mme	Birte	Nielsen	DR2	INRA
Mme	Véronique	Blanquet	PR1	Extérieur
M.	Patrick	Calvas	PU-PH	Extérieur
M.	Johann	Detilleux - Dubois	Professeur	Extérieur
M.	Vincent	Prevot	DR2	Extérieur
M.	Nicolas	Rouhier	PR2	Extérieur
M.	Sébastien	Thomine	DR2	Extérieur
Mme	Cristina	Vieira	PR1	Extérieur

Article 2 - Le président de l'Institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation,
Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales,
Michel Lévêque

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur des études de l'École des hautes études en santé publique

NOR : AFSZ1238364A

arrêté du 18-7-2013

ESR - AFS

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 juillet 2013, Philippe Marin est nommé directeur des études de l'École des hautes études en santé publique.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général de l'École supérieure d'électricité

NOR : ESRS1300266A
arrêté du 28-8-2013
ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 août 2013.

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Alain Bravo en qualité de directeur général de l'École supérieure d'électricité à compter du 31 août 2013.

Hervé Biauasser est nommé directeur général de l'école supérieure d'électricité à compter du 1er septembre 2013.

Mouvement du personnel

Nominations

Personnalités extérieures au conseil d'administration de l'Institut de physique du globe de Paris

NOR : ESRS1300252A
arrêté du 7-8-2013
ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'éducation nationale en date du 7 août 2013, sont nommés au conseil d'administration de l'Institut de physique du globe de Paris en qualité de personnalités extérieures :

- Fabienne Casoli (responsable des sciences de l'univers au Centre national des études spatiales) ;
- Isabelle Grenier (professeur de physique et d'astrophysique à l'université Paris VII) ;
- Suzanne Srodogora (inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche détachée au Conseil régional Ile-de-France) ;
- Frédéric Mion (directeur de l'Institut d'études politiques de Paris) ;
- Hervé Suty (directeur de la recherche à Véolia).

Mouvement du personnel

Titres et diplômes

Diplôme d'archiviste paléographe conféré à des élèves de l'École nationale des chartes au titre de l'année 2013

NOR : ESRS1300258A
arrêté du 7-8-2013
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 août 2013, le diplôme d'archiviste paléographe est conféré, au titre de l'année 2013, aux élèves de l'École nationale des chartes dont les noms suivent :

Pauline Antonini
Thomas Bernard
Marie Boissière
Vincent Bouilly
Elsa Cherbuy
Monsieur Axel Degoy
Fabien Delpu
Pauline Ducom
Aurélien Dupuis
Monsieur Emmanuel Lacam
Madame Raphaëlle Lapôtre
Mathilde Le Roc'h Morgère
Guillemette Lefort
Hortense Longequeue
Guy Mayaud
Madame Armelle Mestre
Cécile Queffelec
Madame Camille Rebours
Romain Saffré
Morgane Spinec
Baptiste Susini
Madame Aleth Tisseau Des Escotais
Clément Tisserant
Marine Zelverte

À titre étranger :
Monsieur Emanuele Arioli

Mouvement du personnel

Titres et diplômes

Diplôme de conservateur des bibliothèques conféré à des élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR : ESRS1300259A
arrêté du 7-8-2013
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 août 2013, le diplôme de conservateur des bibliothèques est conféré aux élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de la promotion DCB 20 dont les noms suivent :

Conservateurs des bibliothèques de l'État

Asanovic Alexandre

Baudry Julien

Berthier Sandrine

Berti Floriane

Bertin Simon

Bettant Audry

Blot-Julienne Grégor

Brand Antoine

Bürki Reine

Cailmail Benoît

Caraco Benjamin

Chougnet Pauline

Codet Florence

Codine Florence

Cordier Marie-Pierre

Darleguy Pauline

Delaunay Guillaume

Di Méo Nicolas

Doux Nicolas

Ducasse Loïc

Fontaine-Martinelli Françoise

Gabaude Elsa

Galvani Walter

Graimprey Sonja

Karpp-Lahmaïdi Laurence

Kirchner Julien

Lecouffe Marie-Eugénie

Lévénéz Yann

Maffre Sabine

Philippe Julie

Poïret Camille

Raymond Hélène

Rigeade Marine

Sauteron Jacques

Sciardis Nelly

Spieser Adèle

Torrens Antoine

Vergnaud Mathilde

Vial Charles-Éloi

Conservateurs des bibliothèques territoriaux

Barlier Julien

Belletante Joseph

Borzillo Sylvain

Cartal Élodie

Chanas Lucie

Fouillet Bruno

Guechgache Gaëlle

Guggenbuhl Michaël

Jacquinet Marie-Christine

Laithier Jean-Marc

Leroy Agnès

Louche Manon

Lutz Marion

Merle Antony

Mourlan Sonia

Ouali-Séon Hélène

Preteux-Robert Nathalie

Rindzunski Isabelle

Vandamme-Schlimpert Fabien

Mouvement du personnel

Titres et diplômes

Liste des enseignants admis au diplôme d'État de psychologie scolaire - session 2012

NOR : ESRS1300240A
arrêté du 29-7-2013
ESR - DGESIP A3

Vu décret n° 89-684 du 18-9-1989 ; arrêté du 16-1-1991, notamment article 11 ; procès-verbaux d'examen des centres autorisés à organiser la formation

Article 1 - Le diplôme d'État de psychologie scolaire est conféré aux candidats dont les noms suivent :

I - Centre Aix-Marseille I

Del Ponte Monique épouse Caspar
Garcia Audrey
Grimbert Claire
Hely Marie-Georges épouse Olivier
Lossy Danielle
Pinhas Eric
Pucci Sandra
Rossi Christine

II - Centre de Bordeaux

Auriau Peggy
Azuelos Xavier
Campanella Grazia
Carroussel Jean-Charles
Couchouron Gaëlle épouse Menanteau
Gaumet Émilie
Greffier Muriel
Guilloteau Nathalie épouse Boyer
Hérault Laetitia
Ingelbach Carole
Isler Astrid
Labarthe Véronique épouse Guichané
Le Moine Isabelle épouse Grolleau
Martucci Françoise

III - Centre de Lille

Capelle Élodie

Cauchois Nathalie
Deblauwe Marie
Debray Ghislaine épouse Ruckebusch
Jeunemaitre Isabelle épouse Bourdon
Heuls Laurence
Lecomte Perrine
Ricardie Josée
Skyronka Yann
Thérier Hervé
Tresni Isabelle épouse Chevaillier

IV - Centre de Lyon

Ansoud Frédéric
Bouvier Katty épouse Jolissaint
Carrage Nathalie épouse Darmon
Castanet Nathalie épouse Tauveron
Chatelain Mylène
David Aube
Deborre Laurence épouse Marchandeaudeau
Féjoz Agnès épouse Marquet
Franco Ghislaine épouse Roux
Gonzales Nadège
Guet-Clet Sandrine
Juvanon Martine
Lambert Dominique
Lathuilière Catherine épouse Berrez
Malosse Mickaël
Muller Valérie-Anne
Tonneau Emmanuelle épouse Balaghni
Viain Joëlle épouse Denoyer

V - Centre de Paris

Acher Fabienne
Annès Claire épouse Fournier
Benot Anne-Claire
Besacier Jeanne
Bischerour Céline
Bruère Sophie épouse Reymond
Buffet Amandine
Cardaire Virginie épouse Berna
Champy Anne épouse Laugier
Cimmino Sylvie
Conan Nathalie épouse Riou

Copy Isabelle épouse Matignon
Darques Guilaine
Dorval Anne-Laure épouse Guernalec
Ducas Nadège épouse Basa
Enguerrand Sylvie épouse Attia-Waffa
Farault Philippe
Feita Pilar
Fournier Agnès
Girard Nadia épouse Marty
Giraud Renée épouse Sailley
Goncalves Margarida épouse Amaro
Goujon Anne-Sophie épouse Gourvennec
Grenier Véronique
Grojan Olivier
Kaladgew Séverine épouse Argouet
Kerfallah Samia
Klein Bruno
Knoepflin Patricia épouse Pinaud
Lecamp Isabelle épouse Dupont
Le Courant Jacqueline
Marty Françoise
Mendili Karim
Morandini Natacha
Moreau Cécile
Morvan Christine épouse Quaak
Neuder Murielle
Pasquet Gaëlle épouse Sindjelic
Pasquier Emmanuelle épouse Lu Dac
Pinson Vanessa
Pottier Virginie
Quarré Valérie
Remy Stéphanie
Roques Murielle épouse Martins Lopes da Silva
Taillifet Marie-Sophie épouse Deleu
Tapin Géraldine épouse Pétré
Traouen Florie
Vallais Stéphane
Vaslot Nathalie

Article 2 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 29 juillet 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR1300223A

arrêté du 22-7-2013

ESR - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 27 juillet 2013, Monsieur Dominique Rebiere, professeur des universités 1ère classe, est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Aquitaine, à compter du 1er novembre 2013.

Informations générales

Avis de recrutement

Deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe

NOR : MENI1313859V
avis du 20-8-2013 - J.O. du 20-8-2013
MEN - IG

Le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche procèdent au recrutement de deux inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe.

Conformément aux dispositions de l'article 5I B et III du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, les inspecteurs généraux de première classe sont choisis parmi :

- « 1° Les directeurs généraux et directeurs d'administration centrale, les recteurs d'académie, les délégués ministériels et interministériels ;
- 2° Les chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs des administrations centrales de l'État ;
- 3° Les autres fonctionnaires occupant ou ayant occupé un emploi fonctionnel doté d'un indice terminal correspondant au moins à l'échelle lettre B et justifiant d'une durée minimale de service dans cet emploi de trois ans. »

Il est précisé que la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, doivent être adressées au ministère de l'éducation nationale, secrétariat administratif des services d'inspection générale, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07, par la voie hiérarchique, au plus tard le 30 septembre 2013.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS1300234V
avis du 26-7-2013
ESR - DGESIPA

Les fonctions de directeur de l'École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux (Pagora), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 22 décembre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble, 44, avenue Félix-Viallet 38031 Grenoble cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de génie industriel de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS1300236V
avis du 26-7-2013
ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de génie industriel (ENSGI), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 22 décembre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble, 44, Avenue Félix-Viallet, 38031 Grenoble cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS1300233V
avis du 26-7-2013
ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux (Phelma), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 17 février 2014. Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble, 44, Avenue Félix-Viallet, 38031 Grenoble cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS1300232V
avis du 26-7-2013
ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement (ENSE 3), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 22 décembre 2013. Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble, 44, Avenue Félix-Viallet, 38031, Grenoble cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS1300235V
avis du 26-7-2013
ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux (ESISAR), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 22 décembre 2013. Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble, 44, Avenue Félix-Viallet, 38031 Grenoble cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.